PRESENTED
TO
H. R. H. Prince ARTHUR
BY
THE PROVINCE OF QUEBEC





ESSAI COURONNÉ.

LE CANADA,

SES

INSTITUTIONS, RESSOURCES, PRODUITS, MANUFACTURES,

ETC., ETC., ETC.

PAR

HECTOR L. LANGEVIN,

Avocat.

" Suam quisque pellem portat."
" Chacun son mérite."

QUÉBEC:

IMPRIMÉ PAR LOVELL ET LAMOUREUX, RUE LA MONTAGNE,

1855.

INTRODUCTION.

Ce n'est que depuis quelques années que l'on a commencé à apprécier en Europe l'importance et les ressources du Canada. Jusqu'alors on avait accoutumé de ne voir dans ce pays qu'une simple colonie de la Grande-Bretagne, sans se rendre compte de ce qu'elle valait et surtout de ce qu'elle vaudrait. Les plus hardis allaient jusqu'à croire que l'Angleterre consentirait quelque jour à lui allonger sa chaîne, et à lui *permettre généreusement* de contribuer au paiement des dépenses de la mère-patrie en lui accordant une faible représentation au sein du Parlement anglais. Mais qui pensait qu'en 1855 le Canada serait assez grand, assez fort pour avoir déjà revendiqué et obtenu le contrôle plein et entier de ses affaires, se faire respecter de la métropole, et n'avoir guère pour le rattacher à elle d'autres liens que ceux que la volonté ou l'intérêt lui imposerait ?

Néanmoins, à l'heure qu'il est, on comprend partout en Angleterre que le seul moyen de conserver entre les deux pays cette union qui les intéresse à un si haut point, c'est de traiter la colonie non plus en enfant ou en pays conquis, mais avec ces égards que le Canada a droit d'exiger par sa position, ses ressources et l'importance qu'il a acquise avec le temps. Aussi lui laisse-t-on son entière liberté d'action, se contentant d'une espèce de suzeraineté, qui lui vaut plus que la plus forte armée, et l'on se conserve ainsi en temps de paix un précieux débouché pour les manufactures anglaises et en temps de guerre avec le pays voisin une position militaire très-avantageuse.

Telle est la position actuelle du Canada, telle l'apprécient les hommes d'état de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis. Mais comme les hommes d'état ne forment que le petit nombre, et comme d'ailleurs l'Exposition Universelle de l'Industrie doit appeler à Paris

tout ce que le monde possède d'hommes éclairés et savants, il importe que le Canada qui a pris place parmi les nations libres soit bien connu et bien apprécié ; il importe qu'on sache ce qu'il a été, et qu'en voyant ce qu'il est, on comprenne par ses progrès qu'il entend vivre et mérite l'attention et l'étude des hommes sérieux.

C'est la tâche que s'est proposée l'auteur, en se rendant à l'appel de la Commission Exécutive du Canada pour l'Exposition de Paris. Il a essayé, comme le demandait la Commission, de faire connaître "*d'une manière pratique et avec clarté et précision le Canada et ses ressources, sa formation géologique, sa configuration géographique, ses produits naturels, ses manufactures, son commerce, et ses institutions sociales, politiques et d'éducation.*" Il s'est appuyé sur les documents officiels, et, à leur défaut, a puisé aux meilleures sources pour présenter les faits avec exactitude et donner des statistiques véridiques. Son seul regret est de n'avoir pas eu un délai plus considérable que celui accordé par la Commission, pour mettre la dernière main à cet Essai et profiter des documents statistiques que le Gouvernement public d'ordinaire en Janvier et Février.

Note.—L'auteur croit devoir ici témoigner sa reconnaissance à Messieurs A. C. Buchanan (Agent-en-Chef du Département de l'Emigration), J. W. Dunscomb (Percepteur de la Douane de Québec), le Révérend M. Edmond Langevin (Secrétaire de Sa Grâce l'Archevêque de Québec), Napoléon Casault (député), le Dr. J. B. Meilleur (Surintendant de l'Instruction Publique dans le Bas-Canada), Collins et Ford (du Département des Terres), pour l'empressement avec lequel ils lui ont fourni les documents qui pouvaient être à leur disposition.



LE

CANADA,

SES

INSTITUTIONS, RESSOURCES, PRODUITS, MANUFACTURES,

ETC.

PRÉCIS HISTORIQUE.

Le Canada, qui appartenait à la France depuis 1534 et s'était montré si digne d'elle, fut cédé à l'Angleterre en 1763 par le Roi Louis XV, auquel la France d'aujourd'hui ne peut pardonner cet acte d'imprévoyance et de faiblesse.

Les Canadiens payèrent de suite chèrement l'attachement qu'ils avaient montré à leur mère-patrie. Jusqu'en 1774 ils furent soumis à un gouvernement militaire, qui ne fit alors place à un régime plus doux que parce que le mécontement des Provinces voisines faisait craindre aux hommes d'état anglais que la contagion ne gagnât les rives du St. Laurent. On accorda donc à cette Province l'usage de ses anciennes lois et coutumes françaises, et une sorte de législature dont les membres étaient à la nomination de la Couronne.

Un pareil régime ne pouvait néanmoins durer dans un pays qui avait pour voisins les treize nouveaux Etats-Unis avec leurs idées de liberté et d'indépendance. L'Angleterre le comprit bien. Aussi en 1791, sur la proposition du fameux Pitt, le Parlement Impérial divisa la Colonie en deux Provinces, à chacune desquelles il accorda une constitution. Celle du Bas-Canada garantissait aux Canadiens-Français leur nationalité, leurs lois et coutumes françaises, et la libre pratique de la religion Catholique. Celle de la Province supérieure

y mettait en vigueur les lois, les coutumes et la jurisprudence anglaises.

Ces constitutions, qui accordaient en outre au peuple le Gouvernement Représentatif, furent rendues à peu près illusoires par l'antagonisme qui ne cessa d'exister entre la Chambre élective d'une part et le Gouvernement et la Chambre-Haute de l'autre. Cet antagonisme provenait de ce que ceux-ci paralysaient par leurs intrigues ou leurs violences les efforts que faisait la Chambre populaire pour améliorer la condition du pays. Des représentations énergiques furent faites au Gouvernement anglais, mais elles n'eurent aucun effet, et la Chambre élective dût, comme dernier moyen de répression, refuser de voter les subsides. Cette mesure extrême n'eut pourtant pas le résultat qu'on en attendait; le gouvernement continua à puiser dans le coffre public, et la conséquence fut que bientôt le peuple s'insurgea en plusieurs endroits. L'autorité triompha dans l'une et l'autre Provinces, le sang coula sur le champ de bataille et sur l'échafaud, l'incendie dévasta nos plus belles campagnes, les Etats voisins reçurent nos proscrits, la Nouvelle-Galles du sud fut peuplée de plus d'une centaine d'exilés Canadiens, et le Bas-Canada fut privé de sa constitution. On le mit pour quelque temps sous le régime de 1774, en attendant qu'on lui donnât, le 10 février 1841, une constitution qui réunit le Haut et le Bas-Canada en une seule Province.

Ainsi, après plus de trente ans de glorieuses luttes parlementaires, le Bas-Canada obtenait, moyennant des sacrifices immenses, cette forme de Gouvernement qu'il réclamait comme le droit d'un peuple intelligent et capable de régler ses propres affaires. *L'énergie* de ses derniers actes semble avoir fait enfin ouvrir les yeux aux hommes d'état anglais. On lui accordera donc le Gouvernement Représentatif avec la responsabilité des ministres au peuple; mais pour le punir on l'unira à la Province supérieure dont on le forcera à partager la dette d'un million et demie de louis sterling, et on lui interdira l'usage de cette belle langue française qui est la langue des cours, de la diplomatie, et de l'Europe. Et lui, il n'aura qu'à accepter ce qu'on lui aura donné, mais il s'emparera de cette constitution destinée à le perdre, et il s'en servira pour en faire rayer par le Parlement Impérial cette clause qui lui interdit l'usage de sa langue, et se faire reconnaître les autres droits et priviléges qu'il possède aujourd'hui et qui sont la sauvegarde de ses libertés.



CONSTITUTION ACTUELLE DU CANADA. (*)

La constitution du Canada se compose des dispositions encore en force : 1°. des capitulations de Québec et Montréal ; 2°. du traité de Paris du 10 Février 1763 ; 3°. de la proclamation du Roi d'Angleterre en date du 7 Octobre 1763 ; 4°. de l'Acte de Québec passé en 1774 ; 5°. de l'Acte constitutionnel de 1791 ; 6°. de l'Acte d'Union devenu en force en 1841 et tel qu'amendé ; 7°. enfin de certaines résolutions et autres mesures adoptées par le Parlement Provincial en 1841 et depuis sanctionnées par le Gouvernement Impérial. C'est là la partie écrite de notre constitution.

La partie non-écrite se compose de certaines coutumes et règles constitutionnelles au moyen desquelles se décide tout ce qui n'a pas été prévu ou déterminé par la partie écrite de notre constitution. Ces coutumes et règles n'ayant jamais été réunies et publiées ne s'apprennent que par l'expérience et l'étude de l'histoire.

Par cette constitution, les Canadiens qui habitent cet immense pays, borné au nord par la Nouvelle-Bretagne, à l'est par le Golfe St. Laurent et le Méridien de l'Anse au Blanc-Sablon sur le Détroit de Belle-Ile, au sud-est par le Nouveau-Brunswick, au sud et à l'ouest par les Etats et Territoires de l'Union Américaine, jouissent des priviléges suivants :

1°. Ils peuvent pratiquer le culte qu'ils veulent, les priviléges et immunités des communautés religieuses des catholiques étant garantis ;

2°. Ils peuvent parler la langue qu'ils veulent, mais le Français et l'Anglais sont les deux seules langues admises au Parlement et dans les Cours de Justice ;

3°. Ils sont tous égaux devant la loi et peuvent parvenir à tous les emplois, professions et états ;

4°. Ils ne peuvent être imposés ou taxés que par l'autorité du Parlement Provincial ;

(*) Pour ce Chapitre, nous nous sommes servi avec avantage du " Catéchisme Politique " d'A. Gérin-Lajoie, Ecuyer, Avocat.

5°. Ils jouissent de la liberté de faire tout ce que la loi ne défend point et tout ce qui ne nuit pas à autrui;

6°. Ils jouissent du droit de réunion;

7°. Ils possèdent le droit de pétition;

8°. Ils ont la liberté de la presse dans le domaine de laquelle tombent les actes du Gouvernement et les actes publics des individus;

9°. Ils ne peuvent être condamnés sans l'épreuve par jurés;

10°. Ils ont, en cas d'arrestation, le privilége de l'*habeas corpus*;

11°. Ils ne peuvent être arrêtés que dans certains cas et moyennant certaines formalités.

Parlement.

Les Canadiens ont en vertu de la même constitution un Parlement qui est modelé sur celui de la Grande-Bretagne. Il est composé de trois branches, qui sont: 1°. l'Assemblée Législative, 2°. le Conseil Législatif ou Chambre Haute, 3°. le Gouverneur. Le Parlement a le pouvoir *de faire des lois pour la paix, le bonheur, la tranquillité et le bon gouvernement de la Province*, le concours des trois branches de la Législature étant nécessaire pour qu'un *Bill* ou projet de loi devienne loi.

L'Assemblée Législative est composée de 130 Membres, qui sont élus par les colléges électoraux, la moitié dans le Haut et la moitié dans le Bas-Canada. La durée du mandat des députés est de quatre ans, mais l'Assemblée peut être dissoute par le Gouverneur avant l'expiration des quatre années. L'Assemblée Législative se nomme un Président appelé "Orateur" pour la durée de chaque Parlement.

Le Conseil Législatif est composé d'un certain nombre de membres-à-vie nommés par le Gouverneur ou directement par la Reine. Le nombre n'en est pas limité, mais il ne peut être moindre que vingt. Le Président est à la nomination du Gouverneur, et est ordinairement un membre du Ministère. Il est maintenant question de rendre cette chambre élective comme l'Assemblée Législative.

Le Gouverneur représente en Canada la Couronne d'Angleterre, et est à la nomination du Gouvernement Impérial. Son traitement est payé par la Province. C'est lui qui convoque le Parlement, et en ouvre et ferme chaque session.

Pour être élu Membre de l'Assemblée Législative, il faut être âgé d'au moins vingt-un ans, être sujet anglais de naissance ou par naturalisation, posséder dans la Province des propriétés foncières valant £500 sterling en sus de toutes dettes, et ne pas remplir certaines charges gouvernementales.

L'électeur doit être âgé d'au moins vingt-un ans, être sujet anglais de naissance ou par naturalisation, et posséder comme propriétaire ou

locataire une propriété de la valeur annuelle cotisée de £7 10s. dans les Cités ou Villes représentées par un ou plusieurs membres, et de la valeur annuelle de £5 ou de la valeur cotisée de £50 partout ailleurs.

Pour pouvoir être nommé Conseiller Législatif, il faut avoir atteint l'âge de vingt-un ans, et être sujet anglais par naissance ou naturalisation.

Les membres des deux Chambres reçoivent un traitement ou une indemnité qui varie de quatre à six piastres par jour durant chaque session.

Le Parlement n'est pas convoqué à époque fixe, la constitution exigeant seulement qu'il ne s'écoule pas plus d'une année entre la fin d'une session et l'ouverture d'une autre.

Les séances sont publiques, mais un seul membre peut en faire exclure les étrangers. Chaque Chambre détermine elle-même l'ordre de ses séances au moyen d'une série de règlements.

L'initiative des votes d'argent et de toute mesure qui peut affecter le revenu ou le domaine public est réservée au Gouvernement, qui l'exerce au moyen d'une déclaration formelle du Gouverneur faite par un message écrit ou verbalement par l'entremise d'un membre du Ministère. Ces mesures doivent originer dans l'Assemblée Législative.

Le Gouverneur exerce son pouvoir législatif, en se rendant de temps à autre à la salle du Conseil Législatif, où, en présence des deux Chambres, il sanctionne ou réserve au bon plaisir de la Reine les projets de lois passés par les deux Chambres.

Pouvoir Exécutif.

Le Pouvoir Exécutif est confié au Gouverneur aidé d'un certain nombre de Conseillers ou Ministres qu'il se choisit lui-même et qui doivent avoir des siéges dans l'une ou l'autre Chambre.

Ce choix, conformément aux principes du Gouvernement Responsable, autrement dit de la responsabilité des ministres au peuple, doit être fait parmi les hommes qui possèdent la confiance de la majorité des députés de l'Assemblée Législative. C'est en vertu des mêmes principes que le Gouverneur doit prendre l'avis de ses ministres, avant de nommer aux emplois publics, de destituer des fonctionnaires d'accepter des résignations, etc., et qu'il doit renvoyer ses ministres s'ils cessent de posséder la confiance des députés du peuple, ou bien dissoudre l'Assemblée Législative et avoir recours à de nouvelles élections pour s'assurer si le peuple partage l'opinion de ses députés.

Le Conseil des Ministres est composé des chefs des principaux Départements publics, répartis de telle sorte que chaque Province ait dans le Cabinet un égal nombre de représentants.

Les ministres actuels sont au nombre de dix, cinq pour le Haut et cinq pour le Bas-Canada. Ce sont pour le Haut-Canada :

L'Honorable Sir ALLAN NAPIER McNAB, Premier-Ministre, Président des Comités du Conseil Exécutif et Ministre de l'Agriculture ;

L'Honorable JOHN A. McDONALD, Procureur-Général du Haut-Canada ;

L'Honorable WILLIAM CAYLEY, Inspecteur-Général ;

L'Honorable ROBERT SPENCE, Maître-Général des Postes ;

L'Honorable JOHN ROSS, Président du Conseil Législatif ;

Et pour le Bas-Canada :

L'Honorable E. P. TACHÉ, Receveur-Général ;

L'Honorable L. T. DRUMMOND, Procureur-Général du Bas-Canada ;

L'Honorable JOSEPH CAUCHON, Commissaire des Terres de la Couronne ;

L'Honorable FRANÇOIS LEMIEUX, Commissaire-en-Chef des Travaux Publics ;

L'Honorable GEORGE E. CARTIER, Secrétaire Provincial.

Le Président des Comités du Conseil Exécutif examine les affaires qui sont soumises au Conseil des Ministres, et prépare les rapports qui doivent être faits au Gouverneur. Il préside aussi au Département de l'Agriculture.

Le Commissaire des Terres est le chef du Département qui a le soin et la surveillance des terres publiques.

Le Commissaire-en-Chef des Travaux Publics préside au Département chargé de la confection et de l'entretien des ouvrages que fait exécuter la Province.

Le Secrétaire Provincial est chargé de la correspondance générale du Gouvernement. Il est en même temps Garde du Grand-Sceau et Régistrateur de la Province.

L'Inspecteur-Général a la surveillance des comptes publics. Il est en réalité le ministre des finances, puisque c'est lui qui fournit au Parlement des tableaux annuels des recettes et dépenses de la Province, et est chargé de négocier les emprunts et de veiller à ce que les fonds publics soient employés selon l'intention de la Législature.

Le Receveur-Général a la garde de la Caisse Publique. Il reçoit tous les deniers de la Province, et fait tous les paiements ordonnés par la Législature sur *warrant* ou mandat du Gouverneur. Il est tenu de fournir un cautionnement suffisant, en entrant en charge.

Le Maitre-Général des Postes préside, comme son nom l'indique, au Département Postal.

Le Président du Conseil Législatif préside les séances de ce Conseil et n'a pas actuellement de portefeuille, quoique Membre du Ministère.

Les Procureurs-Généraux sont chargés de toutes les affaires civiles dans lesquelles la Couronne et la Province sont concernées, ainsi que de la poursuite des criminels. Ils sont en outre les aviseurs légaux du gouvernement, et ils ont pour les assister deux Solliciteurs-Généraux, qui à leur défaut remplissent toutes leurs fonctions d'avocats de la Couronne, doivent être membres de l'une ou l'autre Chambre, sortent de charge avec les Ministres, mais ne forment pas partie du Conseil des Ministres.

Pouvoir Judiciaire.

Le Pouvoir Judiciaire est entièrement distinct des Pouvoirs Législatif et Exécutif. Il est bien vrai que les Juges sont tous nommés par le Gouverneur, mais ils sont de fait Juges-à-vie, et ne peuvent prendre part à la législation ou former partie de l'Exécutif. Les Juges de Paix et les Commissaires des Petites Causes sont néanmoins amovibles ; cette amovibilité n'a pas encore produit de graves inconvénients.

L'exercice du Pouvoir Judiciaire est distinct pour le Haut et le Bas-Canada, chaque partie de la Province ayant ses lois et ses tribunaux propres. La justice s'y administre au nom de la Reine de la Grande-Bretagne.

Le personnel de l'ordre judiciaire pour 1855 est comme suit dans le Bas-Canada :

La " Cour du Banc de la Reine," c'est-à-dire Cour d'Appels en matière civile et Haute Cour Criminelle, un Juge-en-Chef et trois Juges Puisnés ;

La " Cour Supérieure" ayant jurisdiction civile dans les causes où la somme excède £50, un Juge-en-Chef et neuf Juges Puisnés ;

La " Cour de Circuit" ayant jurisdiction civile dans les causes où la somme est au-dessous de £50, huit Juges ;

Les " Sessions de Quartiers," cette Cour a jurisdiction criminelle, s'occupe des délits et peut prendre connaissance de toute affaire moindre que la trahison ; elle est tenue par les Juges de Circuit et les Juges de Paix ;

Les " Cours des Commissaires" ayant juridiction dans les affaires où la somme n'excède pas £6 5s. 0d. ; elles sont tenues par des Juges locaux ;

La " Cour de Vice-Amirauté, un Juge ;

Les " Cours de Police" existant dans les Cités de Québec et Montréal et s'occupant des infractions aux lois de police, à la paix publique ; elles sont tenues chacune par un Juge.

Le personel de l'ordre judiciaire dans le Haut-Canada est aussi comme suit :

La " Cour d'Appels," tenue par les Juges des Cours Supérieures de loi et d'équité ;

La " Cour du Banc de la Reine," trois Juges ;

La " Cour de Chancellerie," trois Juges ;

La " Cour des Plaids Communs," trois Juges ;

La Cour appelée " *Heir and Devisee Court,*" tenue par les Juges des Cours Supérieures ; elle décide des réclamations de terres pour lesquelles la Couronne n'a pas accordé de titres à celui ou ceux qui y avaient droit ;

La Cour appelée " *Court of Probate,*" pour la vérification des testaments, et ayant des succursales dans chaque comté, vingt Juges locaux ;

Les " Cours de Comtés ;"

La " Cour des Débiteurs Insolvables ;"

Les " Sessions de Quartiers" tenues par les Juges de Paix ;

Les " Cours de Division," présidées par les Juges de comtés."

Les " Cours de *Recorders*" dans certaines Villes ; elles sont tenues par des Juges spéciaux appelés " *Recorders.*"

Chacune de ces Cours, dans chaque partie de la Province, possède une juridiction distincte, et tient des sessions à différentes époques dans les diverses parties du pays. Il est question d'établir dans le Bas-Canada des Cours de Comtés, qui contribueront davantage à la décentralisation judiciaire.

En outre de ces cours, il y a en Angleterre celle du Conseil Privé auquel on peut appeler chaque fois que la somme en litige excède £500 sterling, ou qu'il s'agit d'un honoraire d'office, droit, revenu ou titre d'immeuble, ou de rentes, ou toutes autres matières dans lesquelles peuvent être affectés des droits à venir, l'appel devant être fait dans l'année du jugement.

Sur toutes les parties du territoire il y a aussi des Juges de Paix qui, aux termes de leur commission ou mandat qu'ils tiennent du Gouverneur, doivent " faire observer les ordonnances et statuts faits pour le bien et la conservation de la paix." C'est la même institution qui existe en Angleterre depuis le règne de Guillaume-le-Conquérant.

Pour être Juge d'une des Cours précitées, il faut être Avocat pratiquant depuis un certain nombre d'années, qui est dix pour les hautes Cours Civiles et Criminelles, et de cinq pour les Cours inférieures. Il faut néanmoins excepter les Sessions de Quartiers et les Cours des Commissaires, dont les Juges peuvent n'être pas des Avocats, et les Juges de Paix du nombre desquels les Avocats pratiquants sont exclus.



MUNICIPALITÉS.

Le Canada a l'avantage de posséder un système municipal. Ce système peut être amélioré, mais il n'en est pas moins (comme le remarque M. Jacques Crémazie, Professeur de droit à l'Université-Laval,) " le plus beau privilége qui puisse être conféré à un peuple libre et éclairé." (*)

L'établissement des municipalités rurales ne date pour le Bas-Canada que de 1841. Ce pouvoir n'a pas été de suite apprécié à sa juste valeur, parce qu'il était le don d'une autorité contre laquelle le peuple était en défiance. Depuis, le système municipal a été amélioré ; il semble mieux fonctionner, et maintenant le Gouvernement met devant le Parlement un projet de loi qui montre l'intention d'assimiler autant que possible le système municipal Bas-Canadien à celui du Haut-Canada.

Toutefois, le système actuel étant encore la loi du pays, nous croyons devoir en donner un aperçu, d'autant plus que le nouveau système que l'on propose n'a pour but que de faire disparaître les abus qui existent dans le présent système, en lui donnant plus d'extension.

1°. Les habitants de chaque Comté forment une corporation municipale, qui ne peut posséder de biens-fonds pour une valeur plus forte que £200. Certains Comtés ont deux municipalités.

2°. Le Conseil Municipal, composé de deux fois autant de conseillers que le Comté renferme de paroisses ou townships, exerce les pouvoirs de la Corporation, les conseillers étant élus par les habitants de chaque paroisse ou township, qui en choisit deux.

3°. Le temps de l'élection et le lieu de séance du Conseil sont déterminés par la loi.

4°. La durée du mandat des conseillers est de deux ans.

5°. Pour être électeur municipal, il faut être âgé de 21 ans, sujet anglais de naissance ou par naturalisation, et être propriétaire, dans la Paroisse ou Township où se fait l'élection, d'un biens-fonds d'une valeur annuelle de 40 schellings en sus de toutes dettes, ou bien tenir à

(*) "Notions Utiles," par Jacques Crémazie, Ecuyer, Avocat.

bail une propriété valant 20 piastres par année ; il faut en outre avoir résidé dans cette Paroisse ou ce Township pendant l'année précédant l'élection.

6°. Les Ecclésiastiques, les Juges et les Greffiers des Cours ne peuvent être conseillers ou fonctionnaires municipaux.

7°. Certaines personnes sont exemptes de servir comme conseillers, savoir : les membres des deux Chambres du Parlement, les médecins et chirurgiens pratiquants, les instituteurs, les meuniers lorsqu'ils ont seuls la régie des moulins, les personnes âgées de plus de 60 ans, les conseillers sortant de charge, ces derniers n'étant exempts que pour 4 ans, ainsi que ceux qui ont payé l'amende imposée par la loi pour refus de service.

8°. Chaque conseiller déclare sous serment qu'il est qualifié et remplira fidèlement ses devoirs.

9°. Le gouverneur nomme des conseillers, lorsque les Paroisses ou Townships n'en élisent pas.

10°. Chaque Conseil choisit parmi les conseillers son Maire ou Président, et ne procède aux affaires que lorsque la majorité des conseillers est présente.

11°. Les sessions municipales sont trimestrielles, chaque Conseil pouvant en outre s'assembler quand bon lui semble et réglant lui-même l'ordre de ses délibérations.

12°. Le Conseil Municipal a le pouvoir de :

A.—Nommer un secrétaire-trésorier, un grand-voyer, des cotiseurs et évaluateurs, des percepteurs de taxes, des inspecteurs et sous-voyers des chemins, etc., et des gardiens d'enclos publics, ces fonctionnaires demeurant en charge 2 ans ;

B.—Ouvrir, élargir, changer et déplacer des chemins et ponts dans le Comté, et diriger les travaux ordonnés par la loi au sujet de ces chemins et pont ;

C.—Diviser les Paroisses et Townships en arrondissements de sous-voyers et d'inspecteurs ;

D.—Etablir des enclos publics pour y déposer les animaux errants ;

E.—Construire dans le Comté des ponts et chemins de péages, et fixer le taux de ces péages ;

F.—Effectuer des emprunts ;

G.—Obliger les employés de la municipalité à donner caution ;

H.—Imposer et prélever des cotisations ;

I.—Accorder des droits exclusifs de traverses et en régler les conditions ;

J.—Évaluer, tous les cinq ans, tous les biens-fonds du Comté pour baser la cotisation sur cette évaluation ;

K.—Faire des règlements pour l'exécution des lois dont la mise à effet est confiée au Conseil, et imposer des amendes n'excédant pas 10 piastres ;

L.—Imposer des licences aux commerçants, aubergistes, maisons de tempérance et maisons pour la réception des voyageurs ;

M.—Faire des règlements pour décider les élections contestées, et aussi pour prévenir les incendies ;

N.—Obliger tout juge-de-paix et tous autres fonctionnaires à lui rendre compte des amendes encourues au profit de la municipalité ;

O.—User de tous les pouvoirs qu'avait précédemment le Grand Voyer du Bas-Canada.

13°.—Les habitants d'un Village ou d'une Ville (autre que Québec et Montréal) peuvent, lorsque le Village ou la Ville contient au moins 40 maisons et couvre une étendue d'au moins 30 arpents en superficie, demander au Conseil du Comté de fixer les limites de leur Village ou Ville ; et le Gouverneur, en recevant avis de la procédure du Conseil, peut ériger cette Ville ou ce Village en une municipalité séparée, qui possèdera sur le territoire de la Ville ou du Village les mêmes pouvoirs que les municipalités de Comtés possèdent sur leur propre territoire.

Dans chacune des Cités de Québec et Montréal, il existe une municipalité, dont les membres forment ce que l'on appelle le "Conseil de Ville." Ce Conseil est composé d'un certain nombre de membres élus par les électeurs des différents quartiers de la Ville. A Québec, le Conseil élit lui-même son Maire ou Président. A Montréal, le Maire est élu directement par le peuple et au scrutin secret. Les municipalités de Québec et de Montréal ont des chartes spéciales.

Par le projet de loi du Gouvernement, il est question d'ajouter des municipalités de Paroisses ou Townships aux municipalités de Comtés. Chacune des Municipalités de Paroisses, Townships et Villages se composerait de 5 membres, dont un serait choisi par les autres pour être Maire ; le *quorum* serait de 3. Les Maires des municipalités locales composeraient le Conseil de Comté, dont le *quorum* serait de 5 ou de 3 selon le nombre de municipalités locales. Les Conseils de Comtés auraient le pouvoir d'élire leur président appelé " Préfet." La durée du mandat des conseillers locaux et des membres des Conseils de Comtés serait de deux ans. Tout habitant d'une municipalité serait éligible à la charge de conseiller ; la qualification de l'électeur serait la même que celle exigée par la loi actuelle, à l'exception de

la résidence dont il n'est pas fait mention. Enfin les Conseils locaux et les Conseils de Comtés obtiendraient par ce projet de loi des pouvoirs plus étendus que ceux que possèdent les Conseils actuels.

Ce projet de loi tend à donner au Bas-Canada le système municipal du Haut-Canada en autant que les lois, mœurs et coutumes de la section orientale de la Province le permettent. C'est dire assez que la plupart des clauses, dont nous venons de donner un rapide aperçu, se trouvent dans la loi municipale du Haut-Canada dont le fonctionnement paraît très satisfaisant. Il faut néanmoins excepter : 1°. la qualification pécuniaire de l'électeur, qualification dont le montant est plus élevé dans le Haut-Canada ; 2°. la composition des Conseils de Comtés dont les membres sont des officiers appelés "*Town Reeves*" et "*Députés Town Reeves*" des Townships, Villages ou Villes.

Les municipalités du Haut et du Bas-Canada ont le pouvoir de souscrire des actions de chemins de fer, lorsque ces chemins sont dans l'intérêt de ces municipalités. Mais afin de donner aux "*bons municipaux*," que les municipalités émettent en paiement de ces actions, une valeur approchant de celle des "bons provinciaux," il a été établi, sous la direction du Gouvernement, un fonds spécial au moyen duquel l'intérêt et le capital des bons municipaux sont assurés aux porteurs de ces bons. Ce fonds est formé par un intérêt de 8 par cent que paient, pendant vingt ans et sur le montant souscrit par elles, les municipalités qui ont pris des actions ; et afin de prévenir l'abus qui pouvait résulter de la facilité de souscrire de semblables actions, une loi récente a fixé à £1,500,000 le montant total que les municipalités de chacune des deux sections de la Province pourront consacrer à la souscription d'actions de chemins de fer.

Les municipalités du Haut-Canada ont fait usage de ce pouvoir et ont souscrit un grand nombre d'actions. Celles du Bas-Canada, n'ayant obtenu que tout récemment l'avantage d'une loi semblable, n'ont encore consacré à la même fin que des sommes moins considérables. Nous donnons des détails à ce sujet au chapitre des "chemins de fer."



POPULATION.

Le Canada, qui est remarquable sous un si grand nombre de rapports, ne l'est sous aucun plus que sous celui de la population. Cela est si vrai que les Etats-Unis eux-mêmes, dont on vante sans cesse et avec droit les progrès matériels, sont forcés de reconnaître que le Canada leur enlève la palme pour l'accroissement de sa population.

Lors de la cession de la colonie à l'Angleterre, le Canada ne comptait en effet, sur tout son territoire, guère plus de 70,000 habitants, et en 1851, date du dernier dénombrement officiel, la population de la Province était de 1,842,265 âmes, comme le fait voir le tableau suivant :

Tableau comparé de la population par origines du Haut et du Bas-Canada, pour l'année 1851.

ORIGINES.	BAS-CANADA.	HAUT-CANADA.	TOTAL.
Angleterre et pays de Galles	11,230	82,699	93,929
Ecosse....	14,565	75,811	90,376
Irlande	51,499	176,267	227,766
Canada, d'origine française	669,528	26,417	695,945
Canada, non d'origine française	125,580	526,093	651,673
Etats-Unis	12,482	43,732	56,214
Nouv.-Ecosse et Ile du Prince-Edouard.	474	3,785	4,259
Nouveau-Brunswick	480	2,634	3,114
Terreneuve	51	79	130
Indes Occidentales	47	345	392
Indes Orientales	4	106	110
Allemagne et Hollande	159	9,957	10,116
France et Belgique	359	1,007	1,366
Italie et Grèce	28	15	43
Espagne et Portugal	18	57	75
Suède et Norvége	12	29	41
Russie, Pologne et Prusse....	8	188	196
Suisse....	38	209	247
Autriche et Hongrie	2	11	13
Guernesey	118	24	142
Jersey et autres îles Britanniques	293	131	424
Autres lieux	830	1,351	2,181
Nés en mer	10	168	178
Lieu de naissance inconnu	2,446	889	3,335
Population totale, ...	890,261	952,004	1,842,265

L'ancienne population Canadienne-Française se trouve représentée aujourd'hui par presque 700,000 âmes. Ce qui prouve qu'elle s'est décuplée en 88 ans, et pourtant nous ne comptons pas ici les 150,000 Canadiens-Français qui se trouvent maintenant aux Etats-Unis. C'est là certainement un exemple des plus étonnants de l'accroissement d'un peuple, puisque cette augmentation n'a guère eu lieu par immigration étrangère, mais presque par le seul excédant des naissances sur les décès.

Afin de mieux étudier les progrès de l'accroissement de la population de la Province, examinons les tableaux suivants qui nous indiqueront quelle était la population des deux sections du Canada à différentes époques :

TABLEAU comparé des recensements par origines du Haut-Canada pour les années 1842, 1848 et 1851.

	1842.	1848.	1851.	EN 9 ANS.
Angleterre et Pays de Galles	43,009	64,560	82,699	aug. 92.30 par 100
Ecosse	42,033	57,604	75,811	" 80.42 " "
Irlande	82,728	140,673	176,267	" 113.10 " "
Canada (non d'origine française)	261,822	383,084	526,093	" 101.32 " "
Canada (d'origine française)	14,767	20,490	26,417	" 79.25 " "
Etats-Unis	34,739	32,579	43,732	" 25.91 " "
Nouvelle-Ecosse	.. ..	.. .	3,785	
Nouveau-Brunswick	.. ..	.. ..	2,634	
Terreneuve	.. ..	.. ..	79	
Indes Occidentales	.. ..	.. ..	345	
Indes Orientales	.. ..	.. ..	106	
Allemagne et Hollande	.. ..	7,730	9,957	
France	.. ..	.. ..	1,007	
Suisse	.. ..	.. ..	209	
Tous autres lieux	6,957	16,612	1,912	
Personnes de couleur	.. ..	.. ..	2,095	Compris dans
Sauvages	.. ..	.. ..	3,065	d'autres colonnes.
Nés en mer	.. ..	.. ..	168	
Lieu de naissance inconnu	.. ..	.. ..	889	
Total	486,055	723,292	952,004	aug. 95.9 par 100.

Ce tableau nous fait voir que la population d'origine Canadienne (non-française) du Haut-Canada s'est accrue de plus de 101 par 100 dans les 9 ans qui se sont écoulés de 1842 à 1851, c'est-à-dire qu'elle se double en moins de 9 ans. D'un autre côté, la population Irlandaise du Haut-Canada s'est accrue, dans la même période, de plus de 113 par 100 ; d'où nous pouvons apprécier les progrès de l'émigration irlandaise vers nos rives, puisque sous le nom de population irlandaise ne sont pas compris les Irlandais nés en Canada.

Voyons maintenant le tableau de la population du Bas-Canada :

TABLEAU comparé des recensements par origines du Bas-Canada, pour les années 1831, 1844 et 1851.

	1831.	1844.	1851.	EN 7 ANS.
Angleterre et Pays de Galles	.. ..	11,895	11,230	dim. 5.59 par 100
Ecosse	.. ..	13,393	14,565	aug. 8.81 " "
Irlande	.. ..	43,982	51,499	" 17.12 " "
Canada (d'origine française)	.. ..	524,307	669,528	" 27.69 " "
Canada (d'origine britannique)	.. ..	85,660	125,580	" 46.63 " "
Etats-Unis	.. ..	11,946	12,482	" 4.50 " "
Nouvelle-Ecosse	.. ..	.. ..	474	
Nouveau-Brunswick	.. ..	.. ..	480	
Terreneuve	.. ..	.. ..	51	
Indes Occidentales	.. ..	.. ..	.. ..	
Allemagne et Hollande	.. ..	.. ..	159	
France	.. ..	.. ..	359	
Tous autres lieux	.. ..	1,329	5,643	
En mer	.. ..	.. ..	10	
Lieu de naissance inconnu	.. ..	1,457	2,446	
Total	511,922	690,782	890,261	aug. 73.9 par 100.

Nous n'avons là qu'un petit nombre de points de comparaisons, parce que les dénombrements n'ayant pas été faits d'ordinaire durant la même année pour les deux sections de la Province, les documents officiels ne peuvent combler la lacune. Néanmoins, nous pouvons encore au moyen de certains documents, mis à différentes époques devant le Parlement Provincial, recueillir d'utiles renseignements sur les progrès de notre population. Ils nous donnent en effet le total de la population pour un certain nombre d'années, et fournissent en même temps le chiffre de l'augmentation de la population d'une époque à une autre. Les voici tels que nous les avons trouvés et complétés :

TABLEAU indiquant la proportion suivant laquelle la population du Haut-Canada a augmenté annuellement depuis 1811.

En	1811,	la population du Haut-Canada était de			77,000, suivant M. Bouchette.			
"	1824.	"	"	"	150,097,	augmentation annuelle,	7.40	par 100
"	1825,	"	"	"	158,027,	"	4.59	"
"	1826,	"	"	"	163,703,	"	3.60	"
"	1827,	"	"	"	176,059,	"	7.54	"
"	1828,	"	"	"	185,526,	"	5.37	"
"	1832,	"	"	"	261,060,	"	10.18	"
"	1834,	"	"	"	320,693,	"	11.42	"
"	1835,	"	"	"	336,469,	"	4.91	"
"	1838,	"	"	"	385,824,	"	4.88	"
"	1839,	"	"	"	407,515,	"	5.62	"
"	1840,	"	"	"	427,441,	"	4.88	"
"	1841,	"	"	"	465,357,	"	8.87	"
"	1842,	"	"	"	486,055,	"	4.45	"
"	1848,	"	"	"	723,332,	"	7. 7	"
"	1851,	"	"	"	952,004,	"	10.54	"

Tableau indiquant la proportion suivant laquelle la population du Bas-Canada a augmenté depuis 1676.

En	1676,	la population	du Bas-Canada	était de	8,415.			
"	1688,	"	"	"	11,249,	accroissement annuel	2.81	par 100.
"	1700,	"	"	"	15,000,	"	2.79	"
"	1706,	"	"	"	20,000,	"	5.56	"
"	1714,	"	"	"	26,904,	"	4.31	"
"	1759,	"	"	"	65,000,	"	3.14	"
"	1784,	"	"	"	113,000,	"	2.95	"
"	1825,	"	"	"	423,630,	"	6. 7	"
"	1827,	"	"	"	464,827,	"	4. 8	"
"	1831,	"	"	"	511,922,	"	2. 5	"
"	1844,	"	"	"	690,782,	"	2.68	"
"	1848,	"	"	"	770,000,	"	2.86	"
"	1851,	"	"	"	890,261,	"	5.20	"

La première année, pour laquelle le chiffre de la population des deux sections de la Province est donné, se trouve être 1825. Ajoutant donc ensemble les chiffres des populations respectives du Haut et du Bas-Canada, nous trouvons que la population des deux Canadas était alors :

Haut-Canada	158,027	habitants,
Bas-Canada	423,630	"
Total......................	581,657	"

Ce qui fait que l'accroissement annuel entre 1825 et 1851 a été de $8\frac{1}{3}$ per cent.

Mais le meilleur moyen de juger de l'augmentation de notre population, c'est de la comparer à celle de la population des Etats-Unis qui sont renommés à cet égard.

Eh bien, en 1800 la population libre de l'Union Américaine était de 5,305,925, et en 1850 elle était de 20,250,000 ; ce qui, en 50 ans, ne fait pas tout-à-fait une augmentation de 400 pour cent. Le Haut-Canada au contraire, dans les 40 années qui se sont écoulées de 1811 à 1851. s'est accru en population de 1100 pour cent. Nous ne parlons pas ici du Bas-Canada qui n'accroit guère sa population que par les naissances. Mais comme la même chose pourrait être dite de quelques-uns des Etats-Unis, nous prenons la population réunie de l'Ohio, du Michigan et de l'Illinois en 1830 et 1850, et obtenons les chiffres suivants :

1830	1,126,851	habitants,
1850	3,505,000	"
Augmentation en 20 ans	320	par cent.

D'un autre côté, si nous prenons la population du Haut-Canada pour 1830 et 1849, nous avons le résultat qui suit :

1830	210,437	habitants,
1849	781,000	"
Augmentation en 19 ans	375	par cent.

L'avantage reste donc au Canada.

Prenons maintenant les populations totales du Canada et des Etats-Unis à différentes époques, et voyons quels chiffres nous obtiendrons ainsi :

Population libre des Etats-Unis en 1840 ...	14,582,102 habitants,
" " " en 1850 ...	20,089,909 "
Accroissement en 10 ans..................	37.77 par cent.
Population esclave des Etats-Unis en 1840..	2,487,358 habitants,
" " " en 1850..	3,179,587 "
Accroissement en 10 ans..................	27.81 par cent.
Population totale du Canada en 1841	1,156,139 habitants,
" " " en 1851	1,842,265 "
Accroissement en 10 ans..................	59.34 par cent.

Voilà qui établit clairement que, dans la dernière décade comprise entre 1841 et 1851, le Canada a fait des progrès surprenants et beaucoup plus remarquables que ceux qu'ont faits les Etats-Unis. La différence en faveur du Haut-Canada eût été encore plus frappante si nous en eûssions comparé la population pour la même décade avec celle des Etats-Unis pour la période de 1840 à 1850. Nous eûssions vu que le Haut-Canada avait, pendant ces 10 années, accru sa population de 104. 57 par cent.

Ce que nous disons là est parfaitement compris de nos voisins d'outre-ligne. Ils reconnaissent que notre population fait, pour son nombre, plus de progrès que la leur. C'est ce qui fait dire à une Revue américaine (*Hunt's Merchants' Magazine*) " qu'en supposant " qu'en 1753, le Canada contînt 50,000 habitants, la population a dû " se décupler quatre fois, si elle est maintenant (1854) de deux mil- " lions. Cet accroissement est presque double de celui de la popu- " lation des Etats-Unis, qui actuellement (1854) n'est probablement " pas de beaucoup plus de vingt-deux millions ; elle s'est ainsi dé- " cuplée deux fois dans la même période. Cet accroissement est " produit de deux manières : par l'excédant des naissances sur les " décès, et par l'immigration. Par la première, la population n'a pu " guère se doubler en moins de 30 ans ; la différence est donc due à " l'immigration."

En vertu de cette théorie, si la population Canadienne-Française était de 50,000 âmes en 1753, l'accroissement par les naissances en eût porté le chiffre à 550,000 âmes en 1853, tandis que de fait elle était de 700,000 âmes deux années auparavant, et eût été de plus de 800,000 âmes sans l'immigration des cinq à six années précédentes. D'où il faut conclure que la population Canadienne-Française se double en moins de trente ans, probablement en vingt-cinq ou vingt-six ans.

Au reste, il est peut-être bon de remarquer que le climat est pour beaucoup dans cet accroissement étonnant, puisque le nombre de décès en Canada est bien moins considérable qu'il ne l'est aux Etats-Unis ; et, si nous ne comptions pas dans le nombre de nos décès ceux qui ont lieu parmi les immigrés à leur arrivée, la différence serait encore plus forte. Ainsi, en 1851, il est mort en Canada 19,449 personnes, dont 7,775 dans le Haut-Canada, et 11,674 dans le Bas-Canada. Il ne faudrait pas croire cependant que le Bas-Canada fût moins salubre que la partie supérieure de la Province, puisque la différence que l'on remarque ici, entre le nombre des morts des deux sections de la Province, est due aux immigrés qui, arrivant atteints du choléra, de la peste ou du typhus, expirent sur nos rivages. D'ailleurs, il y a amélioration, puisque le nombre des décès dans le Bas-Canada était en 1844 de 12,928, en 1845 de 13,906, en 1846 de 17,778 et en 1847 de 21,142.

En Canada, la proportion des habitants à l'étendue du territoire est comme suit ;

Haut-Canada,.............	27	habitants	par chaque	mille	carré ;	
Bas-Canada,...............	4	"	"	"	"	"
Tout le Canada,...........	7	"	"	"	"	"

Ou un habitant pour un peu plus de 84 acres carrés, tandis que l'Angleterre contient 332 personnes, le Pays de Galles 136, et l'Ecosse 92 par mille carré.

Le nombre d'acres occupés est dans tout le Canada de 9.73 par chaque habitant, de 11.03 dans le Haut-Canada, et de 9.12 dans le Bas-Canada.

En 1851, le nombre d'habitants des Cités et Villes du Canada était de 171,034, ou d'un onzième de la population totale. L'Angleterre, le Pays de Galles, l'Ecosse et les Iles de la Manche au contraire ont plus de la moitié de leur population concentrée dans les Villes, la population de celles-ci étant de 10,556,288 habitants, tandis que celle des campagnes était en la même année de 10,403,189.

On comptait en Canada, en 1851, 949,034 hommes, dont 449,067 dans le Haut-Canada et 449,967 dans le Bas-Canada. On comptait aussi 893,231 femmes, dont 452,937 dans le Haut et 440,294 dans le Bas-Canada. L'excédant des hommes sur les femmes était donc de 46,130 dans le Haut-Canada et de 9,673 seulement dans le Bas-Canada, l'excédant total étant de 55,803.

Il y avait en Canada, à la même époque, 293,667 familles, dont 152,336 dans le Haut-Canada et 141,331 dans le Bas-Canada. Chaque famille se composait, terme moyen, de plus de six personnes, tandis que dans la Grande-Bretagne chaque famille n'était pas de cinq personnes à la même époque.

Il est né, dans la même année, 69,420 enfants, dont 32,681 dans le Haut-Canada et 36,739 dans le Bas-Canada. Le nombre de naissances dans cette dernière section de la Province se trouve ainsi avoir excédé celui des naissances dans le Haut-Canada de 4,058, quoique celui-ci eût alors 61,743 habitants de plus que le Bas-Canada. Ce ne peut être là un résultat accidentel, puisque le nombre des naissances en 1851 est proportionné à celui des naissances pour les autres années, comme on peut le voir par le tableau suivant :

	Naissances dans le Bas-Canada.
En 1844,..............................	32,279
" 1845,..............................	34,496
" 1846,..............................	35,531
" 1847,..............................	35,217
" 1851,..............................	36,739.

Le nombre d'hommes non-mariés était, aussi en 1851, de 646,120, dont 342,321 dans le Haut-Canada et 303,799 dans le Bas-Canada ; celui des femmes non-mariées de 583,267, dont 293, 773 dans le Haut-Canada et 289,494 dans le Bas-Canada ; celui des hommes mariés de 284,871, dont 147,872 dans le Haut-Canada et 136,999 dans le Bas-Canada ; celui des femmes mariées de 278,927, dont 143,506 dans le Haut-Canada et 135,421 dans le Bas-Canada ; celui des veufs de 17,419, dont 8,742 dans le Haut-Canada et 8,677 dans le Bas-Canada ; enfin celui des veuves de 30,430, dont 15,522 dans le Haut-Canada et 14,908 dans le Bas-Canada.

Le nombre des centenaires Canadiens en 1851 était de 58, dont vingt dans le Haut-Canada et trente-huit dans le Bas-Canada. Celui des sourds-muets, aveugles et lunatiques était à la même époque comme suit :

	HAUT-CANADA.	BAS CANADA.	TOTAL.
Nombre d'hommes sourds-muets	289	514	803
Nombre de femmes sourdes-muettes	189	351	540
Nombre total de sourds-muets	478	865	1343
Nombre d'hommes aveugles	185	308	493
Nombre de femmes aveugles	131	246	377
Nombre total d'aveugles	316	554	870
Nombre d'hommes lunatiques	519	891	1410
Nombre de femmes lunatiques	550	842	1392
Nombre total de lunatiques	1069	1733	2802

Nous ne savons réellement pas à quoi attribuer le nombre beaucoup plus grand de lunatiques, aveugles et sourds-muets que renferme le Bas-Canada. Nous laissons cette question à l'étude des hommes spéciaux, et passons sans transition ou préambule à un tableau

des professions, métiers et occupations principales des habitants du Canada en 1851. On y verra que le nombre des cultivateurs est très grand, étant de 164,494. Et comme chaque famille est, d'après le recensement, d'environ 6 personnes, il est clair que *plus de la moitié* de la population est occupée de la culture des champs. Nous disons *plus de la moitié*, car nous ne comptons pas ici la classe que les recenseurs appellent "Journaliers." Or, un très grand nombre de ces journaliers, que le recensement dit être de 141,949, travaillent aussi aux champs. En sorte qu'on ne se tromperait pas fort en disant que les trois quarts de notre population sont adonnés à l'agriculture.

On verra encore, par le tableau qui suit, que le Bas-Canada cède sans envie le pas à sa sœur-province pour les auberges et cabarets, les brasseries, distilleries et hôtelleries.

TABLEAU indiquant les professions, métiers et occupations principales des habitants du Canada en 1851.

	HAUT-CANADA.	BAS-CANADA.	TOTAL.
Avocats et Procureurs	302	273	575
Aubergistes et Cabaretiers	1772	443	2215
Banquiers	32	11	43
Bouchers	600	474	1074
Boulangers	462	590	1052
Brasseurs	219	61	280
Carrossiers	549	212	761
Charpentiers	7782	2667	10449
Charrons	380	224	604
Charretiers	1110	1241	2351
Colporteurs	240	67	307
Commis	3100	2222	5322
Constructeurs de bateaux et vaisseaux	37	44	81
Couturières	331	222	553
Cultivateurs	86229	78265	164494
Constructeurs de waggons	860	150	1010
Distillateurs	188	7	195
Epiciers	475	529	1004
Fabricants de papier	44	32	76
Ferblantiers	470	310	780
Fileurs	10	166	176
Fondeurs	134	103	237
Forgerons	4235	2840	7075
Hommes de chantiers	993	974	1967
Hôtelliers	254	83	337
Imprimeurs	436	195	631
Instituteurs et Institutrices	2422	1835	4257
Ingénieurs	373	233	606
Journaliers	78584	63365	141949
Journalistes	19	14	33
Libraires et papetiers	45	36	81
Maçons	1446	935	2381
Maîtres de postes	398	203	601
Marchands	2849	1854	4703

TABLEAU indiquant les professions, métiers et occupations principales des habitants du Canada en 1851.—*(Continué.)*

	HAUT-CANADA.	BAS CANADA.	TOTAL.
Médecins et Chirurgiens	382	410	792
Menuisiers	511	3923	4434
Meubliers	1030	311	1341
Meuniers	1083	667	1750
Modistes	1235	1200	2435
Mouleurs	337	115	452
Navigateurs et matelots	586	988	1574
Négociants	155	589	744
Notaires	19	538	557
Pêcheurs	96	1242	1338
Peintres	641	284	925
Pilotes....	11	228	239
Plâtriers	288	85	373
Plombiers	14	15	29
Potiers	66	38	104
Poulieurs	7	29	36
Rentiers	1116	3870	4986
Scieurs	881	402	1282
Sculpteurs et doreurs	19	67	86
Selliers	873	273	1146
Servantes	12274	10812	23086
Serviteurs	3180	5559	8739
Tailleurs et tailleuses	2833	699	3532
Tailleurs de pierres	223	196	419
Tanneurs	561	532	1093
Tenant des maisons de pension	32	64	96
Tisserands	1738	166	1904
Tonneliers	1935	473	2408
Tenant magasin, (voir "Marchands.")	0	1128	1128
Voiliers	15	36	51

Ce chiffre de 2,215 aubergistes ne doit pas trop nous effrayer, lorsque nous savons qu'en 1849 la Cité de New-York avec une population de 371,223 habitants comptait 3,779 auberges licenciées ; c'est 1,564 de plus que tout le Canada en 1851.

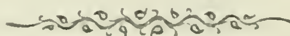
Pendant que nous en sommes aux comparaisons, nous ferons remarquer que l'État de New-York, qui est l'Etat de l'Union Américaine qui augmente le plus rapidement en population, avait 1,371,812 habitants en 1820 et 3,098,818 en 1850, donnant une augmentation de 1,727,006 ou de 125 par 100 en 30 ans. C'est un accroissement annuel d'un peu plus de 4 par 100, ou d'environ la moitié de celui de la population du Canada.

Si maintenant nous prenons la Pensylvanie comme terme de comparaison (c'est l'Etat qui rivalise le plus avec New-York), nous trouvons que sa population en 1820 était de 1,049,858 âmes, tandis qu'en 1850 elle était de 2,314,897. Cela nous donne une augmentation de

1,265,039 habitants ou de 120 par 100 en 30 ans, et de 4 par 100 par année.

D'un autre côté, en parlant de l'accroissement et des occupations diverses de notre population, la question du paupérisme vient d'elle-même sous notre plume, et quoique nous ne puissions la traiter au long, nous ne devons pas omettre la vérité sur ce point. Il est de fait que le paupérisme, comme menace et danger, n'existe pas en Canada. Nous avons il est vrai des pauvres parmi nous, (et qui n'en a pas ?) mais nos pauvres ne sont pas une charge ni un péril pour l'état. Ils sont secourus dans le Bas-Canada et en partie dans le Haut-Canada par nos Institutions religieuses de bienfaisance et de charité, et nous sommes sous ce rapport bien différents des Etats-Unis.

Dans les Etats voisins en effet, c'est la municipalité ou l'Etat qui fait la charité ; aussi, sommes-nous en position de savoir quel nombre de pauvres ils ont et combien ce paupérisme naissant leur coûte. Les statistiques officielles portent qu'en 1850, 134,972 pauvres, dont 66,434 Américains et 68,538 étrangers, ont reçu l'aumône aux Etats-Unis, et qu'ils ont nécessité une dépense de $2,954,806, égale aux deux tiers du revenu du Canada en 1853.



CULTES.

Le Canada doit, en grande partie, son état actuel de civilisation, ses mœurs douces et ses sentiments profonds de religion aux Missionnaires qui, en venant y porter le flambeau de la foi, y ont implanté l'étendard de la civilisation. C'est ce qui faisait dire, il y a quelques années, à un écrivain Canadien, que " si l'histoire s'occupe un jour du Canada, elle dira qu'il a été formé par les Prêtres séculiers et par les Jésuites."

" En effet, continue le même écrivain, le premier siècle, qui a suivi l'arrivée des Européens dans la Nouvelle-France, nous montre d'un côté les Jésuites parcourant le pays dans toutes les directions, pénétrant dans ses parties les plus reculées, explorant ses ressources naturelles, établissant des rapports de fraternité entre les aborigènes et la race étrangère, et posant les jalons de la civilisation depuis le Golfe St. Laurent jusqu'aux Bouches du Mississipi ; de l'autre, il nous offre le Prêtre séculier conduisant au sein de la forêt des groupes de hardis pionniers, dirigeant leurs travaux, soutenant leurs espérances, présidant à la naissance de l'humble Village, élévant au bord de la rivière le clocher de sa chapelle, et organisant en petit la paroisse canadienne. Tour à tour juge, médecin, législateur, maître d'école, le curé-missionnaire était l'âme des nouveaux établissements qui se formaient sur les deux rives du St. Laurent. Jetées au milieu du désert, forcées de lutter contre une nature sauvage, sans cesse exposées aux incursions des Iroquois, ces communautés naissantes, pour se maintenir, avaient besoin de l'autorité et du dévouement du prêtre catholique. Ses paroles pleines d'espérance arrêtaient le découragement, et ses exhortations à la paix empêchaient que la confusion et l'anarchie ne se glissâssent au milieu des éléments hétérogènes dont se composaient par fois ces petites sociétés, tandis que ses connaissances et son expérience le mettaient en état de donner d'utiles conseils sur les travaux à exécuter et sur les règlements à établir pour l'avantage commun. La juste influence ainsi acquise auprès de ses paroissiens était employée au service de la

morale et de la religion. C'était le principal objet de sa mission ; et il y dévouait toute son énergie et toutes ses ressources. Aussi par les soins du prêtre Canadien, le caractère national en se développant s'est trouvé fortement empreint de moralité et d'attachement au catholicisme."

Plus tard, lorsque des jours mauvais commencèrent pour la France, et que le Canada, qui lui était si dévoué, cessa de lui appartenir, le prêtre resta avec 60,000 ou 70,000 Canadiens au poste qui lui avait été confié, pour aider à la conservation des lois, des mœurs, des coutumes, de la langue et de la religion de ce petit peuple si violemment séparé de sa mère-patrie. La tâche était difficile, mais le clergé la remplit avec un zèle admirable. Il se fit le guide et le protecteur du peuple ; il le dota, autant qu'il put, d'écoles élémentaires et de maisons de haute éducation, et aujourd'hui il renouvelle les actes héroïques du passé, tout en accordant aux progrès de la civilisation ce qu'elle est en droit de lui demander. C'est ainsi que, pendant que d'une main il fonde des hôpitaux, des écoles, des couvents, des séminaires et des universités, nous le voyons prendre de l'autre la hache du bucheron, diriger le surplus de la population vers les terres vagues qui forment encore partie du sol national, abattre avec lui l'arbre de la forêt, ériger la cabane de ce nouveau pionnier de la civilisation et la chapelle qui est le plus beau souvenir des bords du St. Laurent, et puis s'armer du signe de la rédemption, parcourir le pays tout entier, prêchant une sainte croisade contre l'intempérance et détruisant un vice qui menaçait de devenir permanent.

Voilà en peu de mots une partie de ce qu'a fait autrefois et de ce que fait de nos jours le clergé catholique du Canada. Voyons maintenant quels ont été, depuis la cession du pays en 1763, les progrès du catholicisme parmi nous ; nous saurons ainsi si le succès a répondu aux efforts du clergé.

En 1763, tout le vaste pays qui forme aujourd'hui le Canada, et tout le reste de l'Amérique au nord du Mexique et du Golfe de ce nom, étaient sous la juridiction de l'Evêque de Québec. En ce moment les Etats-Unis forment près de 39 diocèses différents, et le Canada en compte sept. Il n'y avait alors qu'un seul Evêque ; aujourd'hui, nous avons un Archevêque dont le siége est à Québec, six Evêques suffragants et trois coadjuteurs. Enfin, il n'y avait en 1790 que 146 prêtres ; aujourd'hui le Bas-Canada a 540 prêtres et le Haut-Canada 117, répartis comme suit, savoir :

Archidiocèse de Québec........................ 185 Prêtres.
Diocèse des Trois-Rivières.................... 56
Diocèse de St. Hyacinthe...................... 58
Diocèse de Montréal........................... 229
Diocèse de Bytown............................. 40
Diocèse de Kingston........................... 36
Diocèse de Toronto............................ 35
Outre des vicaires-généraux qui, dans les sept diocèses, sont au nombre de.................. 18

Formant un total de.................. 657.

Ces 657 prêtres desservent 375 Cures et Missions, dirigent une trentaine d'établissements de charité et de communautés religieuses, aident à l'administration de sept diocèses, et donnent l'enseignement à la jeunesse dans 15 à 16 Université, Séminaires et Collèges.

Les Cures, Missions et Communautés religieuses sont réparties comme suit dans les sept Archidiocèse et Diocèses du Canada :

Diocèses.	Cures.	Maisons d'Ursulines.	Hôtel-Dieu.	Hôpital-Général.	Ecoles de Sœurs de la Congrégation.	Sœurs Grises.	Bon-Pasteur.	Maternité.	Sourds-Muets.	Sourdes-Muettes.	Providence.	St. Viateur.	St. Joseph.	Sacré-Cœur.	Saints Noms de Jésus et Marie.	Ste. Anne.	Sept Douleurs.	Ecoles de Frères.	Hôpital St. Patrice.
Québec............	114	1	1	1	7	2	1	1	..	..	..	..	..	..	..	..	..	7	..
Trois-Rivières......	41	1	1	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	1	..
St. Hyacinthe.......	35	..	..	..	..	1	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Montréal...........	110	..	1	1	13	1	1	1	1	1	1	1	1	2	4	1	2	9	1
Bytown............	25	..	..	..	..	1	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Kingston...........	26	..	1	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	1	..
Toronto............	24	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	2	..

En 1790, il y avait en Canada six communautés religieuses de femmes, savoir : l'Hôtel-Dieu, l'Hôpital-Général et les Ursulines à Québec ; et l'Hôpital-général, la Congrégation et les Sœurs Grises à Montréal. Dans les couvents de Québec se trouvaient 90 religieuses, et dans ceux de Montréal il y en avait 108.

Il ne nous a pas été possible de connaître le nombre actuel de religieuses dans chacun des nombreux établissements qu'elles ont sous leurs soins. Mais nous nous sommes procuré quelques statistiques qui pourront intéresser les philanthropes.

Les Sœurs de Charité de Québec, le 17 décembre dernier, étaient au nombre de 26, dont 17 Sœurs professes, 4 novices et 5 postu-

lantes. Du 22 août 1849 au 17 décembre 1854, elles ont reçu dans leur maison 500 orphelins, dont 54 y demeurent actuellement. Leurs classes sont fréquentées par 445 élèves. Du 22 août 1849 au 17 décembre dernier, ces bonnes Sœurs ont visité 1,726 personnes malades, leur ont fait 9,388 visites, et ont soigné 1,041 plaies.

Cet utile établissement a été fondé en 1849 par Sa Grâce l'Archevêque actuel de Québec, qui, par ses immenses sacrifices pécuniaires et les contributions généreuses des citoyens et du clergé, était parvenu à construire un magnifique édifice dont les Sœurs devaient prendre possession à la fin de l'année dernière. Malheureusement l'établissement a été entièrement détruit par un désastreux incendie, et l'édifice a dû être recommencé à neuf au moyen du montant reçu des bureaux d'assurance. Il ne sera probablement pas logeable avant une année.

L'Hôtel-Dieu de Québec renfermait, au 1er janvier dernier, 43 religieuses professes, 2 novices et 3 postulantes, formant un total de 48 religieuses. Dans l'année 1854, elles ont reçu 710 malades, dont 53 sont morts. Au 1er janvier dernier, il y avait dans cet hôpital 62 lits et autant de malades. Le nombre de lits que possède l'Hôtel-Dieu ne peut pas suffire aux demandes constantes que reçoivent les religieuses de la part des malades nécessiteux.

L'Hôpital-Général de Québec renfermait, au mois de décembre dernier, 57 religieuses professes, 3 novices et 3 postulantes ; en tout, 63 religieuses. Ces bonnes Sœurs se dévouent au soulagement des misères humaines et à l'instruction des jeunes filles. A la fin de l'an dernier, elles avaient 93 élèves pensionnaires. Elles soignaient en outre 76 infirmes, dont 56 femmes et 20 hommes.

Dans l'Hôtel-Dieu de Montréal, de 1844 à 1853, on a admis 17,886 personnes des deux sèxes, dont 17,103 ont été guéries et 783 sont mortes.

A l'Hôpital St. Patrice de Montréal les admissions en seize mois ont été de 1,218 malades, dont 1,145 ont été guéris et 73 sont morts.

Les Asyles du Bon-Pasteur, fondés à Québec et à Montréal et destinés à retirer du vice de malheureuses filles qui sont tombées dans la dégradation, font paisiblement, mais sûrement, un bien immense.

Mais à quoi bon nous étendre davantage sur les services rendus continuellement par ces établissements de charité ? Personne ne les ignore et tous reconnaissent qu'ils sont un bienfait pour le pays.

Passons donc à des considérations plus générales comprenant les différents cultes pratiqués dans la province.

Depuis l'occupation du Canada par les Anglais, le culte protestant s'est introduit dans le pays au moyen de l'immigration, et les autori-

tés Impériales et Provinciales ont, tour à tour et à maintes reprises, déclaré qu'en Canada la loi protège également tous les cultes. C'est en vertu de ce principe que l'on a vu le Parlement Provincial maintenir pour les Catholiques le paiement de la dîme au clergé catholique, ce qui d'ailleurs n'est que conforme aux stipulations et aux traités. D'un autre côté, le Gouvernement anglais, profitant du jour où il gouvernait le Canada sans la coopération du peuple de la Province, avait mis à part le septième de toutes les terres publiques du Haut et du Bas-Canada, et le revenu de ce septième devait servir au soutien d'un clergé protestant. Ce fut là l'origine d'une lutte de 30 ans parmi les protestants des différentes sectes, dont les uns prétendaient avoir autant de droits à leur part de ce revenu que les Anglicans eux-mêmes, et dont les autres demandaient que la Province entrât en possession du tout. La question vient enfin d'être définitivement réglée, et ce sont les municipalités qui, après la mort des titulaires actuels, profiteront de ce septième des terres publiques.

Le nombre des sectes protestantes en Canada est très-grand, les principales dénominations étant les Anglicans, les Presbytériens, les Méthodistes, les Congrégationalistes, les Baptistes, les Quacres, les Universalistes, les Unitériens, les Lutériens et les Chrétiens de la Bible. Il y a aussi des Juifs.

Le personnel du ministère religieux de toutes les dénominations protestantes du Canada, en 1851, était comme suit :

	HAUT-CANADA.	BAS-CANADA.	TOTAL.
Evêques anglicans	1	2	3
Ministres "	152	97	249
Ministres presbytériens et presbytériens-unis	.. ..	... ..	132
Ministres méthodistes, wesleyens, etc.	.. ..	.. ..	401
Ministres congrégationalistes	.. ..	... ..	52
Ministres de la conférence chrétienne,	.. ..	... ..	27
" des chrétiens de la bible....	.. ..	... ..	19
" baptistes	.. ..	... ..	137
Nombre total d'Evêques et Ministres de toutes sectes protestantes	.. ..	.. ..	1020
En ajoutant ce nombre à celui des Archevêque, Evêques et Prêtres catholiques	.. ..	.. ...	667
Nous avons un total d'Ecclésiastiques catholiques et protestants de	.. ..	... ..	1687

Les Evêques anglicans ont leurs siéges, l'un à Québec, l'autre à Montréal, et le troisième à Toronto. Il est question d'un nouveau siége protestant qui serait érigé à Kingston, comme l'on parle aussi de la création de deux nouveaux Evêchés catholiques en Canada.

Ce rapprochement tout-à-fait accidentel entre les nouveaux siéges épiscopaux, dont il est maintenant question, nous rappelle un autre rapprochement bien plus remarquable ; c'est au sujet des écoles séparées. Cette cause, que les Catholiques du Haut et du Bas-Canada soutiennent de toutes leurs forces, paraît avoir rencontré l'approbation et l'appui des Anglicans. Ils se sont joints aux Catholiques, l'an dernier, pour engager la Législature à mettre sous ce rapport les Haut-Canadiens sur le même pied que les Bas-Canadiens. A cette occasion nous citerons ici un fait digne de remarque. C'est que, dans la Législature Bas-Canadienne, avant la réunion des Provinces, et alors que les Catholiques formaient la très-grande majorité de la représentation populaire, le droit d'avoir des écoles séparées de celles des Catholiques fut accordé aux Protestants. La législation Bas-Canadienne n'a pas changé depuis ; mais celle du Haut-Canada, qui semblerait accorder le même droit aux Catholiques Haut-Canadiens, est interprêtée de telle manière que dans la pratique, s'ils ont des écoles séparées, on ne leur accorde pas l'allocation provinciale à laquelle ils prétendent. Cette union temporaire et faite dans un but spécial, entre les Catholiques et les Anglicans, fera rendre justice à ceux qui dans le Haut-Canada réclament des écoles séparées.

En fait d'institutions de charité, les Protestants ont plusieurs hôpitaux déservis par des laïcs et visités par des Ministres protestants. Ils ont aussi des hôpitaux spéciaux pour les femmes ; ils les appellent des "*Lying-in-Hospitals.*"

Ils ont, à Montréal, l'Hôpital-Général anglais qui a été convenablement doté par deux riches particuliers et aussi par la Province. Cet Hôpital est visité par des Ministres protestants et aussi par un Prêtre catholique lorsqu'il s'y trouve des Catholiques. Durant les onze années comprises entre le 1er Mai 1843 et le 1er Mai 1854, cet hôpital a reçu 12,601 malades de l'un ou l'autre sèxe, dont 11,767 ont été guéris et 834 sont morts. Si l'on compare ce résultat avec celui obtenu à l'Hôtel-Dieu et à l'Hôpital St. Patrice de la même ville, on trouve que, dans les établissements confiés aux Religieuses, le nombre des morts est au nombre des malades comme $4\frac{1}{2}$ est à 100, tandis que dans l'hôpital laïc la proportion est comme $6\frac{2}{3}$ est à 100.

Ce résultat s'explique probablement par le fait que les Religieuses sont tenues en conscience et par profession de soulager leurs semblables et de veiller sur eux avec la même sollicitude qu'une mère veille sur son enfant. Les laïcs au contraire sont salariés et leur déplacement est souvent nuisible aux malades, sans compter que l'absence de secours religieux dans bien des cas contribue à priver les malades de cette tranquillité d'esprit qui leur serait un soulagement.

Voici maintenant un tableau comparé de la population par religions du Haut et du Bas-Canada pour l'année 1851 :

RELIGIONS.	BAS-CANADA.	HAUT-CANADA.	TOTAL.
Eglise Catholique	746866	167695	914561
Eglise d'Angleterre	45402	223190	268592
Eglise d'Ecosse	4047	57542	61589
Eglise Presbytérienne libre	267	65807	66074
Autres Presbytériens	29221	80799	110020
Méthodistes Wesleyens	5799	96640	102439
Episcopaux	7	43884	43891
Nouvelle *Connexion*	3442	7547	10989
Autres Méthodistes	11935	59585	71520
Baptistes	4493	45353	49846
Luthériens	18	12089	12107
Congrégationalistes	3927	7747	11674
Quacres	163	7460	7623
Chrétiens de la Bible	16	5726	5742
Eglise Chrétienne	10	4093	4103
Seconds-Adventistes	1369	663	2032
Protestants	10475	1733	12208
Disciples	0	2064	2064
Juifs	348	103	351
Ménonites et Tunkers	0	8230	8230
Universalistes	3450	2684	6134
Unitériens	349	834	1183
Mormons	12	247	259
Croyance non-connue	390	6744	7134
Croyance non-indiquée dans les recensements	4521	35740	42261
Toutes autres croyances	13834	7805	21639
Population totale	890261	952004	1842265

Par ce tableau, la population catholique du Bas-Canada ne paraît pas aussi considérable qu'elle eût dû l'être, parce que pendant quelques années, c'est-à-dire de 1845 à 1850, une partie de la jeunesse canadienne, ne trouvant pas dans la Province un travail assez rémunératif pour l'y retenir, s'est mise à émigrer aux États voisins, où le prix du travail était momentanément plus élevé qu'en Canada. Cette émigration qui, selon des hommes bien en état de se prononcer en pareille matière, a été telle que nous comptons aux États environ 150,000 Canadiens-Français, a enfin heureusement cessé, grâce aux nombreux travaux publics que le Gouvernement a fait exécuter dans la Province, et grâce aussi aux efforts intelligents du clergé catholique qui a arboré l'étendard de la colonisation, en disant à ceux qui n'avaient pas de travail : " Emigrez, mais émigrez d'une partie à l'autre de votre pays." Parmi les nombreux prêtres qui ont montré en cette occasion un dévouement et un patriotisme au-dessus de tout éloge

nous devons citer le Révérend M. Mailloux, le Révérend M. N. F. Hébert, et le Révérend Père O'Reilly qui depuis s'est fait Jésuite.

Au reste, prenons le résultat tel que le donne le dénombrement officiel, et comparons les recensements (par religions) de chaque section de la Province. Ce sera le moyen de connaître les progrès faits par les Catholiques et ceux faits par les Protestants de toutes dénominations.

TABLEAU comparé des recensements (par religions) du Haut-Canada.

	1842.	1848.	1851.	En 9 ans.
Eglise Catholique	78119	123707	167695	aug. 114.61 ℔ 100.
Eglise d'Angleterre	128897	171751	223190	" 93.13 "
Eglise d'Ecosse	93294	67900	57542	dim. 38.32 "
Presbytériens libres	} 21826	64729	65807	" 572.38 "
Autres Presbytériens		20372	80799	
Méthodistes Wesleyens	66679	90363	96640	" 45 "
Méthodistes Episcopaux	2411	36893	43884	" 82 "
Nouvelle *Connexion*	.. ..	.. ..	7547	
Autres Méthodistes	8553	14977	59585	aug. 600 "
Baptistes....	19662	28965	45353	" 131 "
Luthériens	5420	7420	12089	" 123.54 "
Congrégationalistes	5095	6126	7747	" 53 "
Chrétiens de la Bible	.. ..	.. ..	5726	
Chrétiens....	.. ..	.. ..	3093	
Ménonites et Tunkers	.. ..	4767	8230	
Universalistes	.. ..	2269	2684	
Croyance inconnue....	.. ..	.. ..	6744	
Croyance non-indiquée	.. ..	62128	35740	
Autres croyances ..., ...	34399	20965	20909	

TABLEAU comparé des recensements (par religions) du Bas-Canada.

	1844.	1851.	En 7 ans.
Eglise Catholique	572643	746866	aug. 30.42 ℔ 100.
Eglise d'Angleterre	43527	45402	" 4.31 "
Eglise d'Ecosse	26702	4047	dim. 85 "
Méthodistes Wesleyens	13790	5799	" 58 "
Méthodistes Episcopaux	719	7	
Nouvelle *Connexion*	.. ..	3412	
Autres Méthodistes	1315	11935	aug. 816 "
Presbytériens	5279	29488	" 465.55 "
Protestants	.. ..	10475	
Congrégationalistes	3906	3927	
Baptistes	4063	4493	
Luthériens	101	18	
Quaceres	151	163	
Ménonites et Tunkers	2	11	
Juifs	154	248	
Autres croyances	6138	23951	

Ces tableaux nous font voir qu'en 7 ans les Catholiques du Bas-Canada ont augmenté d'un peu plus de 30 par 100, tandis que dans le Haut-Canada ils se sont accrus en 9 ans de plus de 114 par 100. Cette disproportion dans l'augmentation s'explique aisément, lorsque nous nous rappelons que l'accroissement dans le Bas-Canada est dû presque exclusivement à celui que produisent les naissances, et que l'augmentation de la population du Haut-Canada est produite en grande partie par l'immigration. Or, en la seule année 1852, le Haut-Canada a reçu par le fleuve plus de 18,000 immigrés qui se sont établis sur son territoire. Un pareil contingent annuel, dont une grande partie est catholique, donnerait donc facilement en neuf ans une nouvelle population catholique de 60 à 80,000 âmes, et ce serait ainsi se tromper que de croire que le Catholicisme fît moins de progrès dans le Bas-Canada que dans la partie supérieure de la Province. Il faut en effet tenir compte de l'immigration étrangère, et ne pas oublier l'émigration bas-canadienne de 1845 à 1850 ; c'est le seul moyen d'établir une comparaison juste et aussi la proportion dans laquelle a eu lieu notre accroissement total par rapport à celui d'autres pays.

Les Anglicans paraissent à peu près stationnaires dans le Bas-Canada, tandis que dans l'autre section de la Province ils se sont presque doublés en 9 ans. Ce qu'ils ont perdu dans le Canada oriental paraît avoir été au profit de la plupart des sectes méthodistes et des Presbytériens, dont l'accroissement considérable représente évidemment celui que n'a pas fait l'Anglicanisme.

Les Presbytériens et Méthodistes de presque toutes dénominations paraissent aussi avoir beaucoup accru leur nombre. Ce résultat est dû pour le Bas-Canada à la cause que nous venons d'indiquer, et pour le Haut-Canada il trouve sa justification dans l'immigration qui, quoique catholique pour une grande partie, ne laisse pas que de fournir encore un fort contingent aux sectes protestantes. La même remarque peut s'appliquer aux Baptistes et Luthériens. D'un autre côté, l'Eglise d'Ecosse et les Méthodistes Wesleyens ont subi dans le Bas-Canada des pertes immenses, qui y ont réduit les membres de l'Eglise d'Ecosse de 26,702 à 4,047 et les Wesleyens de 13,790 à 5,799. L'Eglise d'Ecosse a fait aussi dans le Haut-Canada des pertes qui se montent à 38 par cent, tandis que les Wesleyens paraissent avoir recueilli son héritage ou du moins s'être accrus autant que l'Eglise d'Ecosse a perdu d'adhérents.

Après ce dénombrement religieux, il est intéressant d'avoir un tableau du nombre d'églises ou chapelles consacrées à chaque culte. Les statistiques les plus récentes sur ce sujet sont aussi de 1851. Nous les donnons ici telles que nous les fournissent les documents officiels :

	HAUT CANADA.	BAS-CANADA.	TOTAL.
Nombre d'églises catholiques	135	340	475
Nombre d'églises anglicanes	226	111	337
Nombre d'églises presbytériennes	257	57	314
Nombre d'églises méthodistes (libres et autres)	471	60	531
Nombre d'églises congrégationalistes .	84	20	104
Nombre d'églises baptistes	116	17	133
Nombre d'églises quaeres	18	2	20
Nombre d'églises universalistes	....	1	1
Nombre d'églises unitériennes	....	1	1
Nombre de synagogues juives	....	1	1
Nombre d'églises luthériennes	22	....	22
Nombre d'églises chrétiennes de la bible	46	....	46
Nombre d'autres églises	184	....	184
Nombre total d'églises et chapelles....	1559	610	2169

Ce qui fait que le nombre d'habitants pour chaque église ou chapelle est comme suit :

	BAS-CANADA.	HAUT-CANADA.	TOTAL.
Catholiques	2196	1242	1923
Anglicans	409	988	797
Presbytériens	517	571	561
Méthodistes	353	441	430
Congrégationalistes	196	92	112
Baptistes	264	391	375
Quaeres	82	414	381
Universalistes	3450	2684	3067
Unitériens	349	834	591
Juifs	348	....	175
Luthériens	....	549	550
Chrétiens de la Bible	....	124	125
Tous les cultes réunis	1459	612	851

Les Catholiques-Romains ayant l'avantage d'avoir plusieurs offices publics le dimanche, spécialement dans les Villes et autres grands centres de population, on s'explique facilement comment la population catholique n'a pas besoin d'un aussi grand nombre d'églises ou chapelles que les Protestants.

En général, on peut dire de la population du Canada, que c'est un peuple religieux. Le culte y est maintenu dans un état convenable ; le clergé y a le nécessaire et souvent davantage. Les œuvres pieuses et de charité y sont encouragées, et il ne se passe pas de semaines sans que, dans nos villes, on ne vienne nous demander une souscription ou aumône pour une église que l'on veut construire ou achever aux Etats-Unis ou ailleurs. Les Protestants, pour leur part, soutiennent

avec zèle des hôpitaux sous la direction de laïcs, des sociétés de bienfaisance pour le soulagement des veuves et des orphelins, pour la propagation de la foi protestante, et plus particulièrement pour la conversion des Canadiens-Français à la croyance protestante.

De leur côté, les Catholiques contribuent au soutien d'établissements religieux pour l'instruction publique et de communautés religieuses pour le soulagement des pauvres et des malades. Ils contribuent aussi à la construction de couvents, séminaires et colléges ; au soutien de sociétés charitables, parmi lesquelles se trouvent la Société de St. Vincent de Paul qui produit dans nos Villes un bien considérable en distribuant avec connaissance de cause les aumônes destinées aux nécessiteux et portant secours à la classe de pauvres connue sous le nom de "pauvres honteux," et l'Association pour la propagation de la foi au moyen de laquelle nos zélés missionnaires ont pu parcourir les contrées les plus glaciales et évangéliser l'infidèle jusque sous les glaces du pôle en faisant gaiement le sacrifice de leurs plus belles années pour n'avoir ici bas que la satisfaction d'avoir rempli leur devoir. Cette dernière Association a été établie en 1837 et compte un très-grand nombre de membres. Elle a reçu des Catholiques du Canada les sommes suivantes qui ne sont pourtant que des fractions de leurs aumônes, mais qui peuvent donner une idée des sacrifices que notre population catholique fait de cette manière.

ETAT des sommes recueillies pour l'œuvre de la propagation de la foi catholique, dans les diocèses de Québec et de Trois-Rivières :

	QUEBEC.	TROIS-RIVIERES.	TOTAL.
A Juin, 1838	£565 5 7	£363 13 6½	£928 19 1½
" 1839	641 14 11	253 6 1	895 1 0
" 1840	823 5 10	224 15 8½	1048 1 7
" 1841	1114 5 4½	252 7 8½	1366 13 1
" 1842	1401 2 5½	354 4 7	1755 7 0½
" 1843	1549 11 0	416 16 4½	1966 7 4½
A Déc., 1843	744 10 9½	122 0 8	866 11 5½
" 1844	1712 7 5½	486 4 7½	2198 12 1
" 1845	1744 8 9½	414 1 11½	2184 17 9
" 1846	1809 10 7½	487 4 2	2412 15 9½
" 1847	1923 17 11	449 8 2	2374 6 1
" 1848	1699 5 4½	325 10 8	2024 16 0½
" 1849	1514 17 0½	377 2 5½	1891 19 6
" 1850	1412 19 3	306 7 7	1719 6 10
" 1851	1641 15 0½	334 14 8½	1995 16 9½
" 1852	2157 14 6	367 0 1½	2524 14 7½
" 1853	2021 13 4½	375 0 0	2396 13 4½
" 1854	2052 18 2½	529 0 0	2581 18 2½
Total pour ces deux diocèses ..	....	....	£33127 17 9

auquel il faut ajouter les sommes suivantes recueillies dans le Diocèse de Montréal :

Au 15 mai 1839	£600	9	3½
Au 1er juin 1840	1000	15	8
Au 1er juillet 1841	1037	2	2
Au 1er décembre 1842	1147	13	7½
De 1842 à 1851, environ	9600	0	0
Du 1er décembre 1851	1486	13	10
Du 1er décembre 1852	1563	3	0½
De 1852 à 1854, environ	2500	0	0
Total pour le Diocèse de Montréal	£20935	17	7½

Ce qui forme pour le Bas-Canada un total de £54133 15 4½

Avant de terminer ce chapitre, nous devons dire un mot de la Société de Tempérance, qui, dans le Diocèse de Québec, porte le nom de Société de la Croix. Cette association fut pour ainsi dire fondée par feu Mgr. de Forbin Janson, Evêque de Nancy et de Toul, à l'époque où il visita le Canada. Depuis lors, la semence a germé, grâce aux efforts du clergé et plus particulièrement de trois à quatre prêtres qui pour l'occasion se sont faits missionnaires, et ont, sans choc et par leur seule parole, opéré au sein des populations une révolution morale dont elles ont tout lieu de se féliciter aujourd'hui. Ces prêtres ont enrôlé sous la bannière de la tempérance au moins 300,000 Canadiens, qui n'ont pas hésité à réformer un abus qui menaçait de devenir une cause de ruine pécuniaire et morale pour le pays.



DROIT DU CANADA.

L'OCCUPATION du Canada par l'Angleterre eut pour résultat inévitable de détruire dans la colonie la domination de la France, mais la langue de la France était trop belle pour ne pas se maintenir, et le droit civil français avait pour lui une épreuve de trop longue date pour disparaître.

Les nouveaux possesseurs du pays eurent sans doute, au début, l'idée d'anglifier le Canada, mais ils dûrent bientôt *par prudence* revenir à une politique plus juste ; de là la conservation de notre langue, de nos coutumes, de notre religion et de nos lois.

En ce moment l'ancien droit français est encore pour les actions civiles la loi du Bas-Canada ; et, chose qui pourra étonner quelques Parisiens de nos jours, nous avons en pleine vigueur la coutume de Paris elle-même. Cet ancien droit et cette antique coutume n'ont été modifiés en quelques points par notre législation locale qu'en autant que l'exigeaient les circonstances dans lesquelles nous nous trouvons.

Pour les affaires de commerce, la preuve se fait d'après les lois commerciales anglaises, parce que l'expérience a appris à nos hommes d'affaires qu'elle est préférable à celle qui se faisait d'après les anciennes lois françaises.

D'un autre côté, le Canada a préféré les lois criminelles anglaises aux anciennes lois criminelles de la France, comme il a adopté la loi anglaise pour toutes les affaires qui sont du ressort de la Cour d'Amirauté.

Nous devons ajouter que la législation locale a considérablement modifié les lois criminelles anglaises, que le Canada a trouvées trop sévères pour lui. Il en est de même des lois civiles anglaises que nos besoins et nos circonstances nous ont forcés à changer ou amender en autant que nous en faisons usage.

En somme, nos compatriotes du Haut-Canada, qui ont le droit anglais tel que modifié par notre législation locale pour les affaires tant civiles que criminelles, commencent à croire que notre droit civil est

bien supérieur au leur. En sorte qu'il est probable qu'avant longtemps ils adopteront nos lois civiles.

Au reste, le Haut et le Bas-Canada ne sont pas plus avancés l'un que l'autre dans la codification de leurs lois. Les deux sections de la Province manifestent depuis longues années le désir d'avoir un code, mais là s'est borné le progrès en cette direction.

Toutefois il est juste de remarquer que les différentes administrations, qui se sont succédées depuis 1842, ont essayé de faciliter l'action future des hommes éminents qui seront appelés à concourir à la rédaction de notre code. Elles ont essayé, autant que possible, de refondre toutes les lois précédentes relatives au même sujet, et de réunir ainsi en un petit nombre de pages toute la législation qui y avait rapport. C'est ainsi que nous avons eu une loi pour les élections, une autre pour la judicature, une troisième pour l'agriculture, puis une autre pour les chemins de fer, une enfin pour les municipalités. Ces lois néanmoins n'ont pas cette clarté et cette concision que requiert la rédaction d'un code, et sont trop souvent amendées pour pouvoir longtemps remplir l'intention de leurs auteurs.

D'un autre côté, notre législation vient de faire subir à notre régime seigneurial une révolution presque complète, en sorte que bientôt nos anciennes ordonnances et nos anciens édits et statuts seront une lettre morte qu'il ne serait d'aucune utilité d'insérer dans nos codes.

Ce que nous avons donc de mieux à faire semble être, non pas d'entreprendre actuellement la codification de nos lois, mais seulement de préparer les voies à cette codification. La révision de nos statuts est un bon pas en ce sens, si elle est faite avec exactitude et intelligence ; il en est de même de la refonte périodique de nos lois sur un même sujet. La codification viendra plus tard, lorsque notre système seigneurial aura entièrement disparu, et que nos lois de judicature, d'élection, d'agriculture et de municipalités auront reçu de l'expérience une sanction suffisante pour en assurer la stabilité.



TEXURE DES TERRES.

Jusqu'au mois de décembre dernier, l'ancien système féodal de la France, moins un très-grand nombre d'abus et de coutumes accablantes pour le peuple, existait dans le Bas-Canada. Dans la partie du pays la plus anciennement colonisée nous avions en effet des seigneurs et des censitaires. Ces seigneurs n'étaient plus, il est vrai, de ces barons orgueilleux et despotes qui tyrannisaient leurs vassaux, au moyen desquels ils se faisaient la guerre entre eux ou la faisaient à leur suzerain. Non ; nos seigneurs canadiens avaient perdu leur voracité de loups pour revêtir quelque peu la peau de l'agneau. Ce n'est pas à dire pour cela qu'ils ne veillâssent pas à leurs intérêts. Au contraire, comprenant bien que sur la terre d'Amérique les usages et coutumes d'un autre temps et d'un régime différent ne seraient pas supportés par les populations canadiennes, ils eurent soin de n'exercer d'ordinaire que la partie lucrative de leurs priviléges, et nous devons avouer, en bonne conscience, que le plus grand nombre d'entre eux n'a pas montré de négligence sous ce rapport.

Mais l'abus, qui se glisse presque partout, n'a pas manqué de s'insinuer dans ces relations pécuniaires des seigneurs et des censitaires. Les premiers pour la plupart s'appuyant, disaient-ils, sur la loi, exigeaient pour leurs terres des redevances exorbitantes. Les censitaires de leur côté criaient à l'extorsion, et prétendaient que les seigneurs ne réclamaient des cens et rentes et des lods et ventes aussi élevés que parcequ'ils se sentaient appuyés de l'autorité exécutive.

Le débat en vint au point que seigneurs et censitaires sentirent la nécessité d'une solution. Ceux-ci demandèrent par leurs députés que le Parlement vînt à leur secours ; mais ce n'a été qu'après quatre longues années de discussions acerbes et de luttes parlementaires que cette question organique a reçu une solution qui, on l'espère, sera définitive. Elle consiste à faire disparaître entièrement la redevance connue sous le nom de " lods et ventes," au moyen de laquelle le seigneur réclamait et percevait à son profit le douzième de la valeur des biens-fonds et de leurs améliorations, chaque fois que ces biens-fonds

situés dans sa seigneurie étaient vendus ou changeaient de propriétaires par quelque transaction équipollente à la vente. De cette manière, les censitaires pourront défricher et améliorer leurs terres, et s'y établir, sans que le douzième du fruit de leur travail devienne la propriété de leurs seigneurs. D'un autre côté, la Province paiera au seigneur, au moyen d'une somme de £500,000 que le Parlement consacre à cet objet, une juste indemnité pour la perte qu'il subit par l'abolition des lods et ventes. Il recevra en outre une indemnité pour la perte des "cens et rentes," qui seront diminués en autant que le permettra le fonds spécial que le Parlement approprie à cette fin.

Cette amélioration essentielle dans la tenure des terres seigneuriales du Bas-Canada devra contribuer puissamment à faire défricher cette partie des seigneuries qui est encore en l'état de nature. C'est un nouveau motif d'encouragement pour l'immigration étrangère, qui en a déjà un si puissant dans les facilités qui sont offertes à quiconque désire s'établir sur les terres publiques ou sur les terres que des particuliers offrent en vente dans les Townships. Les prix des terres vagues qui n'appartiennent pas à la Province sont souvent assez élevés, mais ils n'excèdent pas d'ordinaire dans le Bas-Canada deux piastres ou deux piastres et demie l'acre ou l'arpent. Dans le Haut-Canada, les prix sont quelquefois plus considérables ; néanmoins même à ces taux, les terres publiques des Etats-Unis sont moins avantageuses, parce que les taxes y sont beaucoup plus fortes qu'en Canada. Quant aux terres publiques, le chapitre suivant fait voir que les prix et conditions auxquels on peut les obtenir sont de beaucoup plus favorables que ceux des autres pays.



TERRES PUBLIQUES.

La superficie totale du Canada étant de 155,188,425 acres et la population n'étant encore que d'environ deux millions d'âmes, on conçoit facilement que le domaine public doive être considérable et que ce soit pour la province une importante source de richesses. Il ne faudrait cependant pas croire que les ressources si grandes, que la Province retire des terres, soient uniquement le produit de la vente du fonds et du bois de commerce qui le recouvre; car ce n'est là qu'une partie du revenu que produit pour le pays l'immigré qui s'en vient parmi nous acheter une terre pour s'y établir. Non seulement il est par son passage une source de revenu pour le pays, mais il apporte encore souvent avec lui un petit capital qu'il emploie au défrichement de sa terre, dont il retire pour lui et par contre-coup pour le pays des produits qu'il vend au poids de l'or. Voilà bien pourquoi le Canada encourage de toutes les manières les émigrés de l'Europe à prendre la voie du St. Laurent; l'expérience l'a convaincu que, tout en servant ainsi les intérêts de l'émigré, il sert aussi les siens.

En outre des facilités extraordinaires qu'offre à l'immigré la route du St. Laurent, au moyen de laquelle il atteint plus tôt et avec moins de frais le lieu de sa destination (*), l'immigré peut obtenir à son choix, dans le Haut ou dans le Bas-Canada, des terres riches et boisées à un taux incomparablement moins considérable qu'aux Etats-Unis, sans compter que, pendant qu'il paie 15 schellings de taxes aux Etats-Unis, il ne paie que 6 schellings et 3 deniers en Canada.

Les terres publiques en effet peuvent être obtenues aux prix et conditions qui suivent:

1°. Les terres situées à l'ouest des Comtés de Durham et Victoria dans le Haut-Canada, moyennant 7 schellings et demie par acre, payables avec intérêt en dix versements annuels, dont un lors de la vente;

2° Les terres à l'est du Comté d'Ontario dans le Haut-Canada, moyennant 4 schellings par acre, payables avec intérêt en cinq versements annuels dont un lors de la vente;

(*) C'est ce que nous démontrons au chapitre intitulé "Voie du St. Laurent."

3°. Les terres situées dans l'ancien Comté d'Ottawa, et celles situées au sud du St. Laurent dans les Districts de Trois-Rivières, St. François et Montréal, dans le Bas-Canada, moyennant trois schellings par acre, aussi payables avec intérêt en cinq versements annuels, dont un lors de la vente ;

4° Les terres situées à l'est de l'ancien Comté d'Ottawa jusqu'à l'ancien Comté de Saguenay sur la Rive Nord du St. Laurent et toutes celles situées au sud du St. Laurent, mais à l'est de la Rivière Chaudière et du Chemin de Kennébec, moyennant un schelling et demie par acre, aussi payable avec intérêt en cinq versements annuels, dont un lors de la vente ;

5° Les terres situées à l'ouest de la Rivière Chaudière et du chemin de Kennébec dans le District de Québec, moyennant 2 schellings par acre, payables aussi avec intérêt en cinq versements annuels, dont un lors de la vente ;

6°. Les terres situées dans le District de Gaspé et l'ancien comté de Saguenay, formant aujourd'hui ceux de Saguenay et Chicoutimi, moyennant un schelling par acre, payable avec intérêt en cinq versements annuels, dont un lors de la vente.

Celui qui achète doit, par lui-même ou par quelqu'un qui le représente, prendre possession immédiate de la terre et continuer d'y habiter ; il doit en outre faire, chaque année, par chaque cent acres, cinq acres de terre neuve, et se bâtir une maison qui n'ait pas moins de dix-huit pieds sur vingt-six. Il obtient un titre sous forme de "Lettres Patentes," lorsqu'il s'est conformé à toutes ces conditions, dont la violation en tout ou en partie entraîne avec elle l'annulation de la vente.

Le gouvernement n'accorde pas plus de 200 acres à chaque individu, à moins de circonstances spéciales. Il se réserve aussi le droit de vendre, à un taux plus élevé, des terres dont la valeur s'est accrue par des circonstances particulières.

A ces prix et conditions, le gouvernement ne vend pas le bois qui est sur le sol ; mais celui qui achète une terre peut la défricher et se servir du bois pour les fins de son établissement, sans être tenu à payer une somme additionnelle, qui ne lui est imposée que dans le cas où il fait commerce du bois qu'il coupe.

Comme le gouvernement possède et offre en vente des terres dans les différentes parties du pays, les immigrés peuvent facilement s'établir au milieu des populations qui parlent leur langue ou qui pratiquent leur culte religieux. C'est ainsi qu'un Français peut trouver, dans toutes les parties du Bas-Canada, des hommes qui parlent le français, ont les mœurs et les habitudes de la France, et pratiquent la religion

catholique. L'Irlandais trouve dans les Cités de Québec et de Montréal, et dans quelques Townships du Bas-Canada et une grande partie du Haut-Canada, des hommes qui sont nés en Irlande ou descendent d'Irlandais. Il en est de même de l'Ecossais et de l'Allemand.

C'est aux taux et conditions que nous venons d'énumérer, et le plus souvent à des prix et conditions moins avantageux, que le gouvernement a vendu de grandes étendues de terres dans les différentes parties de la Province.

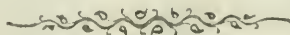
Le tableau suivant, tout en indiquant les ventes faites par le gouvernement et les octrois gratuits qu'il a accordés de 1836 à 1854 inclusivement, pourra faire juger des progrès de la colonisation du pays :

	HAUT-CANADA.	BAS CANADA.	TOTAL.
	Acres.	Acres.	Acres.
Acheté en 1836....	29102	55275	84377
Octrois gratuits en 1836	536340	39209	575549
Acheté en 1837....	28083	25959	54042
Octrois gratuits en 1837	257008	68149	325157
Acheté en 1838....	20508	30947	51445
Octrois gratuits en 1838	140781	6411	147192
Acheté en 1839....	50312	94442	144754
Octrois gratuits en 1839	126206	37251	163457
Acheté en 1840....	51346	19581	70927
Octrois gratuits en 1840	155084	33269	188353
Acheté en 1841....	26610	34928	61538
Octrois gratuits en 1841	56295	8423	64718
Acheté en 1842....	23651	44703	68354
Octrois gratuits en 1842	52056	3105	55161
Acheté en 1843....	40952	28283	69235
Octrois gratuits en 1843	44000	3290	47290
Acheté en 1844....	38436	19291	57727
Octrois gratuits en 1844	35414	22235	57649
Acheté en 1845....	126400	100942	227342
Octrois gratuits en 1845	32009	50595	82604
Acheté en 1846....	83535	36885	120420
Octrois gratuits en 1846	45035	130900	175935
Acheté en 1847....	162371	42317	204688
Octrois gratuits en 1847	64743	36948	101691
Acheté et accordé gratuitement en 1848	....	....	126769
" " " 1849	....	....	106120
" " " 1850	....	....	272497
" " " 1851	....	....	357837
" " " 1852	....	....	239243
" " " 1853	....	....	602856
Acheté et octroyé gratuitement de 1836 à 1853 inclusivement	....	....	4904948

Les terres octroyées gratuitement sont situées le long des routes nouvelles que le gouvernement ouvre de temps à autre au milieu des terres publiques. L'octroi gratuit engage de pauvres gens ou des

personnes qui ont peu de ressources à aller s'y établir. Elles ont alors intérêt à entretenir les chemins en bon état, et bientôt ces colons nouveaux voient arriver, des anciennes Paroisses ou anciens Townships ou des pays étrangers, de nombreux émigrés qui, en voyant la facilité des communications, n'ont pas hésité à acheter des terres et à les exploiter. Ce système des octrois gratuits est, il est vrai, momentanément une perte pour la Province, mais cette perte est bien vite compensée par les revenus et les richesses que le pays retire des terres qu'il contribue ainsi à faire vendre et à faire ouvrir. C'est néanmoins une question de savoir si l'intérêt de la Province ne serait pas mieux consulté en offrant en vente les terres dont le front se trouve sur les grands chemins ouverts aux frais de la Province, et en n'accordant gratuitement que la seconde rangée de terres.

Pour faire face aux dépenses considérables que nécessitent le système des octrois gratuits et l'ouverture de grands chemins à travers les terres vagues, la législature accorde depuis quelques années des sommes très-fortes à même le revenu général du pays. Cette politique libérale a eu pour effet immédiat d'arrêter l'émigration déjà commencée d'une partie de la jeunesse canadienne, qui maintenant se dirige vers les terres publiques et consacre au pays cette énergie et ce travail qui lui sont si nécessaires. Elle aura encore pour effet d'augmenter l'immigration étrangère, et, lorsqu'elle sera plus connue en France, elle pourra et devra aussi attirer vers le Bas-Canada une partie notable de l'émigration française qui retrouvera sur les bords du St. Laurent une France nouvelle.



PRODUCTIONS VEGETALES ET ANIMALES.

Quoique le Canada soit situé au nord des Etats-Unis, il ne leur cède guère le pas pour les productions végétales. Il est vrai qu'en ce pays le climat est très-froid en hiver, mais par compensation les chaleurs de l'été y sont très-fortes. Il n'y a, pour bien dire, dans une grande partie du pays, que trois saisons: l'automne, l'hiver et l'été. La transition de l'hiver à l'été est presque subite ; et quoique le premier soit long, le second est assez chaud pour permettre aux produits de la terre de parvenir à maturité.

Ce que nous disons là s'applique spécialement au Bas-Canada, qui, année commune, a de quatre mois et demie à cinq mois d'hiver, du 1er Décembre au 1er Mai. Néanmoins la navigation continue souvent jusqu'au 10 et quelquefois jusqu'après le 15 de Décembre, et reprend très-souvent entre le 15 et le 25 d'Avril.

Le Haut-Canada est plus favorisé sous ce rapport que sa sœur-province. Son climat est moins sévère, son hiver moins long, sa navigation plus longtemps ouverte. Il ressemble davantage à cet égard à plusieurs des Etats septentrionaux ou occidentaux de la République voisine. Néanmoins beaucoup de personnes préfèrent le climat bas-canadien qu'elles regardent comme plus salubre, et aussi l'hiver du Bas-Canada parce que la neige séjournant sur la terre protège celle-ci contre les fortes gelées de l'hiver.

Au reste, chaque section du pays vante son climat et peut dans tous les cas supporter la comparaison avec les contrées étrangères. Le Canada produit en effet les fruits des pays du midi, et les céréales, légumes, etc., que produisent les Etats-Unis.

Superficie du Canada.

La superficie totale du Canada est de 242,482 milles carrés, dont 209,990 milles forment le Bas-Canada, et 32,492 milles constituent le Haut-Canada. Une grande partie du sol du Bas-Canada est montagneuse ou située dans des latitudes trop septentrionales pour pouvoir servir, au moins avant longtemps, aux fins de l'agriculture. Néan-

moins, tel qu'il est, le Bas-Canada est six fois et demie aussi étendu que le Haut-Canada, leur superficie en acres carrés étant comme suit :

Haut-Canada.................. 20,794,825 acres carrés,
Bas-Canada .... 134,393,600 acres carrés,

Total .... 155,188,425 acres carrés.

Le Canada est donc plus de 4 fois aussi étendu que l'Angleterre, plus de 8 fois aussi étendu que l'Écosse et l'Irlande prises séparément, et plus de deux fois aussi étendu que tout le Royaume-Uni.

Terres Occupées, Cultivées et non Cultivées.

Le Canada est loin d'être peuplé et cultivé selon son étendue, mais les progrès constants que l'agriculture fait parmi nous depuis plusieurs années, joints à l'augmentation prodigieuse de la population par des causes naturelles et par immigration, font entrevoir l'époque, qui n'est pas éloignée, où le Canada devra veiller à la conservation de forêts publiques, comme l'ont fait de tous temps les différents gouvernements qui se sont succédés en France.

L'état suivant des terres cultivées et non cultivées, possédées par des particuliers en 1851 (date du dernier recensement), donnera une idée de l'état de l'agriculture en Canada :

	HAUT-CANADA.	BAS-CANADA.	TOTAL.
Nombre total d'acres occupés	9826417	8113379	17939796
Nombre d'acres cultivés	3695763	3605076	7300839
Nombre d'acres non cultivés, mais occupés....	6130654	4508303	10638957
Nombre d'acres cultivés par chaque habitant, ...	plus de 3	4	en moyenne, 4
Valeur cotisée des terres occupées.	£36670890	£29208158	£65879048
Nombre des occupants de terres ..	99890	95823	195683
Nombre d'acres possédés par chaque occupant	98	84	en moyenne, 92
Valeur des terres occupées, par acre	£3 14 7	£3 12 0	£3 13 5
Valeur moyenne des terres de chaque occupant	£367 0 0	£304 16 3	£332 0 0

Ce tableau fait voir : 1°. que la valeur des terres occupées est d'environ un septième plus grande dans le Haut que dans le Bas-Canada, la différence étant néanmoins moindre si l'on prend la valeur de chaque acre en particulier, puisqu'elle n'est que de deux schellings et sept deniers par acre ; 2°. que la valeur cotisée des 18 millions d'acres occupés est de près de 66 millions de louis, ce qui fait une valeur territoriale d'environ £35 par chaque habitant du Canada.

Voyons maintenant ce qu'ont produit ces 18 millions d'acres de terre :

Nombre d'acres ensemencés et produits récoltés en 1851 dans le Haut et le Bas-Canada.

	HAUT-CANADA.	BAS-CANADA.	TOTAL.
Nombre d'acres de blé	780385	355926	1136311
Nombre de boisseaux de blé	12675603	3480343	16155946
Nombre d'acres de maïs	70040	18891	89875
Nombre de boisseaux de maïs	1686441	343103	2029544
Nombre d'acres de seigle	38965	39007	77972
Nombre de boisseaux de seigle	479615	390220	869835
Nombre d'acres de pois	192095	137660	329755
Nombre de boisseaux de pois	2872413	1351074	4223487
Nombre d'acres d'avoine	421338	492018	913356
Nombre de boisseaux d'avoine	11186161	10248679	21434840
Nombre de boisseaux de blé sarrazin .	639264	530417	1169681
Nombre d'arpents d'orge	29877	35773	65650
Nombre de boisseaux d'orge	625355	764144	1389499
Nombre de tonnes de foin	681782	965653	1647435
Nombre de boisseaux de trèfle et graînes de fourrage	42460	18921	61381
Nombre de livres de chanvre et de lin	50650	1867016	1917666
Nombre de livres de houblon	113064	111158	224222
Nombre de livres de tabac	764476	488652	1253128
Nombre de boisseaux de patates	4987475	5092698	10080173

Ce tableau nous apprend qu'en 1851 la récolte de blé a été d'un peu plus de seize millions de minots, et d'autres statistiques font voir que la consommation intérieure, jointe au total de la semence de blé durant la même année, a été de 10,885,791 boisseaux ; en sorte que le surplus a été d'environ 5,300,000 boisseaux, qui représentent le profit net de la Province.

Le Secrétaire du Bureau des Statistiques, qui a pris l'Ohio comme terme de comparaison avec le Canada, parce que c'est l'Etat qui présente la comparaison la plus favorable aux Etats-Unis, remarque qu'en 1851 l'Ohio cultivait 1,231,437 acres en blé, tandis que le Canada n'en cultivait que 1,136,311, et que cependant le Canada récoltait la même année 1,668,595 boisseaux de blé de plus que l'Ohio. Il ajoute que, durant les 10 dernières années, la production du blé a augmenté aux Etats-Unis d'environ 48 pour 100, tandis qu'en Canada, durant la même période, l'accroissement a été de plus de 400 pour 100. En 1850, la récolte de blé aux Etats-Unis donnait 4 minots et un tiers par chaque habitant, et en 1851 celle du Canada donnait un peu plus de 8 minots de blé pour chaque habitant, ce qui est presque le double de la récolte des Etats-Unis.

Les deux tableaux suivants feront mieux connaître encore l'augmentation de certains produits dans les deux sections de la Province :

BAS-CANADA.

Récolte de	1827.	1831.	1844.	1851.
	Minots.	Minots.	Minots.	Boisseaux.
Blé	2931240	3404756	942835	3480343
Pois	823318	948758	1219420	1351074
Avoine	2341529	3142274	7238753	10248679
Orge	363117	394795	1195456	764144
Seigle	217543	234529	333446	390220
Maïs	333150	339633	140008	343103
Pommes de terre	6796300	7357416	9918869	5092698
Sarrasin	121397	106050	374809	530417
Total de ces 8 articles....	13927594	15928211	21364596	22200678

HAUT-CANADA.

Récolte de	1842.	1848.	1851.
	Minots.	Minots.	Minots.
Blé	3221991	7558773	12675603
Pois	1193551	1753846	2872413
Avoine	4788167	7055730	11186161
Orge	1031335	515727	625355
Seigle....	292970	446293	479615
Maïs	691359	1137555	1686441
Pommes de terre	8080397	4751331	4987475
Sarrasin	352786	432573	639264
Total de ces 8 articles....	19652556	23651828	35152327

Quoique les Etats-Unis produisent beaucoup plus de maïs que le Canada, l'accroissement a été plus rapide ici qu'aux Etats-Unis, puisque notre augmentation pendant les neuf dernières années a été de 163 par cent et la leur n'a été que de 56 par 100 pendant les dix dernières années. D'ailleurs, ce n'est que depuis peu d'années que le Haut-Canada semble porter plus spécialement son attention vers la culture du maïs, et il est probable que les dix années qui se seront écoulées de 1850 à 1860 présenteront un résultat encore plus favorable. Car le maïs parait maintenant très recherché en Angleterre, où néanmoins le climat humide ne permet pas de le cultiver ; et comme nous sommes en Amérique le pays le plus rapproché de la Grande-Bretagne, notre intérêt est de cultiver le maïs en grand, puisque nous sommes surs de toujours trouver en Angleterre un marché sur lequel nous pourrons vendre avantageusement ce produit.

Ce que nous disons là de l'accroissement qu'a pris ici la culture du maïs peut en partie s'appliquer à l'avoine, dont l'augmentation, durant la même période, a été de 41 par cent dans le Bas-Canada, de 133 dans le Haut-Canada et de 70 par cent dans tout le Canada, tandis qu'elle n'a été aux Etats-Unis que de 17 par cent.

Pour les pois, le Canada est l'égal de la moitié de l'Union Américaine ; et la récolte des pommes de terre en Canada est double de celle de l'Ohio.

Remarquons aussi que, quoique dans l'Ohio le nombre d'acres cultivés soit d'un quart plus considérable qu'en Canada, savoir :

Ohio .... 9,800,000 acres
Canada......................... 7,300,000 "

néanmoins la récolte du Canada a été d'un douzième plus grande que celle de l'Ohio, le nombre de boisseaux récoltés ayant été comme suit dans les deux pays :

Canada......................... 16,202,272 boisseaux,
Ohio .... 14,487,000 "

Si des produits agricoles proprement dits, nous passons à ceux que les habitants de la campagne manufacturent ou préparent, nous avons les résultats suivants pour l'année 1851 :

	HAUT-CANADA.	BAS-CANADA.	TOUT LE CANADA.
Nombre de livres de sucre d'érable.	3581505	6190694	9772199
Valeur totale du sucre d'érable	£59692	£103178	£162870
Nombre de livres de beurre	15976315	9637152	25613467
Valeur totale du beurre	£499260	£301161	£800421
Nombre de livres de fromage	2226930	515400	2742330
Valeur totale du fromage	£46391	£10646	£57037
Nombre de gallons de cidre	701612	53327	754939
Valeur totale du cidre....	£11693	£889	£12582
Nombre de verges de flanelle	1828633	1836964	3665597
Valeur totale de la flanelle	£182853	£183696	£366559
Nombre de verges de toile	14955	889523	904478
Valeur totale de la toile	£935	£55595	£56530
Nombre de barils de bœuf	113912	68747	182659
Valeur totale du bœuf....	£170868	£103120	£273988
Nombre de barils de lard	310058	223870	533928
Valeur totale du lard	£775145	£559675	£1334820
Nombre de livres de laine	2699764	1430976	4130740

Par ce résultat, le Bas-Canada se trouve avoir fait près d'une moitié plus de sucre d'érable que l'Ohio, qui est si loin d'en avoir fait la moitié autant que tout le Canada.

Pour le beurre, le fromage et la laine, le Canada cède le pas à l'Ohio ; et pour les autres articles les termes de comparaison manquent.

En somme, le Canada n'a pas à rougir de l'état de son agriculture. Il pourrait dans son intérêt s'adonner davantage à certaines cultures ; il pourrait et devrait, par exemple, comme le suggère le Secrétaire du Bureau des Statistiques, cultiver plus de trèfle, de plantes fourragères, de maïs et de tabac. Il pourrait en outre améliorer la race de ses vaches laitières, afin de produire plus de beurre et de fromage, et

élever plus de moutons pour se procurer une plus grande quantité de laine. Néanmoins il peut en général soutenir sans difficulté la comparaison avec les pays étrangers, et cela est vrai non seulement par rapport à la quantité des produits, mais aussi sous le rapport de leur valeur.

Rappelons-nous en effet que le nombre d'acres en culture était en 1851 d'un quart moins considérable en Canada que dans l'Ohio qui est le terme de comparaison le plus favorable aux Etats-Unis. Or, la valeur du bétail et des produits du Canada à cette époque était comme suit :

	HAUT-CANADA.	BAS-CANADA.	TOUT LE CANADA.
Bétail	£6133354	£4814183	£10947537
Grains	3955777	1670491	5624268
Autres produits	1991885	2443268	4435153
Articles manufacturés....	800834	655165	1455999
Bœuf et lard	946013	662795	1608808
Total	£13825863	£10245902	£24071765

La valeur des mêmes objets dans l'Ohio, à la même époque, était comme suit :

Bétail..................................	£12,793,587
Grains..................................	11,134,393
Autres produits........................	4,788,479
Articles manufacturés..................	1,794,805
Bœuf et lard...........................	1,859,811
Total..................................	£32,371,075.

Ce total de £32,371,075 donne à l'Ohio un produit d'un quart plus considérable que celui que nous venons de trouver pour le Canada, ce qui ne fait que compenser ce que l'Ohio a de terres en culture de plus que le Canada. Il eût peut-être été plus juste de ne pas inclure le bétail qui n'est pas un produit direct de la terre ; la différence alors eût été en faveur du Canada. Mais nous avons préféré donner à l'Ohio ses plus grandes chances de succès, et nous devons reconnaître que finalement il n'a pas l'avantage, puisque dans les deux derniers tableaux nous n'avons pas inclus la valeur du produit des forêts, qui, en l'année 1851, s'est élevé pour le Canada à plus d'un million et demie de louis. Cette addition, qu'il n'est que juste de faire, fait pencher la balance du côté du Canada, qui d'ailleurs avait à la même époque une population moins forte de près de 150,000 âmes que celle de l'Ohio.

Bois et Forêts.

Le revenu considérable provenant de l'exploitation des forêts, tel que nous venons de le constater, était alors dû pour la plus grande partie à l'Outaouais, qui, comme le disait Lord Elgin en 1853, " bien que tributaire du St. Laurent, est une des rivières les plus considérables qui coulent, sans interruption, de leur source à leur embouchure " sur le sol Canadien.

" L'Outaouais, continue Lord Elgin, reçoit les eaux d'une vallée de 80,000 milles superficiels et de rivières dont quelques-unes sont aussi grandes que les principales rivières de la Grande-Bretagne. Ces rivières ouvrent à l'entreprise du marchand de bois des forêts presque inépuisables de pin qui couvrent ce vaste pays, et leur servent de route pour porter leur produit au marché. Les particuliers dépensent chaque année des sommes considérables à l'amélioration de ces rivières. Le Parlement, dans sa dernière session, a voté £50,000 pour rendre navigable la partie supérieure de l'Outaouais......"

L'Outaouais a environ 200 lieues de longueur et quelques-uns de ses tributaires ont eux-mêmes une longueur de 100 lieues. L'honorable M. Cauchon, député de Montmorency, évaluait l'an dernier à £1,000,000 la valeur du bois carré coupé sur l'Outaouais et ses tributaires pour le marché de Québec, et il ajoutait que " le prix du transport du bois, du lieu où il est coupé jusqu'à Québec, est trois sous, et un sou et demie de Bytown à Québec."

Depuis l'année 1852, la grande vallée du St. Maurice et de ses tributaires est ouverte au commerce de bois, et est une source de revenu qui promet de rivaliser avec l'Outaouais. Le St. Maurice est une grande rivière qui possède de nombreux tributaires, dont vingt-quatre sont assez considérables pour pouvoir servir à diriger le bois vers l'embouchure du St. Maurice. Tous ces tributaires traversent un pays couvert de pin, et la plupart conservent leurs eaux à une hauteur considérable jusqu'à une période avancée de la saison, ce qui est d'un grand avantage pour les exploiteurs de bois. " Le bûcheron de l'Outaouais, dit l'honorable M. Cauchon, en remontant l'un des tributaires de cette Rivière (le Gatineau), vient couper le bois dans le lieu même arrosé par les tributaires du St. Maurice. C'est dire que le bois du St. Maurice est de plus de 150 lieues plus près du marché que celui de l'Outaouais, et que le commerce de la première rivière aura bientôt atteint les proportions du commerce de la dernière." L'honorable M. Cauchon ajoute que le St. Maurice soutire les eaux d'un pays d'au moins 80,000 milles en superficie. C'est autant que l'Outaouais.

Plus bas, en descendant le St. Laurent, se trouve le Saguenay, autre grande rivière tributaire du St. Laurent et possédant elle-même de nombreux tributaires. C'est encore là une grande route pour le produit des forêts, et il en sort annuellement une quantité considérable de bois, qui du reste abonde sur toute la surface non-cultivée du territoire canadien et est exploité par des compagnies et des particuliers.

Ne connaissant pas la quantité exacte de bois qui a pu être coupée sur les rivières que nous venons d'énumérer, et comme d'ailleurs l'exploitation s'en fait aussi sur plusieurs autres rivières, nous avons cru que pour donner une idée de cette industrie, nous ferions bien d'insérer ici le tableau suivant de la quantité de certains articles de bois qui formaient l'approvisionnement du Port de Québec dans les années qui se sont écoulées de 1844 à 1854 :

Années.	Epinette rouge.	Merisier.	Frêne.	Orme.	Chéne.	Pin rouge.	Pin blanc.
	Pieds.	Pieds.	Pieds.	Pieds.	Pieds.	Pieds.	Pieds.
1844	18660	73688	136490	670176	681820	4191654	12067426
1845	200766	101115	412096	1567951	1834446	4444516	19141455
1846	593584	241683	260432	3472303	2756754	5270600	24705287
1847	590619	92337	122715	2035541	2484469	6516922	12026294
1848	407398	28190	36283	1064750	1135159	4223952	7132127
1849	183417	193176	58357	975369	864487	3797584	11915430
1850	256414	69761	82797	1504650	1082854	2121316	14388593
1851	490091	74659	174137	2008727	1589932	3189387	15417815
1852	465482	49880	235312	2404616	1650073	2405644	27631239
1853	718130	70616	159020	711239	1353431	2060659	17487016
1854	2649759	45052	221446	1927865	2176071	3756848	19648006

Ce tableau fait voir que la quantité de pieds cubes de ces articles de bois pendant cette période a été comme suit, au port de Québec :

Années.	Nombre de pieds cubes.
1844	17,839,914
1845	27,702,344
1846	37,300,643
1847	23,868,897
1848	14,027,859
1849	17,987,820
1850	19,506,385
1851	17,987,820
1852	34,842,246
1853	22,460,111
1854	30,425,047

On voit par ces chiffres l'effet de la crise commerciale de 1847, qui a si profondément affecté le Canada. Aujourd'hui la Province passe

encore par une crise semblable, mais selon toute apparence l'effet en sera moins général, vû la position actuelle du pays vis-à-vis des Etats-Unis et les Provinces du Golfe. La réciprocité commerciale pour un très grand nombre d'articles et spécialement pour le bois, entre nous et la République voisine, nous donnera en effet l'avantage du marché des Etats-Unis en outre de celui de la Grande-Bretagne. La chose est si bien comprise, que des citoyens entreprenants de l'Union Américaine exploitent actuellement le bois dans nos forêts, afin de l'exporter aux Etats-Unis. Ils jouissent pour cela des mêmes priviléges que ceux que possèdent les habitants du Canada.

Quiconque en effet veut se livrer à l'exploitation du bois peut obtenir aux encans publics, que le gouvernement annonce de temps à autre, une ou plusieurs étendues de terrain appelées "*limites*," qui ont 50 milles en superficie dans les townships non-arpentés, et 25 milles dans ceux qui sont arpentés. Ces "*limites*" sont louées pour un certain nombre d'années, moyennant une certaine redevance qui augmente annuellement. L'exploiteur paie en outre sur le bois qu'il coupe certains droits dont les principaux sont comme suit:

Chêne et Noyer (par pied cube)						1½d.
Pin Rouge, merisier, frêne, orme, par pied cube						1d.
Pin Blanc, cèdre, épinette, par pied cube						½d.
Pin Rouge (bois carré), par morceau de 12 pieds de long						7d.
Pin Blanc	"	"	"	"	"	5d.
Epinette	"	"	"	"	"	2½d.
Bois de corde (dur) et lattes par corde						8d.
Bois de corde (mou) par corde						4d.

Chaque morceau de pin blanc est considéré contenir 70 pieds cubes, chaque morceau de pin rouge 38 pieds cubes, et chaque morceau d'autres bois 34 pieds cubes.

Produits Animaux.

En parlant des produits végétaux, nous avons dû nécessairement empiéter un peu sur le terrain des productions animales ; ce ne doit cependant pas être une raison de ne point leur consacrer un chapitre spécial et même de ne point répéter quelques-uns des chiffres qui se rapportent à elles, d'autant plus que nos remarques sur ce sujet seront inévitablement limitées. D'ailleurs cette répétition aura pour effet de produire des rapprochements qui pourront être honorables pour le Canada, et qui, dans tous les cas, ne pourront manquer de nous être profitables, en nous montrant de quel côté nous devons porter davantage nos soins et notre énergie.

Nous avons vu que le nombre de livres de beurre, de fromage, et de laine, et le nombre de barils de bœuf et de lard avaient été comme suit en 1851 :

	HAUT-CANADA.	BAS-CANADA.	TOTAL.
Nombre de livres de beurre	15976315	9637152	25613467
Nombre de livres de fromage	2226930	515400	2742330
Nombre de barils de bœuf	113912	68747	182659
Nombre de barils de lard	310058	223870	533928
Nombre de livres de laine	2699764	1430976	4130740

Dans la même année et dans les années 1827, 1831 et 1844, le Bas-Canada possédait le nombre suivant d'animaux :

	1827.	1831.	1844.	1851.
	Nombre.	Nombre.	Nombre.	Nombre.
Gros bétail	400027	389706	469851	586650
Chevaux	140432	116686	146726	182077
Moutons	829122	543343	602821	629827
Porcs	247753	293137	197935	256219
Total de ces 4 articles.	1611316	1344872	1417333	1654773

En la même année 1851 et dans les années 1842 et 1848, le Haut-Canada possédait les mêmes animaux dans les proportions suivantes :

	1842.	1848.	1851.
	Nombre.	Nombre.	Nombre.
Gros bétail	504963	565845	745894
Chevaux	113657	151389	203300
Moutons	575730	833807	968022
Porcs	394366	484241	569257
Total de ces 4 articles	1588716	2035282	2486473

Et le Canada tout entier possédait en 1851 le nombre suivant des mêmes animaux :

	HAUT-CANADA.	BAS-CANADA.	TOTAL.
Nombre de vaches	296924	294514	591438
Nombre de bœufs de trait	193982	111819	305801
Nombre de têtes de gros bétail	745894	586650	1332544
Nombre de chevaux de tout âge ...	203300	182077	385377
Nombre de moutons	968022	629827	1597849
Nombre de porcs	569257	256219	825476

De ces tableaux, nous pouvons conclure que, si en général le Canada a fait des progrès constants en ce qui a rapport aux produits animaux,

sa production de beurre et de fromage n'est pas suffisante, et la faute en est au Bas-Canada, puisque chacune de ses vaches n'a produit que 32 livres de beurre et une livre et demie de fromage, tandis que chacune de celles du Haut-Canada a produit 54 livres de beurre et 7 livres et demie de fromage. Le Canada, quoique possédant 46,939 vaches à lait de plus que l'Ohio, produit en effet 3 fois moins de beurre et presque huit fois moins de fromage que celui-ci. Il est vrai que le climat de l'Ohio est plus favorable à l'élève des bestiaux que celui du Canada, surtout du Bas-Canada ; néanmoins il faut admettre qu'il y a ici, à ce sujet, en outre de longs hivers, soit indifférence chez le cultivateur, soit infériorité dans la race des vaches laitières. Nous inclinons du côté de cette dernière raison.

Après des remarques aussi sévères à l'endroit de notre pays, nous avons bien le droit de dire que l'Ohio est un des Etats les plus remarquables sous ce rapport, et que pour le beurre le Haut-Canada l'emporte de 9 par cent sur la moyenne de tous les Etats-Unis.

Ce que nous disons du climat, par rapport aux vaches laitières, s'applique également au jeune bétail, qui est de beaucoup plus nombreux dans l'Ohio qu'il ne l'est en Canada, quoique nous ayons plus de 4 fois autant de bœufs que n'en a l'Ohio.

Il en est de même des moutons, dont l'élève est si difficile dans un climat rigoureux comme l'est celui du Canada. Aussi n'est-il pas étonnant que l'Ohio l'emporte à ce sujet de plus du double sur le Canada. Il est néanmoins digne de remarque que, si cette Province est inférieure à l'Ohio sous le rapport du nombre de moutons, elle lui est supérieure en ce qui regarde l'accroissement et la qualité des moutons, comme le fait voir le tableau suivant :

Augmentation des moutons aux Etats-Unis en 10 ans..	10	par 100
" dans le poids de la toison " ..	32	"
" des moutons en Canada en 9 ans.......	35	"
" dans le poids de la toison "	64	"
Pesanteur moyenne de la toison aux Etats-Unis.......	$2\frac{7}{10}$	livres
" " " en Canada............	$2\frac{5}{8}$	"

Ce tableau donne une supériorité marquée au Canada.

Ajoutons que le Canada possède proportionnellement autant de moutons que les Etats-Unis, la proportion étant d'environ 9 moutons pour 10 habitants, et que le Canada a aussi l'avantage sur tous les Etats-Unis si l'on prend la proportion des moutons par rapport aux terres occupées, la proportion étant en Canada de 9 moutons pour chaque cent acres occupés et aux Etats-Unis de 8 moutons pour chaque cent acres.

Comme ombre au tableau se présentent les porcs, dont le nombre est en Canada de plus de moitié moins considérable que dans l'Ohio. Le Haut-Canada, sous ce rapport, a mieux fait son devoir que la partie inférieure de la Province ; mais tous deux doivent faire des efforts pour se mettre à cet égard au niveau de l'Ohio.

Enfin, pour les chevaux, nous nous trouvons sur le même pied que les Etats-Unis ; nous avons environ un cheval pour chaque cinq habitants, ce qui est à peu près le terme moyen aux Etats-Unis. Le Canada devrait néanmoins se livrer davantage à l'élève des chevaux, et surtout des chevaux de pure race. Les chevaux canadiens sont en effet très recherchés ; ils sont petits et trapus, mais particulièrement adaptés aux besoins des habitants de cette Province et des Etats voisins, parce qu'ils ont le pas sûr et sont presque infatigables.

Ajoutons pour mémoire qu'en 1851 le Canada a produit 58,614 barils de poisson, dont 48,363 dans le Bas-Canada et 10,251 dans la section supérieure de la Province. Il est inutile de dire que c'est là une production insignifiante pour les Pêcheries si riches du Canada.—Nous traitons ce sujet plus au long au chapitre des *Pêcheries.*



PRODUCTIONS MINÉRALES.

L'étude géologique du Canada n'a été commencée qu'en 1842, mais elle se poursuit avec activité et sans interruption. Cette étude a mis au jour bien des richesses que l'on ignorait ou que l'on ne faisait que pressentir. L'Exposition Universelle, tenue à Londres en 1851, a fait connaître à l'étranger quelques-unes de nos ressources minérales, et ce premier essai a de suite donné au Canada une réputation que le développement des productions de ses mines devra lui conserver, si toutefois il ne l'augmente pas. Ce succès est dû en partie à la manière intelligente dont le Géologue Provincial, M. Logan, a classé et distribué les produits minéraux du pays, comme le remarque avec droit M. Dufresnoy, membre de l'Institut National de France, dans son rapport sur la partie minérale de la grande Exposition.

Cette classification ayant si bien réussi à Londres, nous croyons devoir la conserver ici. Nous essaierons seulement de rendre notre nomenclature aussi complète que possible, et attirerons plus particulièrement l'attention du lecteur sur les produits qui paraîtront mériter une mention toute spéciale.

Métaux et leur Minerais.

Minérai de fer Magnétique.—Se trouve dans Marmora, Madoc, Bedford, Crosby sud, Hull, au Portage du Fort, à Newboro, dans Grenville, Sherbrooke sud, Bolton, Leeds, Sutton, Brome, sur la Rivière Chaudière et à New Carlisle.

Minérai de fer oligiste.—Se trouve sur le lac Huron, dans Bedford, Bastard, St. Armand est et ouest, Sherbrooke, Bolton, Sutton, Brome, Leeds et la seigneurie de Rigaud-Vaudreuil; aussi dans McNab et Landsdown.

Minérai de fer limoneux.—Se trouve dans la seigneurie de Vaudreuil, à la Rivière du Chêne, dans la seigneurie de Portneuf, dans celle de St. Vallier, à Stanbridge, dans Campden, Eardley, Simpson, Ireland, la seigneurie de Lauzon, aux Forges de St. Maurice; aussi, dans le grand marais près de l'Ile du Calumet, à la chûte de la rivière

Noire, dans les townships de Charlotteville, Middleton et Windham, derrière London et Chatham, et dans Bastard.

NOTE.—" Tous ces minérais, dit M. Logan, ont été examinés avec beaucoup de soin et d'attention par les agents de la Russie ; ils ont paru frappés d'étonnement, en voyant qu'il se trouvait d'aussi prodigieuses sources autre part que dans leur pays." La rareté du charbon en Canada a néanmoins rassuré un peu les Russes et aussi les mineurs anglais, qui, " accoutumés à suivre dans les entrailles de la terre des lits de minérai de six pouces à un pied contenant de trente à quarante pour cent de cet important métal, ont regardé avec surprise de vastes blocs de fer tirés de lits de 100 à 200 pieds d'épaisseur et donnant de 60 à 70 par cent." Pour nous, qu'il nous suffise de constater ces richesses, et de nous rappeler que si nous n'avons pas *encore* découvert de nombreuses mines de charbon, il est cependant de fait qu'il se trouve, dans le cap même sur lequel Québec est bâti, une substance qui, si elle n'est pas du charbon, semblerait pouvoir en tenir lieu, sans compter que les ressources de nos forêts et tourbières sont incalculables.

FER TITANÉ.—Se trouve à St. Armand, dans Sutton, Brome et Vaudreuil-Beauce.

ILMÉNITE.—Existe à St. Urbain et à la Baie St. Paul.

MINÉRAI DE ZINC.—Se trouve à la Pointe des Mines sur le lac Supérieur.

MINÉRAI DE PLOMB (Galène).—Se trouve au Cap du Tonnerre, à la Pointe des Mines, dans Bedford, Fitzroy, l'Anse des Sauvages, Gaspé ; aussi, dans Landsdown, sur la rivière Gatineau, sur la rivière Noire, et dans la seigneurie de la Petite Nation.

MINÉRAI DE CUIVRE (Pyrite).—Se trouve à la Pointe des Mines et ailleurs sur le lac Supérieur, sur la rivière aux Racines, sur le lac Echo, sur le lac Huron, dans Bastard ; aussi, dans Fitzroy, McNab, Inverness, Ascot, Upton, Burgess et Sherbrooke.

MINÉRAI DE CUIVRE (Pyriteux panaché).—Se trouve à la Pointe au Porphyre (lac Supérieur), aux Mines de Bruce (lac Huron), et à Inverness.

MINÉRAI DE CUIVRE (Vitreux)—Se trouve à la *Location* de Prince et à celle d'Harrison (lac Supérieur), aux Mines de Bruce (lac Huron), au lac Echo.

MINÉRAI DE CUIVRE (Natif).—Se trouve à la *Location* d'Harrison, à celle d'Ewart, et dans l'Ile Michipicoton.

MINÉRAI DE CUIVRE (Pyrite argentifère).—Se trouve dans Upton et dans Ascott.

MINÉRAI DE CUIVRE (Jaune).—S'obtient aux Mines de Bruce sur le lac Huron.

Cuivre (Natif).—Se trouve dans l'Ile St. Ignace, (lac Supérieur).

Note.—Les nombreuses localités, où le cuivre existe en Canada, et la qualité supérieure de celui que l'on extrait des mines des lacs Huron et Supérieur, méritent une mention particulière. M. Murray l'Assistant Géologue Provincial, parlant du cuivre du lac Huron, s'exprime comme suit : "Que le rivage septentrional du lac Huron soit destiné à devenir tôt ou tard une région minérale importante, c'est ce qui parait très probable. La localité la plus importante que j'ai eu occasion d'examiner est située sur la terre ferme, entre les Iles Française et Peladeau. Il y existe des gîtes de cuivre qui ont acquis à l'endroit le nom de Mines de Bruce. Le minérai est en plus grande partie un sulfure jaune, mais le cuivre bigarré et le cuivre vitreux s'y rencontrent aussi. La *Location* paraît être bien située sous tous les rapports ; les indications minérales sont extrèmement encourageantes : le port est excellent pour les bateaux et les petits vaisseaux, et les moyens de transporter le produit de ses mines sont faciles et commodes." M. Logan ajoute : "Les filons varient en largeur de quelques pouces à trente pieds quelquefois. On n'a trouvé, dans aucune partie de la contrée explorée depuis les environs du Sault Ste. Marie jusqu'à Chébaouénahing, aucune *aire* étendue absolument dépourvue de filons cuprifères, et il serait bien singulier qu'une région qui s'étend sur un espace d'un à deux mille milles carrés, et où les indices sont si prononcés, ne donnât pas, dans le cours du temps, des résultats de grande valeur........Autant que j'ai pu l'observer, il m'a paru être constaté que le cuivre abondait le plus dans la diorite, le moins dans le grès ou quartzite, et plus copieusement dans l'ardoise que dans les conglomérats syénitiques." Nous pouvons dire de plus que les rivages du lac Huron sont couverts de bon bois, et lorsque sur le lac Supérieur le bois manque, le charbon étant admis franc de droit peut être obtenu à peu près aux mêmes conditions et aux mêmes taux que ceux auxquels les citoyens de la République voisine l'obtiennent pour l'exploitation de leurs propres mines. D'ailleurs, qui sait si la substance trouvée dans le roc de Québec n'est pas du charbon, et ce qu'une pareille découverte produirait en Canada? Ajoutons que, dans les deux années 1851 et 1852, le Canada a exporté du cuivre et du minérai de cuivre pour un montant d'environ £21,000, en 1853 pour £23,500, et en 1854 pour £25,800. L'exploitation de nos mines n'est pourtant qu'à son début. On peut du reste juger par ce qui suit de ce que sont les mines du lac Supérieur : un journal des Etats-Unis donne les noms de trente quatre compagnies qui sont organisées pour l'exploitation des mines de cuivre du lac Supérieur, et dit que les mines de ces compagnies

sont évaluées à $7,033,000 et que les actionnaires ont déjà payé pour les exploiter la somme de $2,240,000.

Minérai de Nickel (Sulfure).—Se trouve aux Mines de Wallace sur le lac Huron.

Argent (Natif.).—Existe à la Location de Prince et à celle d'Harrison sur le lac Supérieur.

Note.—M. T. S. Hunt, le Chimiste de l'exploration géologique de la Province, rapporte avoir fait une expérience sur du minérai de la Mine de Prince, et avoir obtenu 3½ pour cent d'argent, équivalant à 72 livres d'argent par tonneau de minérai; 7000 parties de cet argent contiennent une partie d'or.

Or (Natif).—Se trouve à la Touffe des Pins, au lac Etchemin; sur les rivières Chaudière, du Loup et Famine; sur les ruisseaux Pozer, Guillaume, des Plantes, Metgermet, St. François, etc.

Note.—M. Logan, dans son Rapport Annuel pour 1849, dit "qu'il paraît que l'existence de l'or, dans l'Amérique septentrionale, se montrant en plus ou moins grande quantité dans des filons ou des dépôts d'alluvion, a été reconnue et suivie, à des intervalles dont quelques-uns sont considérables, depuis la Géorgie, les Carolines, la Virginie et autres Etats du sud, et même du Mexique, jusqu'à la Rivière Chaudière dans le Bas-Canada." Il ajoute qu'il est assez probable que l'or "suit le cours d'une seule et même formation par toute la distance, et qu'on le trouvera finalement dans Gaspé" qui est à l'extrémité orientale de la Province. "Le long de toute la ligne, il paraît être associé avec les roches ou se trouver dans le voisinage de roches fortement caractérisées par la magnésie." M. Logan dit aussi dans le même rapport que "la seule localité, où un filon avec traces d'or qui ait encore été déterminé dans les townships de l'Est, se trouve dans les environs de Sherbrooke, dans Ascot. La quantité de métal paraît pourtant n'être que très peu de chose." La présence de l'or en cet endroit a fait connaître le dépôt de ce métal situé dans la Beauce. "La localité est sur une petite Rivière appelée la Touffe des Pins."

"Il a été constaté, continue M. Logan dans son Rapport de 1850-1, que la région aurifère s'étendait sur une *aire* comprenant probablement entre 3,000 et 4,000 milles carrés. Elle paraît occuper presque toute la partie de la Province située du côté du sud-est du prolongement des Montagnes Vertes en Canada et s'étendre jusqu'à la ligne frontière entre la Colonie et les Etats-Unis. Le point le plus bas dans la vallée de la Chaudière où le terrain de comblement a fourni des traces d'or se trouvait sur un petit ruisseau, qui tombe dans la rivière, sur sa rive gauche, non loin de la borne sud-est de la Seigneurie de

Sainte-Marie." M. Logan ajoute que très probablement la région aurifère atteint la vallée de la Rivière Saint-Jean. Et dans son rapport pour 1851-2, il donne de nouveaux renseignements, qui devront intéresser même après les merveilles que l'on sait de la Californie et de l'Australie, puisqu'ils sont bien propres à donner des espérances à ceux qui s'occupent de l'exploitation des mines, ou qui croient que des mines d'or sont une bonne fortune pour un pays. M. Logan dit donc, en parlant d'un essai d'exploitation fait sur la Rivière du Loup (Beauce) à environ dix arpents de sa jonction avec la Rivière Chaudière :

" La quantité totale d'or obtenue dans la saison a été d'environ 1900 gros, et quinze hommes ont été employés à l'ouvrage, mais il n'est pas facile de dire combien il a été employé de temps au lavage. Tout le temps du travail a été de cinq mois, mais il en faut déduire une partie considérable pour les accidents. La quantité d'or s'est montée à $143\frac{16}{24}$ gros, dont la valeur, comme me l'ont appris subséquemment des négociants de Londres à qui il en avait été montré un échantillon, était de £3 10s. 6d. sterling l'once, ou d'environ quatre schellings et quatre deniers courant le gros. Cela donnerait une valeur totale de £31 3 schellings ; les gages payés se montaient à £15, laissant comme profit la somme de £16 3s. ; d'où il paraîtrait que le dépôt donnait environ le double des gages."

M. Logan ajoute que, par une expérience, on a constaté qu'un tonneau de sable de la localité donnait $165\frac{2}{10}$ gros d'or, dont la valeur serait d'environ £36, mais " qu'il paraît évident que ce qu'il y a de connu du dépôt suffit pour autoriser à croire qu'en général il ne rémunèrera pas un travail fait *sans habileté*, et que les agriculteurs et autres, adonnés aux occupations ordinaires du pays, ne feraient que perdre leur temps en devenant des chercheurs d'or ! "

Complétons ces renseignements en constatant qu'à la Touffe des Pins on trouve un plus grand nombre de gros morçeaux d'or que sur la Rivière du Loup ; le plus grand venant de la Touffe des Pins, dit encore M. Logan, " pesait près de quatre onces, tandis que le plus grand venant de la Rivière du Loup pesait moins de deux onces." Des échantillons, provenant de l'exploitation faite à la Touffe des Pins, ont été portés à Londres lors de la grande Exposition Universelle de 1851, et, selon M. Logan, " ils n'étaient égalés par aucun de ceux qui se trouvaient dans le bâtiment, à l'exception d'une masse pesant 18 livres, venue de la Californie ; et avec d'autres pépites de moindre grandeur...... ils furent examinés avec intérêt," et il en fut fait mention honorable dans le rapport du jury.

Minéraux exigeant un traitement chimique plus compliqué pour être mis en usage.

Ochre d'Urane (jaune).—Se trouve dans Madoc.

Fer chromique.—Se trouve dans Bolton, Ham et Potton.

Note.—M. Adams, le Géologue de l'État de New-York, ayant découvert du minérai de chrome, en quantité suffisante pour pouvoir être exploité, dans la serpentine de Jay et dans celle des environs de Troy qui sont des prolongements des bancs de serpentine du township de Potton, il est probable qu'une exploitation semblable pourrait être faite avec profit dans ce dernier township, ce métal étant, comme l'on sait, " d'un grand usage comme matière colorante pour la teinture des indiennes et des toiles peintes, pour la peinture de la poterie, de la faïence et de la porcelaine, pour la peinture en émail et à l'huile, pour la teinture du verre, et même comme conservateur du bois." Dans Bolton, d'après M. T. S. Hunt, ce précieux métal se trouve aussi dans la serpentine, le filon y étant d'un pied de diamètre.

Rhodoise (Cobalt arseniaté).—Se trouve à la Mine de Prince sur le lac Supérieur, et aux Mines de Bruce sur le lac Huron.

Manganèse Limoneux.—Se trouve dans les Townships de Bolton, Stanstead et Tring, dans les Seigneuries d'Aubert-Gallion, Sainte-Marie et Sainte-Anne.

Pyrite de Fer Magnétique.—Se trouve à Lanoraie et dans la Seigneurie d'Autré, et en quantité considérable près du Portage du Fort dans Clarendon.

Molybdénite.—Existe à l'Anse de la Terrace sur le lac Supérieur.

Dolomie.—Se trouve dans Dalhousie, Litchfield, Dunham, Leeds et Stukely.

Giobertite.—Se trouve en quantité considérable dans Bolton.

Cobalt.—Existe aux Mines de Wallace sur le lac Huron, et à celle de Prince sur le lac Supérieur.

Magnésite.—Se trouve dans Bolton et Sutton.

Ochre de fer.—Se trouve à Sainte-Anne (Montmorency), à Sainte-Rose, à la Pointe du Lac (district des Trois-Rivières), sur la Petite Rivière Romaine (Saguenay), aux Iles de la Madeleine, à Gaspé; aussi, dans Beauharnais, Stanstead et Durham, à Hemmingford et à Vaudreuil.

Note.—M. Logan dit avoir appris, des principaux fabricants de peinture de Londres, que les ochres de fer du Canada sont de la meilleure qualité et égales à celles de France, et que " l'abondance de cette matière dans ce pays devrait ôter lieu à la nécessité d'y en importer, non plus que dans les colonies voisines." Un citoyen des Etats-Unis a acheté, depuis plusieurs années, un lot de terre (à la

Pointe du Lac) dont il a exploité l'ochre qui s'y trouve ; il en a fait une exportation de plusieurs centaines de barils aux Etats-Unis.

BARYTE.—Se trouve à l'Ile Baryta (lac Supérieur), dans Bedford, MacNab, et la Seigneurie de Vaudreuil-Beauce ; aussi, aux Mines de Bruce, dans Bastard, Bathurst et sur le Bras (Beauce).

TALC OLLAIRE, SCHISTE TALQUEUX.—Se trouve dans Stanstead, Leeds, Potton et Brome.

PHOSPHATE DE FER.—Existe à Vaudreuil.

Matieres applicables aux Arts.

PIERRE LITHOGRAPHIQUE.—Se trouve aux Mines de Marmora, et en différents endroits à l'est du lac Simcoe.

NOTE.—Les pierres lithographiques de Marmora ont attiré tout spécialement l'attention du Jury de l'Exposition de Londres, qui en a fait mention dans son rapport. " Jusqu'ici, dit M. Logan, on ne trouvait ces pierres que dans les roches de la série oolitique, mais en Canada on les trouve près de la base du terrain silurien inférieur, cette découverte élargissant le champ dans lequel ceux qui pratiquent la lithographie peuvent chercher cette pierre."

Matieres applicables a la Bijouterie.

AGATES.—Se trouvent aux Iles Michipicoton et Simpson, et sur le Rivage septentrional du lac Supérieur ; elles sont très belles.

JASPE.—Se trouve sur les bords du lac Supérieur et dans Sherbrooke ; en ce dernier endroit, il est en lits épais, dont un de six pieds.

QUARTZ-AGATE GROSSIER (CHERT) RUBANÉ.—Se trouve à la Baie du Tonnerre, sur le lac Supérieur.

PÉRISTÉRITE, PERTHITE, LABRADORITE.—Se trouve dans Bathurst, Burgess ; aussi dans Drummond, où le labradorite abonde.

CORUNDUM.—Se trouve dans Burgess.

NOTE.—M. T. S. Hunt, Chimiste Provincial, déclare avoir trouvé cette pierre si précieuse et si rare dans du mica. Elle était " par très petits grains cristallins dont la couleur variait du rosâtre au bleu foncé du saphir." La dureté en est telle qu'elle raye facilement la face d'un cristal de topaze ! M. Hunt croit que des examens prolongés feront trouver des échantillons plus considérables. Ce Corundum se trouve dans le même calcaire que celui dans lequel on l'a trouvé dans l'Etat de New-York. M. Hunt ajoute que " l'existence du Corundum est encore intéressante sous un autre rapport ; c'est la substance qui, sous une forme massive grossière, constitue l'émeri des Indes orien-

tales, si prisé comme matière propre à tailler et polir les pierres précieuses, et à aiguiser les rasoirs et autres articles de coutellerie."

Matières propres à la fabrication du verre.

GRÈS QUARTZEUX, OU QUARTZITE BLANC.—Se trouve dans le chenal aux vaisseaux sur le lac Huron, dans Ham, Nepean, Vaudreuil, l'Ile Perrot, à la Rivière du Chêne et dans Stukely; aussi, dans Williamstown (comté de Beauharnois) et sur l'Ile de la Redoute (vis-à-vis Brockville.)

NOTE.—Le quartzite blanc, avec lequel se fabrique le verre à Vaudreuil, a été mentionné par le Jury de l'Exposition de Londres, et une grande maison manufacturière d'Angleterre a pris des renseignements auprès de M. Logan pour savoir à quel prix ce grès pourrait être expédié pour le Royaume-Uni. " Une matière propre à faire de bon verre, dit ce monsieur, peut ainsi devenir un important article d'exportation." L'exemple des Etats-Unis est là pour nous encourager, puisque c'est depuis l'exposition de 1851 que ces Etats exportent de ce grès en Angleterre.

RÉTINITE.—Se trouve dans l'Ile de Michipicoton (lac Supérieur.)

Matières refractaires.

TALC OLLAIRE.—Se trouve dans Bolton, Seymour, Sutton, Brome et Potton; aussi dans Chatham.

NOTE.—Cette pierre s'emploie comme réchaud durant les longs voyages, les voyageurs la faisant chauffer, l'enveloppant ensuite d'une couverture et la posant à leurs pieds. On s'en sert aussi avec avantage pour paver des appartements; celle de Potton est bien propre à cet usage.

PIERRE A CALUMETS.—Se trouve à la chute du Calumet.

PLOMBAGINE.—Se trouve à Grenville et dans Westmeath.

NOTE.—M. Logan dit qu'il en a été trouvé sur la Rivière Madaouaska (Outaouais), et que c'est la plombagine la plus pure qu'il ait encore rencontrée.

GRÈS BLANC.—On le trouve auu mines de St. Maurice.

ASBESTE.—Se trouve dans Dalhousie.

Engrais minéraux.

PHOSPHATE DE CHAUX.—Se trouve dans Burgess, Hawkesbury ouest et Grenville, à la chûte des Allumettes (Outaouais), et à la pointe extérieure de la Rivière-Ouelle dans des lambeaux détachés d'un lit de conglomérat calcaire associé à d'autres calcaires.

NOTE.—M. Logan paraît attacher beaucoup de valeur au phosphate de chaux de Burgess, comme applicable aux fins de l'agricul-

ture ; il attache aussi de l'importance à celui de la Rivière-Ouelle. Il les regarde comme étant de bonne qualité, surtout celui de Burgess.

Gypse.—Se trouve dans Dumfries, Brandtford, Onéida et à la Grande-Rivière.

Note.—Le Gypse de ces trois premières localités a été considéré à l'Exposition de Londres, où il a obtenu une mention honorable, comme assez pur pour être employé comme plâtre statuaire.

Marne coquillière d'eau douce.—Se trouve à Montréal, à Belleville, Vaudreuil et Gaspé ; aussi, sur le chemin de Ste. Thérèse (vis-à-vis Ste. Rose), à la Grande Côte (entre la traverse de Ste. Thérèse et St. Eustache), au Grand-Brulé (St. Benoit), derrière la Pointe-à-Cavagnol (Seigneurie de Vaudreuil), dans Hawkesbury est, dans Argenteuil, Gloucester (près Bytown), Nepean, McNab, le lac au Vison, Clarendon, l'Ile du Calumet, St. Armand, Stanstead, la Seigneurie de St. Hyacinthe ; de plus, dans Bentick, Brant, Yonge et Elmsley.

Note.—Cet engrais minéral est, comme l'on voit, fort abondant dans les deux sections de la Province. Dans Yonge, il a six à sept pieds et en quelques endroits quatorze à quinze pieds de profondeur sur 20 à 25 arpents en superficie. Dans Elmsley, sa profondeur est de 3 à 4 pieds. Dans St. Armand, sa profondeur est souvent de 7 pieds sur 30 à 40 arpents en superficie. Dans plusieurs autres localités, l'abondance de ce métal n'est pas moindre. " La marne coquillière d'eau douce, disait M. Logan en 1846, étant un carbonate de chaux pur à l'état pulvérulent, n'a besoin ni d'être tirée avec peine de la carrière, ni de passer par le fourneau, pour pouvoir être employée, et ne pourra manquer, bien qu'elle paraisse maintenant négligée, d'acquérir graduellement de la valeur aux yeux des cultivateurs intelligents, à mesure que la culture de la Province avancera."

Matières propres à aiguiser et polir.

Pierres a aiguiser.—Se trouvent dans Madoc, Potton, Stanstead, Hatley, Finwick, sur le lac de la Chaudière, à la chûte des Allumettes ; aussi, dans Shipton et Bolton.

Roche meulière.—Existe dans Rouville, Stanstead, Brompton, la seigneurie de St. Joseph ; aussi, dans Argenteuil, et particulièrement entre Grenville et Carillon, aux Cascades, à la Pointe du Grand Détroit, dans Brome, Shefford, Hereford, Barnston and Bolton.

Terre de Tripoli.—M. Logan dit que l'échantillon de cette terre, provenant de Montmorency et exposé à Londres, excita par son caractère infusoire l'intérêt de ceux qui sont habitués à observer avec le microscope.

Matieres applicables a l'Architecture commune et d'ornement.

Ardoises tégulaires.—Se trouvent dans Tring (sur le Rivière du Loup), à Kingsey et à Frampton, sur la rivière Montréal, et sur la rive sud du St. Laurent vis-à-vis Québec.

Note,—L'exploitation des carrières d'ardoises, commencée depuis quelques années, promet de prendre un nouveau développement par l'incorporation de deux compagnies auxquelles le Parlement Provincial vient d'accorder des chartes à ce sujet.

Granite Rouge.—Se trouve à Bathurst.

Granite Blanc.—Se trouve à Stanstead, au Grand Calumet, &c.

Calcaire.—Se trouve à Québec et Bytown, au Cap du Tonnerre, à l'Ile à la Bataille (lac Supérieur), à Rama et Madoc, au Portage du Fort, dans MacNab, Wentworth, Rouville, Philipsburg, Montréal, MacNab et Clarendon.

Note.—La Province contient en abondance les matériaux propres à la construction en pierre. La pierre de Stanstead est recherchée. Il se trouve aussi d'excellente pierre à bâtir au Cap-Rouge, à la Pointe-aux-Trembles de Québec, au Château-Richer, à Beauport, Terrebonne, l'Ile Bizard, Rigaud, l'Ile Perrot, dans le comté de Beauharnais, à Ste. Geneviève et à la Pointe Claire. Il est presque impossible de nommer toutes les localités où il existe en Canada de bonne pierre à bâtir. Si la Province veut s'en donner la peine, elle peut faire à Paris une belle exposition de cette matière, et elle doit le faire pour réparer l'étrange oubli qu'elle fit à ce sujet en 1851.

Serpentine.—Se trouve dans Burgess, Orford, l'Ile de Whetstone (dans le lac Memphrémagog), Leeds, Inverness, Stukely, Shipton, Melbourne, à la chûte du Grand-Calumet, et sur le Bras (Beauce).

Note.—Dans les Townships de l'est (Bas-Canada) la serpentine s'étend sur un espace de 135 milles, et est une pierre qui mérite l'attention du Canadien et de l'étranger. M. Logan en fit couper et préparer, à Londres en 1851, un bloc provenant du lac Brompton. Cet échantillon fut admiré pour ses belles qualités, et un ouvrier habile dit à M. Logan que cette pierre aurait un prompt débit en Angleterre.

Marbre.—Se trouve dans Dudswell, Saint Armand, Pakenham, Philipsburg, St. Dominique, Grenville, au Portage du Fort ; aussi, à Terrebonne, l'Ile Bizard, l'embouchure de la Madaouaska (dans McNab), sur le Mississipi derrière le township de Barrie, dans Upton, Acton, Wickam, Dudswell, Beverley, Charleston, Cornwall, Charlottenburg, Lancaster, Winchester, et sur la rivière de la Petite-Nation dans Finch.

Note.—Le calcaire des cinq dernières localités prend un bon poli et donne un marbre noir assez agréable à la vue. Les calcaires

d'Upton, Acton et Wickam sont blanchâtres et assez semblables à ceux de Philipsburg; ils prennent aussi un bon poli. Celui de Dudswell est gris; mais il s'en trouve aussi quelques lits de couleur crême qui produiraient un beau marbre. Les carrières de Terrebonne fournissent une pierre d'un gris brun foncé, qui, polie, donne un marbre un peu sombre. La pierre de l'Ile Bizarre est nuancée de rouge et aurait probablement un bon effet. Le marbre de Packenham est noir de fumée ou brun tabac; mais celui de Grenville, selon M. Logan, est préférable, étant de couleur blanche et marqué de petites taches vertes. Enfin le calcaire cristallin de McNab porte des bandes grises, tantôt plus étroites, tantôt plus larges, courant dans la direction de la stratification primitive, et produisant un marbre régulièrement rayé ayant l'apparence d'un bois ondé.

Argile a brique et poterie.—Se trouve à Campden, sur tout le pays plat entre l'Outaouais et le St. Laurent au-dessous de Bytown, dans le voisinage des plaines de Stanstead, daus les environs de London, dans Westminster, dans le voisinage immédiat du village de Beauharnais, sur la Rivière Chateauguay (au Portage), sur la Rivière des Anglais (près de St. Jean Chrysostôme), dans Chatham, près de Montréal et des Trois-Rivières, à St. Jean des Chaillons, etc., etc.

Note.—La manufacture de la brique et de la poterie commune est très étendue dans la Province, et a paru rémunérer pendant plusieurs années ceux qui s'y sont adonnés. L'an dernier, néanmoins, il y a eu une baisse considérable dans les prix, par suite de la répugnance que le public avait de commencer des travaux importants au milieu de la crise financière qui affecte encore l'Amérique et plusieurs contrées européennes. Cette baisse peut aussi être attribuée au prix élevé de la main d'œuvre et probablement un peu à la trop rapide extension donnée à cette industrie.

Avant de terminer cette neuvième classe des productions minérales, il peut n'être pas hors de propos de dire qu'il se manufacture de bonne chaux commune dans un grand nombre de localités, et entre autres dans le voisinage de la Chûte sur la Rivière du Nord, sur la Rivière Gatineau, à la Pointe Claire, Caugnawaga, Ste. Geneviève, Chatham, Beauport, etc. On se procure aussi de la chaux hydraulique dans Hawkesbury et Argenteuil; aussi, sur la rive droite de la rivière près de Bytown, et à Chatham.

Matieres Diverses.

Caoutchouc minéral.—Se trouve dans Enniskillen.

Note.—" Ce lit de bitume, dit M. Logan, qui dans quelques parties a la consistance du caoutchoux minéral, se rencontre sur le 16e lot de

la seconde concession d'Enniskillen, dans le comté de Kent; mais son étendue ne paraît pas être aussi considérable qu'on nous l'avait donné à entendre; il ne paraît pas excéder un demi-arpent, s'étendant l'espace de cinq chaînes dans la direction du nord-est, sur une largeur d'un peu moins d'une demi-chaîne. Par différents trous d'épreuve qui ont été faits dans le dépôt, il paraîtrait avoir une épaisseur de deux pieds sur environ vingt pieds carrés, vers l'extrémité du sud est, d'où il s'amincit graduellement vers le bord dans toutes les directions, variant dans quelques parties, le long d'une petite ride qu'il forme, d'un pied à quatre pouces. Le bitume est supporté par une argile très blanche, qui, comme j'en fus informé, avait été forée, en une partie, à la profondeur de 30 pieds. On a observé que le pétrole avait pénétré plus ou moins dans la portion supérieure de l'argile........ On a vu une huile bitumineuse s'élever à la surface de l'eau sur le Ruisseau Noir, branche du Ruisseau de l'Ours, en deux endroits, et j'ai été informé qu'on avait observé la même chose à d'autres points plus bas sur le Ruisseau." Une huile semblablo s'élève dans la *Thames*, près de sa rive droite, sur deux lots de Mosa.

Tourbe combustible.—Se trouve à St. Dominique, dans les profondeurs des seigneuries de Vaudreuil et de Rigaud, dans Caledonia, aux sources de la Rivière au Pain, dans Roxburg, Osnabruck et Finch, aux sources du Ruisseau de l'Ours, dans Gloucester, et Cumberland, et aussi dans Clarence, où elle constitue une partie du pays plat et marécageux appelé la Mer Bleue; de plus, dans Nepean et Golbourn en trois grandes étendues de 1000 à 3000 acres, dans le 8me rang de Beckwith, et dans Westmeath où il s'en trouve une *aire* d'environ 3000 acres; enfin, dans Brant et Durham.

Note.—M. Logan remarque que " là où la tourbe ne pourrait pas être employée comme combustible, elle pourra encore devenir utile à l'agriculteur, comme engrais, lorsqu'il y aura une plus grande étendue de terres défrichées et en culture.

Eaux Minérales.—Sur l'Outaouais et ses affluents il existe 41 sources d'eaux minérales, dont 20 sont sulfureuses, 18 salines et 3 ferrugineuses. A trois lieues au sud de Brantford, se trouve la "*source sure*" de Tuscarora; dans Charlotteville, il y a une source sulfureuse, ainsi qu'à moins de deux lieues du village d'Ancaster, qui possède aussi à la même distance une source saline. La Paroisse de Varennes a deux sources salines, qui sont fréquentées durant l'été et dont les eaux ont une réputation égale à celle des eaux de Calédonia et de Plantagenet. St. Léon a aussi sa source saline, qui est en grande renommée. Il en est de même de la source de Caxton dont les eaux sont bien recherchées. Ajoutons que l'on trouve des sources

minérales à Kingston, dans la seigneurie de Sabrevois, à St. Benoit, au faubourg St. Jean de Québec, à Lanoraie, Belœil, L'Orignal, la Baie St. Paul, les Eboulements, dans le township d'Alfred, à Ste. Martine, Chambly, la Rivière-Ouelle et Ste. Anne Lapocatière.

Note.—Ces eaux minérales pourront devenir plus tard, lorsqu'on les exploitera avec plus de soin et plus d'art, de vraies sources de richesses, par les produits qu'elles pourront fournir.

Charbon.—On vient de découvrir, dans le cap sur lequel Québec est bâti, des veines d'une substance qu'on dit être du charbon et que M. De Rottermund est occupé à étudier. On nous informe que, depuis plusieurs années, on connaissait l'existence de veines semblables sur différentes terres du Cap-Rouge, et que M. Gilmour en a transmis dernièrement un très gros échantillon, provenant de la base du Cap Rouge, à M. de Rottermund pour qu'il l'étudiât. Il est de fait que cette matière, que bien des personnes croient être du charbon, brule bien, donne beaucoup de chaleur et a toutes les qualités d'un bon charbon. Il faut ajouter qu'il y a encore beaucoup d'incrédules qui nient l'existence de ce combustible à Québec, et prétendent que c'est ce que les Anglais appellent "*indurated bitumen.*" Que ce soit du charbon ou toute autre matière, si l'effet produit par sa combustion est le même que celui produit par le meilleur charbon, il n'y a pas de doute qu'on ne devrait pas dédaigner cette substance ou la rejeter sans examen.

Il est aisé de voir par ce qui précède que le Canada n'a rien à envier aux pays étrangers sous le rapport des richesses minérales. Il est aussi riche à cet égard que les pays les plus favorisés, en exceptant toujours la Californie et l'Australie. Il n'a besoin pour utiliser les mines immenses que recèle son sol, que d'un peu de travail, d'un travail intelligent et appuyé de capitaux que de simples individus n'ont pas d'ordinaire à leur disposition. Pour surmonter cette difficulté, il lui faut avoir recours à l'association, mais celle-ci ne doit pas être trop multipliée si l'on ne veut pas, par une compétition excessive, ruiner toute exploitation dès le début. Ainsi, il est très probable qu'avec les connaissances et les fonds nécessaires, et aussi avec de la persévérance, le Canada peut tirer, de ses richesses minérales, des objets d'exportation d'une grande valeur, qui, attirant ici l'étranger, contribueront grandement à la prospérité du pays.

Depuis que ce qui précède est écrit, nous avons obtenu un exemplaire du Rapport de M. Logan pour 1852-3, Nous ne pouvons que faire mention des matières économiques dont il parle, et qu'il dit se trouver aux endroits suivants :

Minérai de fer limoneux.—Se trouve entre Ste. Anne des Plaines et St. Lin, dans Kildare, l'augmentation de la Seigneurie de Lanoraie et Dautré, l'augmentation du township de Caxton, le fief St. Etienne, la Seigneurie de la Pointe du Lac; aussi, généralement dans la contrée située entre le St. Maurice et la Rivière Batiscan, etc.

Ochres de fer.—Se trouvent dans la Seigneurie de Lanoraie et Dautré, près de l'augmentation de Caxton, à la Pointe du Lac, à une demi-lieue au-dessous des forges de St. Maurice (du côté opposé de la rivière), dans la Seigneurie du Cap de la Magdeleine, à Ste. Anne de Montmorency, sur la Rivière des Envies.

Note.—M. Logan parle avec beaucoup d'avantage des ochres de la Pointe du Lac qui sont exploitées depuis 1850; il attache aussi de l'importance à celles de la Seigneurie du Cap de la Magdeleine, ainsi qu'à celles de Ste. Anne de Montmorency qui se trouvent sur la propriété de M. E. Caron, à un mille et quart au-dessus de l'embouchure de la Rivière Ste, Anne.

Sable de fer.—Se trouve sur le rivage du St. Laurent entre les Rivières Batiscan et Champlain.

Plomb de mer ou Manganèse limoneux.—Se trouve sur le chemin St. Louis à quatre milles et demie de Québec.

Pierres a moulanges.—Se trouvent à St. Cuthbert.

Grès propre a la manufacture du verre.—Se trouve près de Ste. Scholastique.

Tourbe.—Existe sur le chemin de St. Janvier à St. Jérôme, près de l'Eglise de Ste. Anne des Plaines, au-dessus du Village de L'Assomption, dans les Seigneuries de Lavaltrie et Lanoraie, dans le fief St. Etienne, dans la Seigneurie de Champlain, etc.

Schiste bitumineux.—Se trouve entre Ste. Anne la Pérade et Ste. Anne de Montmorency, et en particulier près du Cap Santé, de la Rivière Jacques Cartier, des Ecureuils, et la Rivière St. Charles.

Minérai de cuivre.—Se trouve dans l'augmentation de Lanoraie et Dautré, sur la rive gauche de la Rivière L'Assomption à environ une lieue au-dessus du pont.

Note.—M. Logan paraît croire que cette découverte ne devrait pas être perdue de vue.

Terre de tripoli.— Se trouve en grande quantité à Laval, près de Québec; elle est très bonne.

Ardoises tégulaires.—Se trouvent à Kingsey.

Note.—M. Logan dit que ces ardoises ressemblent beaucoup à celles d'Angers en France, et sont d'excellente qualité.



MANUFACTURES.

QUICONQUE a vu les plaines immenses du Canada a dû comprendre de suite que ce devait être un pays agricole riche et commerçant. Mais quiconque a aperçu nos nombreux et immenses pouvoirs d'eau et s'est rappelé que l'hiver tient dans une demi-inaction une partie considérable de la population pendant près de 5 mois de l'année, a dû aussi comprendre de suite que le Canada est destiné à être grand pays manufacturier en même temps que pays agricole. C'est ce qu'a bien senti M. S. C. Keefer lorsqu'il dit :

" Le Canada-est contient une population naturellement intelligente " et facile à conduire et diriger, mais qui, pendant 6 mois de l'année, " est presque forcée de mener une vie oisive ; or, nous ne pourrons " jamais atteindre au même degré de richesses et de prospérité que " nos voisins, à moins que nous ne nous levions aussi à bonne heure, " que nous ne travaillions aussi fort, et que nous n'économisions nos " ressources avec le même soin qu'eux. Avec une population qui " s'accroit rapidement par l'immigration ; possédant des moyens de " subsistance en abondance, des pouvoirs d'eau illimités, un fleuve " magnifique et les plus beaux canaux de l'univers, le Canada qui " commande le littoral est destiné à devenir le facteur ou l'agent " commercial d'une portion importante de l'intérieur de l'Amérique, " et fera par la suite un pays manufacturier."

Jusqu'à ce moment le système seigneurial, qui a été en vigueur dans le Bas-Canada, a nui au développement de manufactures domestiques. Néanmoins le Bas-Canada ne se trouve pas beaucoup en arrière du Haut-Canada sous ce rapport. On en peut juger par le tableau qui va suivre.

Ce tableau est loin d'être complet, mais comme il est officiel et le plus récent, nous croyons devoir le publier. Ce sera au lecteur à tenir compte des lacunes. Nous devons ajouter que le recensement de 1851 est loin de donner une idée de ce que sont nos manufactures tant du Haut que du Bas-Canada, puisqu'il ne fournit guère de renseignements sur le nombre d'articles ou la quantité d'effets qu'elles produisent, sur le nombre de bras employés, le nombre de jours que chaque

manufacture a été en activité durant l'année, et le coût de chaque établissement. Au reste, voici le tableau tel que nous l'avons :

	HAUT CANADA.	BAS-CANADA.	TOTAL.
Manufactures de laine	74	18	92
" seaux	14	6	20
" formes à souliers, etc,	5	1	6
" bardeaux	24	3	27
" d'empois	2	2	4
" de barils (incomplet)	0	3	3
" moulins à battre	1	3	4
" haches	5	6	11
" râteaux	5	1	6
" chaises	6	3	9
" drap	0	2	2
" clous	2	4	6
" d'ameublements	27	5	32
" de machines à vapeur et autres	3	7	10
" coton	1	1	2
" voitures	45	40	85
" d'allumettes....	1	2	3
" de gingembre et sirop	1	0	1
" salaratus....	3	1	4
" d'ouvrages en marbre....	5	0	5
" de rails	1	0	1
" lattes	17	1	18
" vases de grès et terre	10	0	10
" chassis et jalousies....	11	1	12
" savon et chandelle	25	9	34
" cigares	4	0	4
" pompes (incomplet)	1	0	1
" d'habits (")	4	0	4
" de vinaigre	1	2	3
" chapeaux	4	5	9
" bottes et souliers(incomplet)	20	1	21
" tabac	0	2	2
" d'orgues (incomplet)	1	0	1
" de peignes	5	0	5
" balais	5	0	5
" poudre	1	0	1
" harnais (incomplet)	6	0	6
" cribles à van	7	0	7
" fer blanc....	3	0	3
" d'instruments d'agriculture	1	0	1
" de tôle, ferblanc et cuivre	7	0	7
" toile cirée	1	0	1
" cuir verni	1	0	1
" fusils et carabines....	2	1	3
" colle	1	0	1
" verre	0	2	2
Moulins à carder et fouler....	147	193	340
" moudre l'avoine (incomplet)	44	8	52
" planer	19	4	23
" huile	4	7	11
" papier	15	5	10
" plâtre....	0	2	12
" fourrage	0	1	1

Manufactures, Usines, etc.—(Continué.)

	HAUT-CANADA.	BAS-CANADA.	TOTAL.
Moulins à orge	14	1	15
" écorce	3	0	3
" moutarde et épices	3	0	3
" douve....	4	1	5
" farine....	612	541	1153
" scies	1567	1065	2632
" tourner	0	1	1
Tanneries	223	204	427
Potasseries	51	186	237
Fonderies	94	38	132
Poteries	7	8	15
Brasseries et distilleries	149	20	169
Briqueteries	7	11	18
Corderies	5	3	8
Chantiers de construction	8	23	31
Fours à chaux	4	0	4
Fonderies de caractères d'imprimerie	0	1	1
Fabriques de cidre	3	5	8
Forges (de St. Maurice)	0	1	1

Toutes ces manufactures et industries ont surgi au milieu de nous sans efforts et par la seule force des choses. Nos magnifiques pouvoirs d'eau, l'abondance des produits agricoles, et la salubrité de notre climat ont été remarqués par d'intelligents artisans, qui se sont mis à l'œuvre et ont commencé pour le Canada une carrière manufacturière dont nous ne faisons qu'entrevoir les progrès.

Le Bas-Canada en effet devra tout spécialement, dans la seconde moitié de la décade de 1850 à 1860, prendre sous le rapport manufacturier un essor beaucoup plus rapide que le Haut-Canada dont le climat est plus favorable aux entreprises agricoles. Pourquoi, par exemple, n'exploiterait-il pas en grand ses mines si précieuses de fer, de cuivre, etc. ? Pourquoi ne se livrerait-il pas à toutes sortes de manufactures en bois ? Et la glace, pourquoi la laisserait-il disparaître avec le printemps, et ne la forcerait-il pas à lui payer tribut, en la taillant par grands blocs et en en chargeant des vaisseaux qui iraient la porter là où *le climat n'est pas favorable à sa production ?*

Allons plus loin, et demandons-nous ce qui empêcherait les Canadiens d'importer directement par le fleuve et par d'autres voies le coton des Etats du Sud de l'Union Américaine, et d'en exploiter à leur profit les manufactures les plus grossières. Jusqu'ici, nous avons eu contre nous le système seigneurial qui nuisait au développement de nos manufactures, en plaçant entre les mains des seigneurs les plus beaux pouvoirs d'eau ; nous avons eu contre nous le tarif américain qui a été un obstacle à notre esprit d'entreprise. Mais aujourd'hui ces barrières ont disparu devant la législation des deux

pays, et nous nous demandons comment il pourrait se faire que l'Angleterre pût exploiter avec profit le coton que lui envoient les Etats-Unis, tandis que nous, avec des facilités extraordinaires, nous ne pourrions pas en faire autant. Il est donc tout naturel de croire que, dans les six dernières années de cette décade, nos manufactures prendront un développement en rapport avec les avantages de notre position.

En attendant que nous voyions ces heureux résultats, contentons-nous d'examiner ce que sont aujourd'hui les manufactures, usines, etc., dont nous venons de donner les noms et le nombre.

1°. De nos 1,153 moulins à farine, 45 étaient mus par la vapeur, 31 par le vent, et 1,077 par l'eau; quatre cents produisaient annuellement 2,376,651 barils de fleur, 294 donnaient un produit annuel ou loyer de £48,420 ; 825 de ces 1,153 moulins remboursaient leur capital qui était de £947,186. Le nombre de personnes employées dans ces moulins, en autant qu'il a été constaté, était alors de 1,957.

2°. De nos 2,632 moulins à scies, 158 étaient mus par la vapeur, 41 par le vent et 2,473 par l'eau; 1,184 produisaient annuellement 772,012,770 pieds de bois; 453 donnaient un produit annuel ou loyer de £70,061 ; 1,869 de ces 2,632 moulins remboursaient leur capital qui était de £728,580. Ils employaient 7,304 personnes.

3°. De nos 340 moulins à carder et fouler, 260 étaient en rapport et remboursaient leur capital se montant à £95,823 ; le produit annuel de ces 260 moulins était de 707,672 livres de laine et de 287,502 verges de drap. Le nombre de personnes qui y avaient de l'emploi, en autant qu'on l'a constaté, était de 495.

4°. De nos 92 fabriques de laine, 78 étaient en rapport et produisaient annuellement 1,108,500 verges de drap. Le nombre de personnes employées y était de 786.

5°. De nos 169 distilleries et brasseries, 100 étaient en rapport et remboursaient leur capital se montant à £53,417 ; leur produit annuel était de 2,479,083 gallons, et le nombre d'employés y était de 384.

6°. De nos 427 tanneries, 253 étaient en rapport et remboursaient leur capital se montant à £107,788 ; leur produit annuel était de £146,736, de 124,266 peaux et 70,000 livres de laine; elles employaient, autant qu'on l'a constaté, 900 personnes.

7°. De nos 132 fonderies, 79 étaient en rapport et remboursaient leur capital se montant à £105,600 ; leur produit annuel était de £94,375, et elles employaient 1,122 personnes.

8°. Les Forges de St. Maurice, qui depuis quelque temps ont pris du développement, employaient alors 350 hommes.



COMMERCE.

Un homme distingué des Etats-Unis (M. C. L. Woodbury) disait, l'année dernière en parlant du Canada, que la richesse d'un pays ne consiste pas seulement dans la fertilité de son sol et l'activité de sa population, mais qu'elle réside dans ce génie et cette prévoyance qui l'engagent à se créer de nouveaux marchés, où il puisse vendre ses produits, et obtenir le plus avantageusement possible les choses nécessaires à sa consommation et à ses manufactures, ainsi que des frets pour ses vaisseaux et des occasions nouvelles de commerce.

M. Woodbury est d'avis que ce principe n'est pas perdu de vue en Canada, et qu'au contraire il y est suivi avec constance et énergie. Ce témoignage est trop flatteur pour notre pays pour le passer sous silence.

Le but constant des efforts de nos hommes d'état, au moins depuis l'Union, a été en effet de créer à cette grande et magnifique Province un commerce proportionné à son étendue, à sa position, à ses destinées. Ils ont compris qu'un territoire aussi vaste, dont une bien grande partie est très-productive, et que sillonnent en tous sens des fleuves et rivières gigantesques ; qu'un territoire qui occupe toute la partie de l'Amérique au nord des Etats-Unis et est naturellement par son grand fleuve le débouché du commerce des immenses pays de l'ouest ; qu'un pareil pays doit faire de grands sacrifices pour ne pas se voir ravir par le travail de ses voisins ce que la nature lui offre d'une main si libérale. De là la création de nos canaux, et de tous ces ouvrages provinciaux qui font l'honneur du pays en attendant qu'ils en fassent la richesse et l'une des contrées les plus commerçantes du globe.

Tels que nous sommes, n'ayant encore pu ressentir les avantages de cette réciprocité commerciale, dont nous parlions depuis huit années, mais que nous ne faisons que d'obtenir, nous sommes loin de rougir de l'état de notre commerce. Il est aussi florissant que celui d'aucun autre pays, et la gêne momentanée que quelques-uns de nos établissements commerciaux ont ressentie depuis quelques mois ne peut nous

être reprochée, puisque la même crise s'est étendue aux Etats de l'Union Américaine et à la Grande-Bretagne.

Nous ne pouvons mieux commencer à donner une idée de ce qu'est notre commerce, que par un état des arrivages aux ports de Québec et Montréal de 1843 à 1855 : (*)

Années.	Port de Québec.		Port de Montréal.	
	No. de vaisseaux.	Tonnage.	No. de vaisseaux.	Tonnage.
1843	1313	....	106	36631
1844	1238	....	182	48186
1845	1497	577094	202	51295
1846	1448	567923	221	55868
1847	1223	479197	221	63308
1848	1186	452090	164	42157
1849	1178	464810	150	37703
1850	1119	438038	222	46867
1851	1194	514512	275	58885
1852	1049	430969	185	45154
1853	1098	510231	253	60507
1854	1416	618926	254	70892

Voici maintenant un état de tous les arrivages de la mer aux ports réunis de Québec et Montréal de 1838 à 1855 :

Années.	No. de vaisseaux.	No. de tonneaux.	Années.	No. de vaisseaux.	No. de tonneaux.
1838	1091	......	1847	1444	542505
1839	1147	......	1848	1350	494247
1840	1432	......	1849	1328	502513
1841	1458	......	1850	1341	485905
1842	1081	......	1851	1469	573397
1843	1419	......	1852	1234	506123
1844	1420	......	1853	1351	570738
1845	1699	628389	1854	1670	689818
1846	1669	623791			

On voit par le premier de ces tableaux que le tonnage au port de Québec pour 1854 est le plus élevé que nous ayons encore eu ; il en est de même du tonnage au port de Montréal. Par le second tableau, il est clair que l'année 1854 a été pour le Canada l'année la plus commerçante de toutes celles qui l'ont précédées. Il est vrai qu'en 1845 il était arrivé 20 vaisseaux de plus qu'en 1854, mais ceux de cette dernière année compensent cette différence, puisque tout en étant inférieurs en nombre, leur tonnage est de 60,000 tonneaux plus fort que celui des vaisseaux arrivés en 1845.

(*) Voir Appendice B.

Des 1,670 vaisseaux arrivés en 1854 aux ports de Québec et de Montréal, 129 ont pris leur chargement à Montréal, 27 n'y ont pris qu'un demi-chargement (la seconde moitié devant être prise à Québec), et les autres 1,514 vaisseaux ont été chargés aux endroits suivants : à Québec, 1480 :—au Saguenay, à la Pointe-aux-Pères et au Cap Chat, 34.

On comptait parmi ces 1,670 vaisseaux, 166 vaisseaux étrangers, savoir :

Nations.	No. de vaisseaux.	No. de tonneaux.
Américains (Etats-Unis)	54	41539
Norvégiens	63	24884
Prussiens	18	7084
Portugais	16	2871
Allemands	7	2652
Suédois	4	1356
Français	2	455
Autrichiens	1	195
Espagnols	1	211
Total	166	81447

On voit par là que les vaisseaux qui ont fréquenté nos ports de Québec et Montréal en 1851 ne forment que le dixième du nombre total. Il serait désirable pour nous qu'ils fussent plus nombreux, parce que la conséquence serait que nous obtiendrions directement des produits importants dont nous ne pouvons nous passer et que nous importons actuellement par les Etats-Unis. Les facilités nouvelles qu'offrent les arrangements commerciaux, conclus récemment entre le Canada et les Etats-Unis et que nous pourrons étendre à d'autres pays, auront pour effet d'engager les étrangers à visiter nos ports.

Le nombre de vaisseaux qui ont quitté le port de Québec en 1854 est de 1,504, jaugeant 664,345 tonneaux.

Les importations et exportations du Canada depuis 1842 sont aussi très satisfaisantes. Elles prouvent à l'évidence que le Canada est entré dans une ère de prospérité qui tout probablement durera longtemps. Ses exportations en effet n'ont guère été jusqu'ici que le produit de son propre sol ; mais avec la réciprocité commerciale et tous les avantages que notre libre navigation intérieure offre au commerce américain, nous devons nous attendre à voir nos eaux sillonnées par les vaisseaux de nos entreprenants voisins et leurs produits de l'ouest prendre la voie du St. Laurent pour se rendre à la mer. Il n'en est pas moins remarquable cependant que, par ses propres forces et par un travail constant, le Canada est parvenu en deux années, de 1851

à 1853, à presque doubler la valeur réunie de ses importations et exportations, comme le fait voir le tableau suivant :

TABLEAU des importations et exportations du Canada, pour la période de 1842 à 1854 :

	Valeur des importations.	Valeur des exportations.	Total.
1842 .... (sterling)	£2127643	£1291213	£3418856
1843 .... "	1990115	1317958	3308073
1844 .... "	3559767	1680350	5240117
1845 .... "	3444925	2084930	5529855
1846 .... "	3711633	1965004	5676637
1847 .... "	2966870	2203054	5169924
1848 .... "	2628584	2302830	4931314
1849 .... "	2469130	2163078	4632108
1850 .... "	3489466	2457786	5947252
1851 .... "	4404409	2663983	7068392
1852 ....(argent courant)	5071623	3826091	8897714
1853 .... "	7995359	5950325	13945684

Ce tableau fait aussi voir que les importations et exportations du Canada n'ont cessé de s'accroître depuis 1849, et il n'est guère possible que ce progrès se ralentisse longtemps, grâce à la réciprocité qui est maintenant établie entre nous et nos voisins du sud et aussi entre nous et les Provinces du Golfe. C'est à cette occasion que M. Woodbury, qui craint évidemment que la voie du St. Laurent ne devienne bientôt le grand chemin du commerce du nouveau monde, n'hésite pas à dire que, si les Etats-Unis n'y prennent pas garde, le Canada accaparera bientôt la plus grande partie du commerce de l'ouest, et dans ce cas, dit-il, " Québec et Montréal deviendront le rendez-vous de la marine au détriment de nos ports," et Québec pourra bien devenir le premier port de mer de l'Amérique, puisqu'en ce moment " il en est le second, exporte plus, proportionnellement à sa population, qu'aucune cité des Etats-Unis, et emploie à ses exportations un tonnage plus fort qu'aucun autre port américain à l'exception de New-York." Mais n'anticipons pas, et parlons d'abord de nos importations, qui méritent une attention spéciale, non seulement considérées comme un tout, mais encore dans leurs détails.

L'honorable M. Hincks disait en 1849 : " Il n'y a aucune branche " de la statistique qui indique plus clairement l'état de la prospérité " d'un pays que la comparaison de la consommation des articles im- " portés en rapport avec la population." M. Hincks entrait ensuite dans les détails de nos importations. Nous ne suivrons pas sa trace sur ce dernier point, parce qu'elle nous mènerait trop loin. Nous nous contenterons de faire voir quelle a été la proportion de nos importa-

tions par rapport au chiffre de notre population à différentes époques. Ce sera le moyen de connaître réellement la prospérité de notre pays.

Années.	Population.	Importations.	Par individu.
1848	1493332	£2628584	£1 15 2
1851	1842265	4404409	2 7 9
1853	2060897	7995359	3 17 7

Ainsi, en 1848, chaque individu se trouvait avoir dans les importations une part de £1 15s. 2d., et trois ans plus tard cette part se montait à £2 7s. 9d.; elle s'était accrue ainsi annuellement de 4 schellings et 2 deniers. Mais en 1853 c'est bien autre chose encore; chaque individu se trouve avoir £3 17s. 7d. comme sa part des importations. En sorte que, dans les deux années qui se sont écoulées de 1851 à 1853, la part de chacun a augmenté annuellement de 14 schellings et onze deniers, c'est-à-dire que l'accroissement durant chacune de ces deux dernières années a été plus de trois fois aussi considérable que durant chacune des trois précédentes. C'est un résultat que nous pouvons enrégistrer avec orgueil, car il indique au sein de nos populations des ressources et une prospérité considérables.

Nous pouvons compléter cet aperçu général de nos importations par le tableau qui va suivre. Ce tableau fait connaître de quels pays nous avons le plus importé durant les années 1850, 1851, 1852, et 1853, et nous apprend aussi en quelle proportion nous avons importé de ces différents pays.

	1850.	1851.	1852.	1853.
Importé de la Grande-Bretagne	£2407980	£3015033	£2667783	£4622200
Importé des colonies de l'Amérique septentrionale	96404	109224	120238	158164
Importé des Indes occidentales	1112	3406	1278	809
Importé des Etats-Unis	1648715	2091441	2119423	2945536
Importé d'autres pays étrangers....	91301	142574	162899	268507

Il est clair que nos relations avec la Grande-Bretagne sont loin de diminuer, mais il est évident aussi que nos rapports commerciaux avec les Etats-Unis augmentent considérablement, ainsi qu'avec les Provinces du Golfe. Néanmoins il est bien digne de remarque que, de 1851 à 1852, nos importations de la Grande-Bretagne ayant diminué de £344,250 et celles des Etats-Unis au Canada ayant augmenté de £27,982, nous nous soyons trouvés en 1853 à importer des Etats-Unis pour seulement £826,113 de plus qu'en 1852, tandis que nos

importations de la Grande-Bretagne ont excédé (durant la même année) celles de 1852 de £1,954,497.

Ces grandes importations ne paraissent cependant pas suffire à l'activité de la classe mercantile et aux besoins du pays; car durant les 2 années qui se sont écoulées de 1851 à 1853, nos importations "d'autres pays étrangers" ont presque doublé et promettent d'être bientôt beaucoup plus considérables.

Nos importations par la voie du St. Laurent en 1853 représentaient une valeur de £4,817,065, dont £261,991 étaient la valeur des articles destinés aux Etats-Unis.

Aux six principaux ports du Canada nos importations ont été comme suit en 1850, 1853 et 1854 :

Ports.	1850.	1853.	1854.
Québec	£494139	£1141594	£1754329
Montréal	1726356	3381539	3816082
Toronto	634722	1165056	1362706
Hamilton	395782	886377	1276599
Kingston	87562	212348	276397
Stanley	33849	131066	102675

Le chiffre des importations de Québec est beaucoup plus grand qu'il ne paraît l'être par ce tableau, les marchands de Québec ayant depuis plusieurs années l'habitude de rapporter une partie de leurs importations à la douane de Montréal. Au reste, tel qu'il est, ce tableau montre l'accroissement suivant :

Port de Québec (en 4 ans)..................... 255 par 100
" Montréal " .... 63 "
" Toronto " .... 114 "
" Hamilton " .... 222 "
" Kingston " .... 215 "
" Stanley " .... 203 "

Il est évident que les importations de Québec et des quatre autres ports ont augmenté beaucoup plus rapidement en 1854 que celles du port de Montréal qui donne néanmoins plus du tiers du revenu des Douanes. Il est aussi remarquable que, pour cette même année, c'est le port de Québec qui montre le plus grand accroissement; et cet accroissement ne parait pas être passager, puisqu'il est très-prononcé pour la période de 1850 à 1853. Au reste, ce qui donne davantage la mesure de l'augmentation des impertations, c'est le fait quo depuis 1850 Toronto était après Montréal le port qui importait le plus, et qu'en 1854 Québec a repris la seconde place et mis Toronto au troisième rang.

Voici maintenant la valeur des différents articles importés en 1850, 1851, 1852 et 1853 :

Articles.	1850.	1851.	1852.	1853.
	£	£	£	£
Café, sucre, mélasse, thé, tabac, spiritueux, sel, ...	654945	743261	828381	1042791
Fruits, épices, pâtisseries, confitures, macarons, vinaigre,....	42854	48151	46518	68506
Animaux, grains, provisions, houblon, son, ...	23319	14414	14263	22014
Aile et bierre, cidre, coco, chocolat, poisson, fourrures, verrerie, cuir tanné, huile, papier, patates, lard, graines, riz, bois, madriers ou planches, chandelles, coton, cuir, caoutchouc, fer et quincaillerie, mécanismes, toile, soie, laine, etc...	2838417	3581073	3266454	5121173
Millet, écorce, soies de cochon, meules, cables, charbon, teintures, coton filé, lin, chanvre, étoupe, peaux crues, vieux cordages, saindoux, graisse et déchets, plomb, minérais et métaux, poix et goudron, cordes, résine et rosine, acier, suif, fer en barre, etc., huile de coco et de palmier, etc.	391846	519126	604042	1296895
Marchandises admises franches de droits	294133	452671	311962	433977

Les premiers articles sont sujets à des droits spécifiques et *ad valorem ;* les seconds à 30 par cent; les troisièmes à 20 par 100 ; les quatrièmes à 12½ par 100; les cinquièmes à 2½ par 100, et les derniers sont admis en franchise.

Nous aurions beaucoup désiré donner ici la valeur et le détail des importations de 1854 ; mais l'année douanière ne finissant que le 5 Janvier et les retours des Officiers de Douanes ne pouvant raisonnablement être faits sans délai, il a été impossible à M. le Commissaire des Douanes de nous fournir ce renseignement avec ceux pour 1853 qu'il nous a donnés avec empressement. Nous nous contentons donc de publier ici ce que nous connaissons, par les journaux ou autres voies, des importations de 1854 :

	Valeur des importations de 1854.
Port de Québec......................	£1,754,329
" Montréal	3,816,082
" Toronto	1,362,706
" Hamilton......................	1,276,599
" Kingston	276,397
" Stanley	102,675

S'il y a eu une augmentation correspondante aux autres ports d'entrée, la valeur des importations du Canada en 1854 se sera élevée à plus de £9,500,000. Cette augmentation au port de Montréal porte pour un tiers sur les marchandises en entrepôt, dont la valeur était en 1853 de £643,000 et a été en 1854 de £860,000, et aussi pour près d'un tiers sur les marchandises admises en franchise et dont la valeur était en 1853 de £128,494 et a été en 1854 de £321,347, donnant un accroissement de £192,853, égal à plus de 150 par cent

Si maintenant nous passons aux exportations dont nous avons donné la valeur annuelle, les statistiques officielles nous font voir que ces exportations ont été dirigées en 1852 et 1853, dans les proportions suivantes, vers les pays dont suit la nomenclature :

Articles.	Valeur des effets exportés.	Grande-Bretagne.	Australie.	Provinces anglaises de l'Amérique du nord.	Etats-Unis.	Autres pays.
	EN 1852.					
	£	£	£	£	£	£
Produits des mines	8394	7855	.. ..	.. ..	539	43333
Produits de la mer	74462	5415	.. 2	13138	12572	3362
Produits des forêts	1644584	1174037	1341	5794	460049	175
Produits agricoles et animaux	1477292	233898	2047	179236	1061823	150
Articles manufacturés	19783	3047	100	1390	15095	103
Autres objets	26875	2380	.. ..	3341	21050	
Vaisseaux construits à Québec	262600	262600				
20 pour 100 à ajouter à la valeur des exportations des ports intérieurs	312908					
Total pour 1852.. ....£	3826901					
	EN 1853.					
Produits des mines	27339	8440	.. ..	.. ..	18899	
Produits de la mer	85000	8801	.. ..	15072	18355	42770
Produits des forêts	2355255	1682125	4445	6466	652544	9673
Produits agricoles et animaux	2364333	544212	......	315118	1505007	
Articles manufacturés	35106	877	380	6891	26957	4
Autres objets	15823	1707	220	1566	11330	
Vaisseaux construits à Québec	620187	620187				
20 par 100 à ajouter à la valeur des exportations des ports intérieurs	447268					
Total pour 1853.. ....£	5950325					

Ces tableaux font voir que la différence entre les exportations de ces 2 années est en faveur de 1853 dans la proportion suivante :

Produits des mines	£ 18945, ou trois fois aussi grande,			
" de la mer	10558, ou plus grande d'un septième,			
" des forêts	710671,	"	"	de près d'une demie,
" animaux et agricoles	887041,	"	"	de plus d'un tiers,
Articles manufacturés...	15323,	"	"	de plus des trois quarts,
Vaisseaux construits à Québec	357587,	"	"	d'une fois et un tiers.

Ces tableaux nous montrent aussi que la valeur de nos exportations aux différents pays qui y sont nommés a été comme suit :

Années.	Grande-Bretagne.	Australie.	Provinces anglaises de l'Amérique du nord.	Etats-Unis.	Autres pays.
1852	£1689232	£3490	£202899	£1571128	£47123
1853	2866349	5045	345113	2233092	52447

C'est un progrès important, puisque nous nous trouvons à avoir exporté de plus en 1853 qu'en 1852 :

A la Grande Bretagne, pour...........................	£1177117
En Australie, pour	1555
Aux Provinces anglaises de l'Amérique du nord, pour....	142214
Aux Etats-Unis, pour	661964
A d'autres pays, pour	5324
Faisant un accroissement total de......................	£1988174
Auquel il faut ajouter la valeur additionnelle de 20 par 100 pour les exportations des ports intérieurs	134360
Ce qui donne un grand total de	£2122534

Ces chiffres nous font aussi voir qu'en 1852 les exportations du Canada à la Grande-Bretagne et celles faites aux Etats-Unis étaient presque égales, les premières n'excédant les secondes que de £100, 000. Mais en 1853, c'est toute autre chose ; la différence en faveur de la Grande-Bretagne est de plus de £633,000.

Si maintenant nous comparons le chiffre de nos exportations avec celui de notre population, nous obtenons le résultat suivant :

Années.	Population.	Exportations.	Par individu.
1852	1951581	£3826901	£1 19 2
1853	2060897	5950325	2 12 11

donnant pour l'année une augmentation de 13 schellings et 9 deniers par chaque individu.

Nos exportations de 1853 aux ports suivants se sont montées aux sommes qui suivent :

Port de Québec	£2,443,457	19	0
" de Montréal	746,050	8	0
" de Gaspé	32,667	19	11
" de New-Carlisle	29,942	14	6
" d'Amherst	14.597	1	6
Ports intérieurs	2,236,341	7	0
Addition de 20 par 100 pour les ports intérieurs	447,268	5	0

Et durant les années 1850 et 1853, nos exportations ont été comme suit aux six principaux ports :

Ports.	1850.	Ports.	1853.
Québec	£1297523	Québec	£2443457
Montréal	436193	Montréal	746050
Toronto	67557	Toronto	221490
Hamilton	88222	Hamilton	206719
Dalhousie	79528	Dalhousie	182188
St. Jean	303959	St. Jean	161109

Enfin, aux deux seuls ports de Québec et Montréal nos exportations des 14 dernières années se sont élevées aux sommes suivantes :

Années.	Port de Québec.	Port de Montréal.	Années.	Port de Québec.	Port de Montréal.
1841	£1727726	£700070	1848	£1357326	£391841
1842	991489	728729	1849		
1843	1367651	388199	1850	1297523	436193
1844	1486848	754231	1851	1593662	529807
1845	2056851	720797	1852	1361019	518262
1846	1866456	658338	1853	2443457	746050
1847	1831399	848982	1854	2511767	458410

Ainsi, de quelque manière que nous considérions nos exportations, celles des deux dernières années sont un progrès extraordinaire sur les années précédentes. Et quant au port de Québec en particulier, ces tableaux démontrent que la valeur de ses exportations en 1853 est trois fois aussi grande que la valeur collective des exportations des 4 autres principaux ports extérieurs, double de la valeur collective des exportations des cinq autres principaux ports intérieurs ou extérieurs, et aussi considérable que la valeur réunie des expor-

tations de tous les ports intérieurs. D'un autre côté, les exportations de Québec en 1853 sont de près de £400,000 plus fortes que les plus considérables que cette ville ait encore faites, tandis que Montréal n'atteint pas en la même année le chiffre de ses exportations de 1844, bien qu'il y ait chez nos compatriotes de Montréal un progrès très marqué dans leurs exportations jusqu'à 1854 exclusivement. Que ne pourrions-nous pas dire après cela des exportations du port de Québec en 1854 qui sont encore plus élevées que celles de 1853? Mais laissons ces considérations générales sur nos exportations pour parler un peu des articles que nous exportons.

Nous ne parlerons pas longuement du produit des mines, car ce n'est là qu'une minime fraction de nos exportations actuelles. Néanmoins il est bon de remarquer que c'est une source de richesses à laquelle on ne puise que depuis peu de temps, et que, si en une seule année la production de nos mines a été trois fois plus grande que l'année précédente, c'est un encouragement considérable et qui devra avoir pour résultat l'exploitation de nos richesses minérales d'une manière plus étendue, et par conséquent une exportation importante de métaux et minérais.

Voici quelle était la valeur de nos exportations des produits de nos mines pour les années suivantes :

1850	£9,145
1851	21,688
1852	8,394
1853	27,339

Nos exportations de poisson, etc., ne s'élèvent pour 1853 qu'à £85,000, ce qui n'est qu'un progrès peu remarquable sur l'année précédente, nos exportations du produit des pêcheries ayant été comme suit durant les trois années précédentes :

1850	£36,512
1851	62,324
1852	74,462
1853	85,000

Jusqu'ici le Canada a beaucoup négligé cette grande source de richesses. On dirait qu'il renferme dans son sol trop de ressources pour que sa population de 2 millions d'habitants ait eu le temps de se livrer à l'exploitation des richesses inépuisables du Golfe St. Laurent. Néanmoins, depuis trois à quatre années, nos hommes d'état ont paru s'alarmer de l'indifférence apparente des Canadiens à l'endroit des pêcheries. Ils en ont recherché la cause, et ont cru la trouver dans l'absence de protection de la part des autorités. Ils ont donc essayé de donner plus de sécurité au pêcheur canadien, mais malheureuse-

ment ils se sont arrêtés là. Ils ont paru oublier les primes d'encouragement que l'on accorde ailleurs, en France et aux Etats-Unis par exemple; en sorte que nous en sommes encore pour ainsi dire à commencer l'exploitation de nos pêcheries. Espérons toutefois que notre gouvernement sentira bientôt la nécessité de venir au secours des pêcheurs canadiens, et alors nous devrons compter avec confiance sur une exportation de poisson, huile, etc., double, triple, quadruple de celle que nous faisons aujourd'hui. En attendant, contentons-nous, avec nos quelques douzaines ou cinquantaines de pêcheurs, de *regarder* les Français, les Anglais et les Américains, qui se partagent ce à quoi nous aurions bien, *ce semble*, quelques droits. Il suffit pour cela de savoir quels sont le personnel et le matériel que ces trois peuples employaient en 1850 aux pêcheries du golfe et du fleuve St. Laurent, et les résultats qu'ils obtenaient alors :

	Anglais.	Français.	Américains.	Total.
Nombre d'hommes employés .	25000	25000	37000	87000
Nombre de bâtiments	520	500 grands	2000 de 30 à 180 ton.	3020
Nombre de chaloupes	....	....	10000	10000
Nombre de quintaux de poisson	1000000	1000000	1500000	3500000
Valeur du poisson	....	....	.... ..	£2187500
Valeur du loup-marin	....	.. ..	.... ..	£125000

Ajoutons à ce tableau 326 bâtiments, jaugeant ensemble 30,196 tonneaux, et montés par 11,629 hommes, qui, en 1850, laissèrent les ports de Terreneuve pour la pêche du loup-marin.

Et si nous examinons les résultats de la pêche de 1854, nous avons les chiffres suivants :

Pour les Américains :—	Valeur de la morue.................	£750000
" "	" de l'huile	135000
" "	" du saumon...................	3200
Pour les Français :	" de la morue.................	800200
" "	" de l'huile	12000
" "	" du saumon...................	4000
Pour les Anglais :	" de la morue.................	500000
" "	" de l'huile	330000
" "	" du hareng	66000
" "	" du saumon...................	13000
" "	" des peaux de loups-marins	66000
" "	" de la morue du Labrador	150000
" "	" de l'huile	100000
	Total.............	£3037400

Ces résultats doivent nous convaincre de plus en plus que nous nous laissons ravir un commerce que nous pourrions faire facilement nous-mêmes, et qu'au lieu d'importer chaque année beaucoup de poisson et d'huile, nous devrions en exporter en grande quantité.

Si des pêcheries nous passons à nos forêts, le spectacle est bien différent. L'exploitation des bois se fait en effet en Canada sur un très grand pied ; la seule chose à craindre, c'est qu'elle se fasse quelque fois sans discernement et sans intelligence ; en sorte qu'il est très probable que l'intervention législative sera nécessaire avant longtemps pour empêcher cette source de richesses de s'épuiser. Cette intervention ne paraît cependant pas encore nécessaire à nos législateurs, qui, n'en doutons pas, sauront bien en temps convenable mettre fin à l'abus. En attendant, qu'il nous suffise d'examiner les résultats actuels, et pour cela voyons d'abord quel a été depuis 1844 jusqu'aujourd'hui l'approvisionnement annuel des principaux articles de bois du port de Québec. Nous aurons ainsi une idée de l'exploitation de nos forêts, Québec ayant toujours été et étant encore le grand entrepôt de bois du Canada.

Tableau de l'approvisionnement des principaux articles de bois du port de Québec pour les onze dernières années :

Années.	Madriers de pin.	Madriers d'épinette.	Epinette rouge ou tamarac.	Merisier.	Frêne.	Orme.	Chêne.	Pin rouge.	Pin blanc.
	Morceaux.	Morceaux.	Pieds.	Pieds.	Pieds.	Pieds.	Pieds.	Pieds.	Pieds.
1844	1686648	1201372	18660	73688	136490	670176	681820	4191654	12067426
1845	1887258	1120237	200766	101115	412096	1567951	1834446	4444515	19141455
1846	1316401	916933	593584	241683	260432	3472303	2756754	5270600	24705287
1847	2989547		590619	92337	122715	2035541	2484469	6516922	12026294
1848	1929703	736200	407398	28190	36283	1064750	1135159	4223952	7132127
1849	1116681	401014	183417	193176	58357	975369	864487	3797584	11915430
1850	1462000	399000	256414	69761	82797	1504650	1082854	2121316	14388593
1851	1560000	660000	490081	74659	174137	2008727	1589932	3189387	15417815
1852	2465236		465382	49880	235312	2404616	1650073	2405644	27631239
1853	2508896		718130	70616	159020	711239	1353431	2060659	17487016
1854	2223568	640112	2649759	45052	221446	1927865	2176071	3756848	19648006

Voici maintenant un état de nos exportations des mêmes articles de bois durant les mêmes années, ce qui nous aidera à nous rendre compte de certaines diminutions et de certains accroissements dans la quantité des différents articles de bois.

Tableau de l'exportation des principaux articles de bois du port de Québec de 1844 à 1854 :

Années.	Madriers de pin.	Madriers d'épinette.	Epinette rouge ou tamarac.	Merisier.	Frêne.	Orme.	Chêne.	Pin rouge.	Pin blanc.
	Morceaux.	Morceaux.	Pieds.	Pieds.	Pieds.	Pieds.	Pieds.	Pieds.	Pieds.
1844	3087001		....	61309	122346	1208988	1213110	4669149	11950438
1845	3200015	527259	....	183360	207080	1423920	1397440	5182320	15828880
1846	2081260	386807	771489	147880	188960	1793320	1742680	5206040	14392220
1847	2714225	389614	1372520	108560	91040	1591520	1804080	4466520	9626640
1848	2480628	361881	124400	92360	59680	1171760	879040	4365440	10709680
1849	2282390	618881	146400	134120	66600	1413600	1128320	4070600	11621920
1850	2207086	614277	36600	180200	47280	1526640	1116240	3586840	13040520
1851	1418584	548165	12680	122800	102720	1423880	1124200	3483689	15941600
1852	1342391	665115	51440	94360	86440	893880	1036480	2502840	15695920
1853	2425469	653106	9600	101760	82200	1152600	1068320	2315160	17399480
1854	2604656	871835	78560	51160	106160	1463600	1335920	2699080	19612320

Le premier de ces tableaux nous fait voir que c'est en 1852 que l'approvisionnement de bois a été le plus considérable au port de Québec, mais aussi que l'approvisionnement de 1854 a été de beaucoup plus considérable que celui de 1853, étant presque égal à celui de 1852, et l'approvisionnement total de bois pour les quatre dernières années a été comme suit au port de Québec :

	1851.	1852.	1853.	1854.
Bois carré (pieds cubes)	22944739	34842146	22560911	30425047
Douves de 1ère qualité (mille de 1200)	1455	2080	1914	1841
Douves à tonnes (mille de 1200)	1010	1790	3177	2982
Madriers de 1ère qualité	2220000	2465236	2508896	2863680
Cordes de lattes	3500	3483	4029	4564

Le second tableau nous fait voir que l'exportation de bois au port de Québec a été plus grande en 1854 qu'en toute autre année, l'exportation totale y ayant été comme suit durant les 4 dernières années :

	1851.	1852.	1853.	1854.
Bois carré (pieds cubes)	22210080	20361360	22129120	25346800
Douves de 1ère qualité (mille de 1200)	1510	1434	1571	1571
Douves à tonnes (mille de 1200)	2507	1779	1857	2708
Madriers de 1ère qualité	1966749	2007506	3078575	3476491
Cordes de lattes	5316	6569	6076	5972

Par le moyen de ces tableaux, il est facile de s'expliquer la raison de la diminution de l'approvisionnement de certaines années comparé à celui d'autres années. Par exemple, on voit que l'approvisionnement de bois carré en 1852 est de 34,842,146 pieds cubes en outre de plus de 6,800,000 pieds restés de l'année précédente, tandis que l'exportation de bois carré en 1852 n'a été que de 20,361,360 pieds cubes. On conçoit alors que l'approvisionnement et l'exportation de 1853 aient pu s'égaler sans que le marché de 1854 ait eu à souffrir, puisque le bois carré resté à Québec en hivernement devait être (en outre de la consommation locale) de douze à treize millions de pieds cubes. C'est aussi sur la plus ou moins grande quantité de bois hivernée que les exploiteurs s'appuient en grande partie pour étendre ou restreindre leurs exploitations; ce qui explique l'approvisionnement plus ou moins grand que reçoit chaque année le port de Québec. Voilà aussi sur quoi nous nous basons, en outre de la crise monétaire, pour dire que l'approvisionnement de 1855 sera à peine aussi grand que celui de 1853.

A cette occasion, nous devons dire qu'en ce moment notre commerce de bois passe par une épreuve très sévère, causée principalement par la guerre contre la Russie, et aussi par les prix élevés du fret au printemps et au commencement de l'été derniers. Néanmoins, comme une portion considérable de nos exportations de bois a été faite à ordre, la perte produite par la baisse dans le prix du bois retombe en partie sur les pays étrangers. Il n'en est pas moins vrai pour cela que cette grande industrie reçoit en ce moment un choc bien grave, dont elle devra se ressentir plus ou moins longtemps selon la tournure que prendront les affaires politiques de l'Europe.

Ne connaissant pas la valeur du bois exporté en 1854, nous devons nous borner à insérer ici un état de la valeur de celui exporté durant les quatre années précédentes, savoir:

En 1850	£1,360,754
" 1851	1,515,878
" 1852	1,644,584
" 1853	2,355,255

D'un autre côté, les produits animaux et agricoles et un très grand nombre d'articles manufacturés n'ont pas subi les atteintes de la crise qui met le commerce de bois dans une position si critique. Aussi, la production des grains, légumes, fourrages, etc., est-elle très considérable et augmente-t-elle chaque année.

En 1793, nos exportations de blé et de fleur par le St. Laurent étaient de 100,000 quarts ou barils, et en 1802 elles s'élevèrent à 230,000. En 1841, elles furent de 400,000 barils, et dans les années

de 1840 à 1846 inclusivement elles s'élevèrent à quatre millions et un quart de barils de fleur et de minots de blé, l'exportation de 1846 par le St. Laurent ayant été d'un demi-million de barils de fleur et d'un demi-million de minots de blé. En 1850, 1851, 1852 et 1853, nos exportations de blé et de fleur furent comme suit :

Années.	Blé.	Fleur.
1850	1295029 minots	650439 barils.
1851	933756 "	668623 "
1852	1883598 "	702624 "
1853	2666903 "	786058 "

La valeur du blé et de la fleur exportés par la voie du St. Laurent a été pour ces quatre années comme suit :

Années.	Blé.	Fleur.
1850	£268033	£685796
1851	171795	670825
1852	355456	689377
1853	772610	1062208

Et la valeur totale des produits animaux et végétaux exportés s'est montée aux sommes suivantes :

Années.	Produits animaux.	Produits végétaux	Total.
1850	£157580	£1059474	£1217054
1851	219859	951105	1170964
1852	295920	1181364	1377284
1853	342621	2021712	2364333

Quant aux articles manufacturés, la valeur des exportations totales qu'en a faites la Province, dans les mêmes années, a été comme suit :

	Articles manufacturés.
En 1850	£6,676
" 1851	15,802
" 1852	19,783
" 1853	35,106

Comme dans des chapitres particuliers nous parlons des produits animaux, de la production végétale et des manufactures, nous n'en disons pas davantage ici, et passons à la construction des vaisseaux dont l'exportation est si importante pour le Canada, et qui forment le dernier article mentionné dans le tableau que nous avons donné de nos exportations.

Lord Elgin disait en 1853 que " peu de ports offrent autant de " facilité que Québec pour la construction des bâtiments, tous les ma-

" tériaux employés dans la construction des navires y étant à bon " marché, la main d'œuvre abondante et peu chère durant l'hiver, et " les chargements toujours certains." C'est ce qui explique pourquoi cette grande industrie prend depuis quelques années de si grands développements, bien qu'elle ne fasse encore, pour ainsi dire, que commencer à s'étendre. Le tableau suivant fera voir, mieux que tout ce que nous pourrions dire, les développements et par fois la décroissance de cette industrie.

Tableau du nombre de vaisseaux construits à Québec, et du tonnage de ces vaisseaux de 1843 à 1854.

Années.	No. de vaisseaux.	No. de tonneaux.	Années.	No. de vaisseaux.	No. de tonneaux.
1843	48	13785	1849	36	24396
1844	48	14045	1850	45	30387
1845	53	25147	1851	65	41505
1846	40	19764	1852	42	27856
1847	70	37176	1853	76	51637
1848	41	19999	1854	76	47308

Quoiqu'on dût s'attendre à une grande diminution dans la construction des vaisseaux en 1854, ce tableau nous fait voir que le nombre en a été le même cette année qu'en 1853 ; seulement il y a eu dans le tonnage de 1854 une diminution de 4,229 tonneaux. C'est un résultat satisfaisant, si l'on se rappelle que les constructeurs ont dû, durant l'été, restreindre leurs entreprises par suite de la guerre de Russie et de la difficulté qu'il y avait pour eux, comme pour tant d'autres, à se procurer les crédits suffisants pour faire face à leurs affaires. Ce sont les mêmes raisons qui restreindront beaucoup la construction des vaisseaux cette année. Il est bien vrai qu'à Québec nous avons déjà sur les chantiers environ 25 vaisseaux dont le jaugeage total sera d'à peu près 30,000 tonneaux. Mais plusieurs de ces vaisseaux ont été commencés à une époque où la gène monétaire était moins grande qu'en ce moment, et il ne serait pas surprenant qu'un certain nombre de ces vaisseaux ne fissent que peu de progrès pour le moment.

Quoiqu'il en soit, cette grande et importante industrie a pris des développements assez considérables pour qu'on puisse lui prédire un bien bel avenir. Une crise commerciale peut bien en arrêter l'élan pendant une ou deux années ; mais, la crise passée, la construction des vaisseaux recommencera sur un pied plus étendu qu'auparavant, et se doublera en peu de temps. Nous craignons si peu d'être démenti par les résultats, que nous consignons ici le fait qu'en 1853 le nombre total de vaisseaux à voiles et à vapeur construits dans la Province a été de 138, représentant un tonnage de 59,070 tonneaux.

Quant aux 76 vaisseaux construits en 1854 dans le port de Québec, ils appartenaient aux classes suivantes :

Bateaux-à-vapeur	8	jaugeant	518	tonneaux
Barques ou goëlettes	25	"	2,625	"
Navires	43	"	44,165	"

Terminons ce chapitre par quelques rapprochements entre le commerce des Etats-Unis et le nôtre.

Les Etats-Unis ont fait durant les 10 dernières années des importations pour les montants suivants :

1844	$108,435,035
1845	117,254,564
1846	121,691,797
1847	146,545,638
1848	154,998,928
1849	147,857,439
1850	178,138,318
1851	216,224,932
1852	212,613,282
1853	267,978,647

Ces $267,978,647, représentant la valeur des importations des Etats-Unis en 1853, sont égales à £66,994,661 15s. courant. Or, la population libre et esclave des Etats-Unis, en la même année, était de 25,811,147 habitants. D'où nous concluons que les importations de l'Union Américaine en 1853 ont été proportionnellement moindres que les nôtres, puisque le montant de celles des Etats-Unis ne donne que £2 11s. 11d., courant, par chaque individu, tandis que le montant de nos importations donne £3 17s. 7d., courant, par chaque habitant du Canada.

Et si nous passons aux exportations des Etats-Unis, nous trouvons qu'elles ont été comme suit durant les dix mêmes dernières années :

1844	$111,206,046
1845	114,646,606
1846	113,488,516
1847	156,648,622
1848	154,032,131
1849	145,755,820
1850	151,898,720
1851	218,388,011
1852	209,641,625
1853	230,452,250

Ce dernier montant étant égal à £57,613,062 10s. courant, chaque habitant des Etats de l'Union Américaine se trouve à avoir

participé à ces exportations pour un montant de £2 4s. 8d., courant, tandis que durant la même année la proportion de chaque habitant du Canada dans les exportations du pays a été de £2 12s. 11d. D'où nous concluons encore que, proportionnellement à la population, le Canada a exporté en 1853 pour un plus fort montant que les Etats-Unis.

Pour ce qui est des importations d'objets de manufacture anglaise, le Canada et les Etats-Unis se trouvaient en 1851 dans la position suivante :

	Importations de manufactures anglaises.
Canada	£ 2,475,643,
Etats-Unis	£23,461,999,

ce qui donne 26 schellings pour chaque habitant du Canada, et environ 16 pour chaque citoyen des Etats-Unis.

En somme, le commerce canadien est dans un état très florissant et a fait depuis quelques années des progrès étonnants. Les Etats-Unis le comprennent si bien qu'ils ne cessent de faire de prodigieux efforts pour l'attirer à eux, et annuler pour ainsi dire par des moyens artificiels tous les avantages que la voie du St. Laurent offre tout naturellement au commerce canadien et à celui d'un grand nombre d'Etats de l'Union Américaine. C'est ce qui explique le fait qu'ils ont dépensé plus de $150,000,000 pour construire des chemins de fer qui relient l'Atlantique aux grands lacs et au St. Laurent, et plus de $75,000,000 pour ouvrir des canaux qui puissent accaparer notre commerce. M. Woodbury dit à ce sujet : " La valeur de ces ouvrages " est plus grande que le coût de tout notre tonnage étranger, qui est " aussi intéressé ou employé au même commerce. Quant aux cités " dont la valeur de la propriété foncière dépend en grande partie de " ce commerce, on peut à peine l'estimer, mais on ne risquerait rien à " dire que la prospérité réelle et une grande partie du revenu d'un " capital de plus de $500,000,000 dépendent matériellement de cette " question et en dépendront encore davantage plus tard. Ce com- " merce est en effet d'une importance vitale pour les intérêts des " chemins de fer du Maine, du New Hampshire, du Vermont et de la " partie septentrionale de l'Etat de New-York, et d'une très grande " importance pour tous les chemins de fer des Etats de New-York, " Pensylvanie et Ohio qui sont en communication avec les lacs."

Devant des sacrifices aussi grands que ceux que font les Etats-Unis, devant l'intérêt si considérable qu'ils ont à nous enlever le commerce de l'ouest, nous serions condamnables de montrer si peu d'énergie et d'esprit de conservation que de nous fier à la supériorité de la voie du St. Laurent et de demeurer inactifs et sans in-

quiétude sur l'avenir. Nous devons au contraire veiller partout et à toute heure à ce que l'Union Américaine n'accapare pas à son profit un commerce pour lequel la main de la Providence a construit une large voie, que des esprits superficiels peuvent croire faite uniquement pour l'usage de cette Province, mais que l'expérience d'autres temps et d'autres lieux nous dit être destinée à servir de débouché à une grande partie de l'Amérique septentrionale, comme le Danube sert de grande route à plusieurs empires et royaumes d'Europe. Les dimensions du St. Laurent sont trop gigantesques pour que ce grand fleuve soit exclusivement à l'usage d'une Province ou d'un Etat quelconque. Ce n'est pas en vain qu'il prend sa source au cœur même de l'Amérique ; ce n'est pas en vain qu'il semble avoir fait un suprême effort, par l'extension qu'il s'est donnée dans nos immenses mers intérieures, pour engager les populations occidentales de ce vaste continent à se servir de ses eaux. Il faut que les préjugés disparaissent et que la nature reprennent ses droits ; et alors nous verrons ce que nous ne faisons encore qu'entrevoir, c'est-à-dire les pavillons de toutes les contrées du globe flotter sur nos eaux, qui porteront à tous les pays au nord de l'Ohio les productions de l'Europe et des Indes, et en rapporteront en échange les céréales, les produits animaux, et les minérais de l'Amérique du nord.



IMMIGRATION.

L'immigration mérite bien d'avoir à lui seul un chapitre dans un Essai destiné à faire connaître ce qu'est le Canada et quelles sont ses ressources. L'immigration est en effet une richesse pour cette Province, qui par elle voit peupler ses déserts et augmenter ses ressources et ses revenus.

Jusqu'à ces années dernières, l'immigration était en Canada presqu'exclusivement irlandaise ou écossaise. Elle continue actuellement à être irlandaise et écossaise pour une grande partie, mais elle voit aussi grossir ses rangs des enfants inquiets de l'Allemagne, qui viennent en Amérique chercher cette liberté que leur imagination a rêvée et que leurs poëtes ont célébrée dans leurs chants.

Cette immigration est cependant bien loin d'être ce qu'elle devrait être et ce qu'elle sera indubitablement du moment que l'Irlandais, l'Ecossais, l'Allemand et le Français sauront ce qu'est la terre du Canada et les facilités qu'offrent à l'émigrant la voie si belle, si rapide et si économique du St. Laurent. Elle est néanmoins déjà assez considérable pour attirer l'attention de nos amis de New-York, qui suivent avec une anxiété bien naturelle les progrès que nous faisons dans notre navigation intérieure, et les facilités nouvelles que nous offrons à l'immigration d'outre-mer.

Le tableau suivant indique les variations de l'immigration par la voie du St. Laurent durant les quinze dernières années, et fait voir en même temps que, si l'immigration de 1847 a été plus considérable que celle de 1854, le nombre d'immigrés durant cette dernière année a été beaucoup plus élevée que celui des immigrés de chacune des autres années qui se sont écoulées de 1840 jusqu'aujourd'hui.

Années.	Nombre d'immigrés.
1840	21,190
1841	28,937
1842	44,374
1843	20,142

Années.	Nombre d'immigrés.
1844	25,375
1845	29,253
1846	32,736
1847	90,150
1848	27,939
1849	38,494
1850	32,292
1851	41,076
1852	39,176
1853	36,699
1854	53,183

Ce tableau est certainement très satisfaisant, parce qu'il prouve qu'enfin les avantages de la voie du St. Laurent commencent à être appréciés de l'autre côté de l'Atlantique, et que la politique, que nos hommes d'état suivent sous ce rapport depuis plusieurs années, est couronnée de ce succès qu'elle mérite si bien pour sa libéralité.

Il ne faut pas croire cependant que tous ces immigrés soient destinés au Canada. Un grand nombre d'entre eux ne se servent de notre fleuve et de nos canaux que comme du chemin le plus convenable pour les conduire vers les terres occidentales de l'Union Américaine. Même avec cette destination, les immigrés sont un bien et une richesse pour la Province, puisque chacun d'eux, selon des calculs sur lesquels on peut compter, doit laisser en Canada £1 6s. 3d. depuis Québec jusqu'à Buffalo, et dans cette somme ne sont pas compris les frais de nourriture. Or, comme la moitié des immigrés qui ont suivi la route du St. Laurent de 1840 à 1852 ont franchi la frontière et se sont établis dans l'ouest des Etats-Unis, si nous admettons la même proportion pour les années 1852, 1853 et 1854, nous devons reconnaître que ces 280,739 immigrés nous ont laissé £368.470 pour leurs frais de transports. Et si à cette somme nous ajoutons 15 schelings par tête pour la nourriture, nous aurons une somme totale de £579.024 représentant le profit que la Province a retiré depuis 1840 de l'immigration destinée aux Etats-Unis. Avons-nous donc raison d'inviter par toutes sortes de facilités l'émigration étrangère à suivre la voie du St. Laurent ?

Nous devons néanmoins remarquer que les statistiques de l'immigration pour 1853 prouvent que moins d'un tiers des immigrés qui ont suivi, cette année-là, la voie du St Laurent, ont traversé la frontière, puisque 11,501 immigrés seulement sont passés aux Etats-Unis, tandis que 19,000 se sont établis dans le Haut-Canada, et les 6000 autres sont restés, au moins momentanément, dans le Bas-Canada, où des travaux publics leur fournissaient de l'emploi.

En 1854, l'immigration s'est accrue considérablement, se trouvant d'environ une moitié plus nombreuse qu'en 1853. C'est un progrès très rapide et probablement beaucoup plus rapide que celui d'aucun autre port. La raison en est dans le fait que les émigrés trouvent la route du St. Laurent préférable à celle des Etats-Unis, bien que l'immigration à New-York soit encore beaucoup plus forte qu'à Québec. Nous pouvons ajouter que, si l'émigration irlandaise et allemande est aussi considérable en 1855 que durant l'année dernière, le nombre d'immigrés au port de Québec sera probablement d'au moins 70,000, parce que, comme le remarque un écrivain (l'honorable M. Cauchon), "on a vu cette année (1854), à Québec, des "hommes qui ont toute leur vie été employés à diriger les émigrants "d'Angleterre vers l'Amérique, et qui, étonnés de la beauté du "Canada, de la grandeur de ses ressources et de la supériorité de la "voie du St. Laurent sur celle de New-York, se sont promis de diriger à l'avenir, vers Québec, autant qu'ils le pourront, le flot de l'é-"migration." Il est probable qu'en 1856 nous aurons aussi une immigration française, qu'attireront vers nos rives nos terres si étendues et si riches et notre population de mœurs et d'origine françaises.

Disons, en terminant, que le nombre total d'émigrés partis d'Europe et des ports du Golfe en 1854 a été de 53,716, dont 487 sont morts dans la traversée. Parmi ces émigrés, se trouvaient 3,421 pauvres dont 28 d'Angleterre, 2,971 d'Irlande et 422 d'Allemagne. Ils ont dû payer à la Province, en débarquant, £3,271.

Enfin le tableau comparatif qui suit fera voir le progrès de l'émigration des différents pays vers le Canada depuis 1847.

	1847	1848	1849	1850	1851	1852	1853	1854
Angleterre et Pays de Galles..	28729	6034	8986	9885	9677	9275	9585	18175
Irlande	50366	16582	23120	17978	12381	15983	14417	16168
Ecosse	3628	3086	4984	2879	7042	5477	4745	5446
Ports inférieurs	.....	842	968	701	1106	1184	495	875
Continent d'Europe	7437	1395	436	849	870	7256	7456	11537

Par ce tableau, il est facile de voir que nous avons raison de dire que l'émigration européenne apprécie de plus en plus les avantages de la route du St. Laurent, car sans cela elle ne grossirait pas chaque année les flots qu'elle dirige vers nos rives.

L'émigration étrangère sait d'ailleurs qu'en aucun autre pays elle n'est mieux traitée qu'en Canada. La Province entretient en effet sur plusieurs points de nos côtes des dépôts de provisions, et tient tout prets des secours pour les naufragés. D'un autre côté, l'établisse-

ment de la Grosse-Ile, à dix lieues de Québec, offre aux immigrés malades des hôpitaux où ils ont les secours de l'art et de la religion, et à tous un lieu commode pour se purifier après une longue traversée et se préparer au grand voyage de l'intérieur de l'Amérique. A Québec, ils reçoivent au Bureau de l'immigration tous les renseignements, avis et conseils possibles, et si quelques uns d'entre eux y tombent malades, l'Hôpital de la Marine est là pour les recevoir et leur fournir les secours désirables. Enfin, de Québec jusqu'au lieu de sa destination, l'immigré est transporté sur de bons et rapides bâteaux-à-vapeur et chemins de fer, qui lui font oublier les lenteurs et ennuis qu'il a éprouvés sur l'Océan, sans compter que le plus souvent il trouve de l'emploi sans difficulté du moment qu'il met pied à terre.



LA VOIE DU ST. LAURENT.

Parler de la voie du St. Laurent, c'est parler des ressources et de l'avenir tout entier du Canada. Etablir la supériorité de cette voie sur ses rivales, c'est assurer les ressources et l'avenir du pays. C'est ce que nous essaierons de faire dans ce chapitre, mais nous voulons le faire loyalement et sans ôter à nos voisins ce qui leur appartient et ce à quoi leur énergie et leur esprit d'entreprise leur donnent droit.

On a prétendu longtemps que les rivières qui suivent la direction d'un méridien ont des avantages très prononcés sur celles qui suivent des parallèles de latitude, parce que, disait-on, les méridiens traversent des climats différents et sont de cette manière plus favorables au commerce; c'est ainsi qu'on eût voulu donner la préférence au Mississipi sur le St. Laurent. Voyons ce que vaut cette prétension.

Le fleuve St. Laurent, considéré sous le point de vue commercial, commence maintenant au fond du lac Supérieur, puisque le canal du Sault Ste.Marie doit être livré à la navigation ce printemps. C'est sur les bords de cette grande mer intérieure que se trouvent les riches mines qui doivent plus tard faire de cette région une des plus florissantes de l'Amérique. Plus bas, dans l'Archipel du lac Huron, il y a une magnifique pêcherie d'eau douce, et en descendant le cours du fleuve on a d'abord d'un côté la partie occidentale de l'Etat de New-York et de l'autre le Haut-Canada ; et plus tard, sur les deux rives, le territoire bas-canadien, si riche en productions de toutes sortes. Et si nous poursuivons notre route, nous rencontrons les vastes cajeux de bois de l'Outaouais et du St. Maurice, nous passons devant l'opulente ville de Montréal, et puis devant Québec la ville maritime la plus commerçante du nouveau monde après New-York, et ensuite nous touchons aux mines si précieuses du Cap Breton et de la Nouvelle Ecosse, pour finir par franchir les inépuisables pêcheries du golfe.

Mais à quoi bon, dira-t-on, parler de tous ces trésors qui bordent le St. Laurent, puisque notre climat est plus chaud en été et plus froid en hiver que celui de pays semblablement situés en Europe ? A quoi bon ? Mais à ajouter un nouveau motif à tous ceux que la voie du St. Lau-

rent présente aux Canadiens et à l'étranger de se servir de cette grande route naturelle.

Et d'abord, le climat du Canada, on l'a calomnié. Nos hivers sont rudes, c'est admis ; mais le Canada occidental produit des fruits, tels que les raisins et les melons, que le climat humide de l'Angleterre ne laisse pas mûrir ; mais le Bas-Canada produit le blé que la Norvège ne fournit pas. A quoi bon alors nous reprocher nos longs hivers, si nos étés sont suffisants pour permettre aux fruits des pays les plus chauds de mûrir sur notre sol ? Bien loin de nous en plaindre, nous devons en bénir la Providence, puisque la neige que nos hivers nous apportent est un engrais naturel qui produit des effets bienfaisants, en permettant à la terre de se reposer.

D'ailleurs que nous font voir les états des arrivages à Québec ? Que la date du premier arrivage au port de Québec est, terme moyen, pour les 29 dernières années, "le 29 ou le 30 d'Avril," et que celle du premier arrivage de Montréal au port de Québec durant la même période est "le 25 d'Avril." Sommes-nous donc sous ce rapport en arrière des États-Unis et particulièrement en arrière de l'Etat de New-York ? C'est ce que va nous montrer l'état suivant, qui nous donne la date de l'ouverture du canal Erié pour les 12 dernières années :

Années.	Ouverture.	Années.	Ouverture.	Années.	Ouverture.
1843	1er mai.	1847	1er mai.	1851	15 avril.
1844	18 avril.	1848 . ..	1er mai.	1852	20 avril.
1845	15 avril.	1849	1er mai.	1853	20 avril.
1846	16 avril.	1850	22 avril.	1854	1er mai.

On voit par ce tableau que le canal Erié, durant les 12 dernières années, s'est ouvert 5 fois le 1er de Mai, 1 fois le 22 d'Avril, 2 fois le 20 d'Avril, une fois le 18 et une fois le 16 d'Avril, et seulement 2 fois à la mi-Avril. Le terme moyen de ces douze années est le 23 ou le 24 d'Avril, et celui des 25 dernières années est le 21 d'Avril. Il y a aussi ceci de remarquable, c'est que durant les années 1847, 1848 et 1849 le canal Erié ne s'est ouvert que le 1er de Mai, tandis que nous avions à Québec des bateaux-à-vapeur de Montréal dès le 17 d'Avril et des vaisseaux d'outre-mer dès le 24.

Qui ignore d'ailleurs ce qu'il faut de temps pour remplir d'eau le canal Erié, et faire les préparatifs nécessaires après la disparition de la neige ? On peut donc dire qu'en général la voie du St. Laurent et la voie de l'Erié sont ouvertes à la même époque, c'est-à-dire vers le 1er de Mai.

D'un autre côté, le canal Erié se ferme d'ordinaire (c'est la moyenne des vingt-cinq dernières années) avant le cinq de Décembre. Or, au port de Québec, les vaisseaux peuvent, chaque année, être expédiés au 5 de Décembre et quelquefois jusqu'au 10 et au 15, et ils rencontrent moins d'obstacles et ont à essuyer moins de tempêtes que s'ils étaient partis dans le mois de Novembre. Au reste, les améliorations faites par la Province dans le bas du fleuve et celles qui sont projetées auront pour effet de faire disparaître ces obstacles et de fournir aux vaisseaux des lieux de refuge contre les tempêtes.

Si maintenant nous considérons la position du Mississipi, nous devrons avouer qu'il a sur nous d'une manière l'avantage durant l'hiver, mais aussi qu'il ne l'a pas pour le commerce auquel nous aspirons. Les pays à blé se trouvent en effet au nord et sur les rivières qui se jettent dans le Mississipi ; et le climat de ces pays étant à peu près celui du Canada, les glaces y interrompent la navigation durant l'hiver. En sorte que, pour ce qui a rapport au commerce auquel le Canada est intéressé, la route du Mississipi n'est pas plus favorable que celle du St. Laurent.

Ainsi, sous le rapport du climat, le St. Laurent n'a rien à envier à ses rivaux, et nous ajoutons que, sous celui de la navigation, la voie du St. Laurent est supérieure à celles de l'Erié et du Mississipi.

De même en effet que l'on a calomnié notre climat, de même aussi on a exagéré les difficultés de notre navigation. Et pour ne parler que du Golfe, il faut se rappeler qu'il a trois sorties : 1°. celle du Détroit de Belle-isle ou bouche septentrionale, qui est probablement destinée à être la plus fréquentée, parce qu'elle sera la plus courte et la plus sure, du moment que le gouvernement y aura placé des phares comme il l'a décidé ; 2°. celle du centre entre le Cap Breton et l'Ile de Terreneuve ; 3°. celle du Détroit de Canseau. La première a une largeur de 10 milles et la seconde est d'environ 50 milles.

C'est au sujet d'un de ces chenaux que l'on a tant écrit sur les dangers du Golfe ; on faisait allusion au courant qui, se précipitant dans le Golfe par le Détroit de Bellisle, fait refluer les eaux vers le Cap Rosier et y pousse les vaisseaux qui fréquentent ces parages. Mais on avait bien soin de ne pas ajouter que, comme ce courant est toujours le même et comme la cause en est bien comprise, les marins intelligents et capables ne le craignent pas, parce qu'il n'offre réellement pas de dangers pour quiconque en connaît les effets. On se gardait bien aussi de parler des embarcations qui le plus souvent font le commerce de cabotage entre les Provinces d'en bas et Québec, car on eût fait voir qu'il faut en vérité que les dangers de la navigation du Golfe soient peu redoutables pour que de semblables vaisseaux parviennent sains et saufs à leurs ports de destination.

Mais la vérité a fini par triompher et aujourd'hui on en voit les effets dans la baisse qu'ont subie les primes d'assurances. Précédemment, on exigeait des primes plus fortes à Québec qu'à New-York, parce qu'en Europe on s'était laissé prendre aux tableaux chargés que des étrangers faisaient des dangers de notre navigation. Plus tard les Américains, qui savaient bien ce que valait la voie du St. Laurent, assurèrent nos vaisseaux moyennant des primes réduites, en sorte qu'à l'heure qu'il est nous ne payons pas plus à Québec qu'à New-York.

Une des raisons qui ont fait baisser les primes d'assurances, c'est le petit nombre de vaisseaux qui se perdent dans le golfe et le fleuve St. Laurent. Ainsi, en 1850, deux vaisseaux seulement ont été naufragés dans nos eaux, et sans l'imprévoyance et le manque de soins de ceux qui les commandaient, ils eûssent été sauvés ; car ils se sont perdus en un temps favorable. Or, cette année-là, il est arrivé à Québec, 1341 vaisseaux, et il y en a été construit 45 ; d'où il faut conclure qu'il a été fait au moins 2,727 voyages d'aller et de retour. En 1851, sur 1,469 arrivages, il n'y eût que 8 naufrages, et 11 en 1852 sur 1,234 arrivages. L'an dernier (1854), la perte des vaisseaux a été peu considérable, quoique les arrivages aient été de 1670 ; ce qui fait encore mieux comprendre que, si le nombre de vaisseaux naufragés a été plus grand en 1853, il ne faut pas en accuser la navigation du fleuve, mais se rappeler qu'ils ont été perdus dans une de ces tempêtes contre lesquelles il n'y a presque pas à se prémunir. Ajoutons que la maison Gilmour de Québec, qui, de 1839 à 1853 inclusivement, a reçu à Québec 1,077 vaisseaux jaugeant 673,472 tonneaux, n'en a perdu que *deux*, et elle est tellement convaincue des avantages et de la sûreté qu'offre la voie du St. Laurent, qu'elle n'assure pas ses vaisseaux.

C'est avec de pareils faits devant les yeux que l'on a tant et tant écrit au sujet des difficultés et des dangers de la navigation du golfe et du fleuve St. Laurent. On a semblé se complaire à dénaturer les faits, comme si la vérité ne devait pas tôt ou tard se faire jour. On s'est surtout bien gardé d'établir une comparaison entre les pertes que le commerce et la marine essuyaient dans nos eaux et celles qu'ils subissaient dans les eaux des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne. On s'est contenté d'avancer que l'unique compagnie d'assurance locale, qui existait contre les dangers de la mer, a été ruinée par les pertes que lui ont fait subir les naufrages du fleuve et du golfe St. Laurent ; et l'on a bien eu soin de ne pas ajouter que cette compagnie eût été florissante et n'eût jamais failli, si elle se fût bornée à assurer contre les dangers de notre navigation, et n'eût pas assuré

contre ceux de la navigation du Mississipi, du golfe du Mexique, de la navigation aux Indes occidentales.

Nous allons plus loin, et, consultant les statistiques maritimes des Etats-Unis, nous voyons qu'en 1848 pas moins de 585 vaisseaux américains se sont perdus, 477 personnes ont péri dans ces naufrages, et la perte des marchandises a été de plus de £1,100,000. Sur la route du Mississipi le nombre de vaisseaux naufragés sur le récif de la Floride a été de 41 en 1848 et de 48 en 1849 ; il est, année commune, de 35 à 36. D'autres tables statistiques nous montrent que le nombre de vaisseaux qui ont péri en 1853, dans les domaines de la Grande-Bretagne, a été de 2000, et dans les eaux de l'Union Américaine de 1,100.

Que sont après cela les quelques naufrages qui ont lieu annuellement dans les eaux canadiennes? Et comment expliquer l'immense déception dont une partie du monde commercial a été la dupe à l'endroit de la navigation du golfe et du fleuve St. Laurent?

Nous ne prétendons point que notre navigation soit encore parfaite. Nous désirons seulement démontrer qu'on l'a calomniée, et qu'elle offre réellement moins de dangers que la route du Mississipi ou les côtes atlantiques des Etats-Unis. Et nous pouvons ensuite ajouter que notre gouvernement a si bien senti le besoin dans l'intérêt du pays et pour la sûreté du commerce, de faire de grandes améliorations, qu'il a demandé à la Législature et en a obtenu de nombreux votes d'argent pour les faire exécuter. C'est ainsi qu'il a fait construire, moyennant plus de £100,000, des quais et jetées en différents endroits du fleuve, en bas de Québec, pour donner au commerce les facilités qu'il demandait depuis longtemps, et offrir aux vaisseaux des lieux de refuge contre la tempête. Ces quais sont situés sur la rive nord à la Malbaie et aux Eboulements, et sur la rive sud à Berthier, l'Islet, la Pointe-aux-Orignaux, la Rivière du Loup et Rimouski. Il est maintenant question d'en construire d'autres au Bic, à Métis et à l'Ile d'Anticosti, ce qui assurera davantage, dès l'embouchure du St. Laurent, une navigation rapide et sans dangers, maintenant surtout que la Province fait ériger de nouveaux phares au Cap Rosier, à la pointe occidentale de l'Ile d'Anticosti, sur une île près de l'extrémité occidentale du Détroit de Belle-isle, et sur l'Ile de Belle-isle à l'entrée orientale de ce Détroit, et que de plus elle entretient à grands frais, dans le bas du fleuve, cinq steamers remorqueurs dont les vaisseaux d'outre-mer peuvent se servir, quand besoin est, particulièrement dans les tempêtes.

Nous ne pensons pas qu'il soit nécessaire de nous étendre davantage sur les prétendus dangers du St. Laurent. Pour tout le monde,

il doit être actuellement prouvé que la voie du St. Laurent est aussi sure, sinon plus sure, que toute autre route. Voyons maintenant si elle est, comme on l'a prétendu, moins avantageuse que celle de New-York, sous le point de vue de la longueur du trajet.

Il n'y a que quelques années, on ne consultait guère que les cartes à projection de Mercator, et au moyen d'une carte unie, on *prouvait* que New-York est beaucoup plus près de la Grande-Bretagne que ne l'est Québec. Mais, dit M. T. C. Keefer, "si l'on étend un fil sur le globe, d'un point quelconque du chenal britannique jusqu'à Toledo sur le lac Erié, et qu'on le dispose de manière à suivre la ligne la plus courte, on trouvera que ce fil traverse presque toute l'Amérique, *en suivant le cours des eaux du St. Laurent, sans en dévier sur aucun point de plus de* 30 *milles ;* et si l'extrémité du fil est alors changée de place et posée sur Glasgow ou au nord de l'Angleterre, la direction la plus courte se trouvera *par le détroit de Belle-Ile*, entre Terreneuve et la côte du Labrador. Maintenant si l'on pose un des bouts de ce fil sur New-York et l'autre sur Liverpool, dans la position la plus courte possible, *on verra que le fil passe sur l'île de Terreneuve,* bien que sur les cartes unies cette île paraisse aussi en dehors de la voie que le Groënland. Kingston (qui est dans le *Haut-Canada* à 369 milles ou 123 lieues de Québec) est aussi près de Liverpool, et Hamilton aussi près de Glasgow, que New-York l'est de l'une ou l'autre de ces villes par la voie de la navigation...... La côte de l'Amérique Britannique du nord est de 1000 milles plus près de la Grande-Bretagne que New-York...... En étendant un fil depuis les vastes régions à céréales de l'Amérique jusqu'au pays de l'Europe qui en consomme le plus, la Grande-Bretagne, nous trouvons que le St. Laurent traverse presque la ligne d'un grand cercle, et *qu'il présente à la fois* LA LIGNE LA PLUS COURTE *et le mode de communication le plus rapide et le plus économique.*"

M. Keefer fait voir ensuite que la partie de l'Atlantique la plus exposée aux tempêtes se trouve sur la route entre New-York et Liverpool, et il ajoute que c'est là que le *Great Western* a failli périr et que le *Président* a été vu la dernière fois. Et il continue comme suit : "De deux navires qui font voile en même temps de New-York, celui qui prend la route du nord, longeant la côte de la Nouvelle-Ecosse, éprouve un passage heureux, tandis que l'autre, après une lutte tumultueuse contre les éléments, sort de cette lutte brisé et endommagé, et est obligé de mettre dans quelque port pour réparer ses dommages, avant de pouvoir continuer sa route. Le courant du golfe incline à l'est sur les bancs de Terreneuve, et se dirige du côté de la Méditerrannée ; la route du St. Laurent n'en ressent donc aucun

effet nuisible. Les *steamers* Cunard prennent la route du nord ; c'est là tout le secret de leurs rapides traversées."

Après cela vient le tableau suivant :

Distance de la Nouvelle-Orléans à Liverpool	5300	milles,
Distance de New-York à Liverpool	3500	"
Distance de Québec à Liverpool, par le Détroit de Belle-Isle et le nord de l'Irlande........................	3000	"
Distance de la Nouvelle-Orléans à la Méditerrannée...	5230	"
Distance de New-York à la Méditerrannée..........	3690	"
Distance de Québec à la Méditerrannée, par le Cap Ray et St. Paul	3550	"
Distance de Québec à la Méditerrannée, par le Détroit de Belle-Isle	3475	"

Ainsi Québec est plus près de Liverpool et de la Méditerrannée que ne le sont la Nouvelle-Orléans et New-York. Québec est aussi plus près de tous les ports de l'Europe, de l'Afrique ou de la Mer des Indes que ne le sont ses deux rivales.

Lord Elgin corrobore tout ce qui précède dans une de ses dépêches de 1852 ; il dit :

" Il n'est pas suffisamment connu que la distance de Liverpool à Québec, si l'on prend le Détroit de Belle-Ile, est d'environ 400 milles, et si l'on prend la voie du sud, de 100 à 200 milles plus courte que celle de Liverpool à New-York, et cette route pour conduire à l'Océan n'offre pas de dangers particuliers pour les bons bâtiments dirigés par des officiers au fait de cette navigation."

On voit donc que le même esprit d'intérêt local, qui a fait prétendre longtemps que la navigation du golfe et du fleuve St. Laurent est exposée à de très grands dangers, a engagé à dire que la route de notre fleuve est plus longue que celle qui conduit à New-York ou à la Nouvelle-Orléans.

Il était important d'établir par des chiffres et des faits que la voie du St. Laurent est plus sûre et plus rapide que toute autre voie, avant d'en venir à considérer la question de savoir s'il est plus avantageux, aux émigrés d'Europe et au commerce destiné à l'intérieur de l'Amérique ou en sortant, d'adopter la voie du St. Laurent que celle de New-York ou celle du Mississippi. Car, dès le début, nous établissions un avantage en faveur de notre voie, qui devra être préférée pour sa sécurité et sa célérité, s'il ne se présente pas, dans la navigation au-dessus de Québec, quelque chose qui détruise ces avantages. Aussi nous hâtons-nous d'examiner ce qu'est notre navigation intérieure depuis Québec jusqu'à l'extrémité du lac Supérieur.

L'*American Rail-Road Journal* donne aux grands lacs les dimensions suivantes :

	Longueur.	Largeur.
Lac Supérieur	420 milles.	135 milles.
Lac Michigan	340 "	83 "
Lac Huron	270 "	150 "
Lac Ste. Claire	18 "	25 "
Lac Erié	240 "	57 "
Lac Ontario	180 "	52 "
Total	1468 milles.	502 milles.

Hunt's Merchant's Magazine, citant un journal bien renseigné du Haut-Canada, donne aux lacs Supérieur, Michigan, Huron, Erié et Ontario une longueur de 1585 milles qui, avec les 18 milles du lac Ste. Claire, feraient un total de 1603 milles.

Prenant ce dernier calcul comme correct, nous aurions une navigation intérieure non-interrompue d'environ 2000 milles ! Dans tout le cours de cette navigation, les vaisseaux n'ont à franchir en descendant que 29 milles de canal et 49 écluses, auxquelles cependant il faut ajouter les écluses du petit canal Ste. Marie qui ne sont certainement pas au nombre de plus de 6. Le reste de la navigation se fait sur les lacs et le fleuve, et n'est surpassée par aucune autre navigation au monde. En remontant, les vaisseaux ont 71 milles de canal à traverser pour se rendre à l'extrémité du lac Supérieur.

Si maintenant nous comparons cette navigation à celle du canal Erié, nous verrons qu'un vaisseau qui partira aussi du fond du lac Supérieur et se rendra à New-York aura la même distance à parcourir que s'il venait à Québec, mais il devra franchir 365 milles de canal et 81 écluses en outre de celles du canal Ste. Marie.

La différence en faveur de la voie du St. Laurent sur celle du canal Erié est donc énorme, puisque nous avons ici 630 milles de canal et 32 écluses de moins à franchir. Et si nous calculons la durée du trajet d'un vapeur de force moyenne de 500 tonneaux, nous aurons les résultats suivants pour les deux routes, en prenant notre point de départ à Chicago au fond du lac Michigan :

De Chicago à New-York par l'Erié..............16 jours
De Chicago à Québec par le St. Laurent.........10 "
Différence en faveur du St. Laurent.............. 6 "

Mais si, laissant de côté la partie de la navigation qui commence au fond du lac Michigan et aboutit à l'extrémité inférieure du lac Erié, parce qu'elle est la même pour les deux routes, nous prenons

notre point de départ au pied du lac Erié, à Buffalo d'un côté et à Port Maitland de l'autre, nous aurons les résultats suivants :

(*) " Une cargaison de 300 tonneaux, arrivant à Buffalo, sera " transbordée dans cinq petits bateaux qui mettront 12 jours, terme " moyen, à se rendre à New-York, tandis que la même cargaison, " parfaitement entière et sans éprouver de dérangement, franchira le " canal Welland et parviendra en quatre jours à Québec, c'est-à-dire " dans le tiers du temps que la cargaison morcelée sur le canal amé- " ricain mettra à se rendre à New-York ; et en supposant que le bâti- " ment, arrivé à Québec, transborde de suite sa charge dans un navire " faisant voile pour l'Europe, ce navire avec un vent favorable aura " atteint les bancs de Terreneuve avant que la cargaison passée par " le canal Erié ait été déchargée à New-York ! "

Ajoutons que l'élargissement du canal Erié ne peut pas produire d'autre résultat que celui de permettre aux vaisseaux qui le fréquentent de porter environ le tiers de la cargaison des vaisseaux qui franchissent les écluses des canaux du Canada, et ne fera pas disparaître la nécessité et l'inconvénient de plusieurs transbordements, qu'on évite entièrement en suivant la voie du St. Laurent.

En voilà assez pour prouver que la voie de notre fleuve est beaucoup plus expéditive que celle du canal Erié. Voyons maintenant ce que nous devons penser de celle du Mississipi.

Le Mississipi est navigable pour les bateaux-à-vapeur sur une longueur de 2,660 lieues en comptant la navigation de ses principaux tributaires. Le premier bateau-à-vapeur y fut construit en 1817, environ cinq ans après la construction dans le Bas-Canada du premier bateau à vapeur qui fut bâti en Amérique ; et 16 ans après on y en comptait 230, en 1842 il y en avait 450, et on en comptait 572 en 1849. Aujourd'hui, on prétend que le nombre doit en être de plus de 1,200.

Eh bien ! sur ce nombre, il en périt plus de cent chaque année et voici comment : " Le Mississipi, étroit et profond, coule avec une vitesse uniforme de 3 milles à l'heure. Quand les eaux s'élèvent par une crue périodique, elles entraînent dans leur cours des troncs d'arbres qui atteignent le fond à presque tous les points du fleuve et y adhèrent par leur partie la plus lourde ; l'autre extrémité, inclinée vers le courant et invisible à l'œil du navigateur, se présente au vapeur remontant le courant comme une lance en arrêt et le perce. Ces troncs d'arbres, auxquels les anciens voyageurs canadiens ont donné le nom pittoresque de *Chicots*, font ainsi périr plus de cent va-

(*) Rapport du Colonel Taché, alors Commissaire des Travaux Publics, et depuis plusieurs années Receveur-Général.

peurs par année, ou un cinquième de tous les bâtiments qui naviguent sur le Mississipi ; perte annuelle de plus d'un million de piastres." (*)

Le taux des assurances y est de 12 à 18 par cent ; néanmoins, en descendant le fleuve, le fret est peu élevé, parce que le courant rapide emporte facilement les bateaux plats, que l'on charge des produits de l'intérieur et que l'on construit à peu de frais. Mais, dit M. Keefer, " l'accroissement du nombre et les frais qu'entraîne la " construction de ces bateaux plats, à mesure que le bois disparaît et " que les produits augmentent, devront avoir l'effet d'élever le prix du " transport au lieu de le diminuer, et comme il est peu probable qu'on " puisse remorquer à bas prix des berges vides en refoulant cons- " tamment le courant pendant tout le cours d'un trajet de 5 à 700 " lieues, le transport devra se faire en grande partie au moyen de ba- " teaux-à-vapeur. Même à présent une bonne partie des produits de " la vallée de l'Ohio est expédiée au nord par les lacs."

Disons de plus, avec le même M. Keefer, que le tabac, la fleur, le lard, le jambon, le saindoux, le beurre, le fromage, etc., sont des articles qui souffrent et sont souvent détériorés en passant par un climat tel que celui du Bas-Mississipi ; et si l'on se rappelle que les frais de charriage, d'agence et d'assurance contre le feu sont exorbitants, parce qu'à la Nouvelle-Orléans où le climat est si dangereux on ne se contente pas des mêmes profits ou rémunérations que dans les pays du nord ; si l'on se souvient de plus que le prix du fret est de moitié plus élevé à la Nouvelle-Orléans qu'aux ports de l'Atlantique, on ne devra pas être étonné d'apprendre " que des marchands haut " placés dans le commerce de l'Atlantique préfèrent expédier par la " route du nord ou par l'intérieur aux taux ordinaires, plutôt que de " recevoir les articles que nous venons d'indiquer, à la Nouvelle Or- " léans, libres de tous frais de transport jusqu'à ce point."

Avons-nous besoin après cela d'ajouter un seul mot pour engager les émigrés à adopter la voie du St. Laurent de préférence à celle du Mississipi ? Ne suffit-il pas de constater que le climat est très dangereux sur celui-ci et d'indiquer les dangers et la lenteur de la navigation de ce fleuve surtout en le remontant ? Il est en effet hors de doute que, si le courant rapide du Mississipi sert à descendre les bateaux qui le fréquentent, il est un obstacle très considérable à la navigation de l'extérieur à l'intérieur.

Il est donc prouvé que, sous le rapport de la sureté, de la durée et de la facilité du trajet, ainsi que sous celui du climat, la route du St. Laurent est bien préférable à celle du Mississipi pour les immigrés et le commerce d'importation. Elle est aussi préférable pour le commerce

(*) *Journal de Québec*, de 1851.

d'exportation, puisque, tout en ne présentant point les dangers de la navigation du Mississipi et étant exempte de ceux du climat du Bas-Mississipi, elle a en sa faveur les prix plus élevés que l'on obtient sur les marchés du nord que sur ceux du sud. D'où il faut conclure que le transport des produits à Boston et à New-York par la route du nord est plus économique que par la voie du Mississipi.

Voyons à présent quels avantages la route du St. Laurent offre sur celle de l'Erié en ce qui regarde les frais de transports.

En 1850, le coût du transport d'un baril de fleur de Buffalo à Albany par le canal Erié était comme suit :

Fret	$0,31
Péages sur le canal	0,46
Total	$0,77

En la même année, le coût du transport d'un baril de fleur de Port Maitland à Québec par le St. Laurent était aussi comme suit :

Fret	$0,20
Péages sur les canaux	0,15
Total	$0,35

La différence en faveur de Québec sur Albany était donc de $0,42 par baril de fleur, sans compter qu'à Albany il fallait, pour l'expédier pour la mer, l'envoyer à New-York où il se trouvait encore à 300 ou 400 milles plus éloigné de Liverpool que le baril de fleur qui pour $0,35 s'était rendu à Québec.

La différence n'est pas moins frappante pour ce qui regarde les importations. En 1850, on transportait 100 livres de marchandises d'Albany à Buffalo par le canal Erié au taux suivant :

Fret	$0,15
Péages sur le canal	0,24
Total	$0,39.

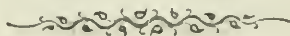
Le transport du même poids de marchandises coutait de Québec à Port Maitland ce qui suit :

Fret	$0,05
Péages sur les canaux	0,10
Total	$0,15.

Ce qui faisait par le canal Erié $7.80 par tonneau, tandis que par le St. Laurent ce n'était que $3. La différence en faveur du St. Laurent était de $4,80 par tonneau, en outre du fret de New-York à Albany.

La proportion n'a pas changé depuis 1850. La route du St. Laurent, sous le point de vue de l'économie, est aujourd'hui aussi supérieure à celle de l'Erié qu'elle l'était en 1850. Nous n'en voulons pas d'autre preuve que celle que nous donne le tableau de nos importations et exportations pour les dernières années. Il nous fait voir qu'elles se sont accrues dans une proportion beaucoup plus rapide que celle de l'augmentation déjà si remarquable de notre population. Et la raison s'en trouve surtout dans le discernement des marchands canadiens et américains qui ont compris que leurs marchandises leur couteraient moins par la voie du St. Laurent que par toute autre route ; aussi, dans l'intelligence des marchands de l'Ohio, de l'Indiana, de l'Illinois, du Michigan, du Wisconsin et même d'une partie de la Pensylvanie, qui importent et exportent par le nord, par les grands lacs Erié et Ontario ; enfin, dans l'intérêt qu'ont les marchands du Kentucky, du Missouri, du Tennessee et de l'Iowa à importer et exporter en grande partie par les routes septentrionales, afin d'éviter les frais qu'occasionne la navigation du Mississipi.

Au reste, la navigation de notre beau fleuve n'a pas encore eu ses franches coudées. Laissez la réciprocité commerciale et la libre navigation du St. Laurent avoir leurs effets, nous verrons alors si le commerce ne se servira pas de préférence de cette route naturelle que la Providence a faite pour lui, et qui lui présente des avantages tellement marqués sur ses rivales que, quelque soit la politique des hommes, elle devra triompher de tous les obstacles et mériter le nom de " Grande route du Nouveau-Monde." Nous verrons, comme nous le voyons déjà, que notre beau et grand fleuve " nous indemnisera amplement de la courte durée de la saison des affaires, en nous donnant une navigation facile pour les plus grands vaisseaux, et d'une rapidité telle qu'elle nous permettra d'épuiser le surplus des vastes régions de l'ouest dans le peu de mois que la saison des affaires nous laissera après les récoltes." Nous verrons que les primes d'assurances cessant d'être exorbitantes comme elles l'ont été lorsqu'on a exagéré les dangers de notre navigation, et le fret de retour existant par suite de la connaissance que l'on aura obtenue des avantages de la voie du St. Laurent, le transport des articles pesants, tels que le sel et le fer, et des émigrés se rendant aux vastes régions qui bordent les grands lacs, se fera de préférence par cette voie magnifique, et assurera à notre pays un avenir de prospérité commerciale sans exemple.



LES CANAUX DU CANADA.

Les Commissaires des Travaux Publics du Canada disaient dans leur Rapport de 1848, en parlant des canaux canadiens :

" Il n'y a point dans la Province entière de travaux qui, sous " le rapport de l'importance, puissent leur être comparés ; et les Com- " missaires sont d'avis qu'une impossibilité absolue, faute de ressour- " ces pécuniaires, pourrait seule justifier le moindre retardement à " mettre la dernière main à l'accomplissement d'une entreprise de la- " quelle le pays a de grandes raisons d'espérer, à une époque peu " éloignée, un revenu proportionné aux énormes sacrifices qu'elle lui " a coutés."

La Province a partagé cette opinion, parce qu'elle était d'avis, comme elle l'est encore, que c'est le meilleur et le plus sûr moyen " de créer dans la Province un commerce en rapport avec les propor- " tions colossales de ce vaste continent, et d'assurer au fisc un revenu " ample et proportionné aux capitaux employés dans la confection de " ces travaux." Elle croyait, comme elle croit encore, que " la libre " navigation du fleuve St. Laurent et un commerce avec les Etats- " Unis fondé sur le libre échange et la réciprocité doivent assurer au " Canada une ère de prospérité inconnue jusqu'ici."

Voilà pourquoi elle n'a pas hésité à employer une grande partie de ses revenus et à escompter l'avenir pour mener à fin les travaux gigantesques qui ont ouvert au commerce du monde la large et magnifique voie du St. Laurent. On jugera mieux, par le tableau suivant, des sacrifices que la Province s'est imposés :

Tableau du coût des principaux canaux du Canada jusqu'à 1855.

Canal Welland..........................	£1,501,380
Canaux du Saint Laurent, de Williamsburg, Cornwall, Beauharnais et Lachine.......	1,687,883
Canal de Chambly	134,812
Canal de la baie de Burlington..............	87,695
Canal de Ste. Anne.......................	37,312
Formant une somme de près de.............	£3,500,000.

Au moyen de cette somme si considérable, la Province a pu compléter ses canaux et leur donner les dimensions suivantes :

Canaux.	Longueur en milles.	Largeur au plat-fond.	Profondeur.	Nombre d'écluses.	Tirant d'eau des vaisseaux qui les franchissent.	Longueur des vaisseaux.
		Pieds.	Pieds.		Pieds.	Pieds.
Canal de Welland qui unit la Grande-Rivière et le lac Erié au lac Ontario (sans la branche alimentaire)	28	71	10	24	9½	185
Canal de Williamsburg	9¾	50	10	3	9½	185
Canal de Cornwall....	11½	100	10	7	9½	185
Canal de Beauharnais	11¼	80	10	9	9½	185
Canal de Lachine	8	80	10	5	9½	185

Par le moyen de ces canaux, on surmonte une chûte d'eau qui, du lac Erié à Montréal, est de 534 pieds trois quarts, en outre de 17 pieds de chûte pour lesquels il n'est pas besoin d'écluses. Si à ces deux montants nous ajoutons la différence de niveau depuis Montréal jusqu'à la marée aux Trois-Rivières, c'est-à-dire 12 pieds trois quarts, nous aurons depuis le lac Erié jusqu'à la marée une chûte totale de 564 pieds et demie.

Si maintenant nous comparons ces résultats avec ceux obtenus sur le canal Erié, nous avons :

	Canal Erié.	Canaux Canadiens.
Longueur en milles	363	68½
Nombre d'écluses	81	48
Chûte d'eau (pieds)	668	564½
Largeur au plat-fond (pieds)	45	de 50 à 100
Profondeur (pieds)	7	10
Tirant d'eau des vaisseaux qui y passent (pieds)	6½	9½
Longueur des vaisseaux (pieds)	110	185

Il suffit de jeter un coup-d'œil sur ce tableau pour être convaincu des immenses avantages que présente la voie du St. Laurent sur celle de l'Erié. La différence en faveur des canaux canadiens est en effet comme suit : 295 milles et demie de canal, 33 écluses et 104 pieds et demie de chûte d'eau, de moins que sur le canal Erie, sans compter que les vaisseaux qui fréquentent nos canaux peuvent porter des cargaisons beaucoup plus considérables que celles des vaisseaux du canal Erié. Mais tous ces avantages ne serviraient à rien si les résultats de tant de sacrifices ne répondaient pas à la grandeur de ceux-ci. Aussi, pouvons-nous publier sans crainte l'état suivant du revenu

brut et du revenu net des canaux du Canada de 1841 à 1854 inclusivement :

Années.	Revenu brut.	Revenu net.
1841	£18286	
1842	24232	£18535 16 11
1843	29469	25751 18 6
1844	48440	38347 0 0
1845	40438	28957 10 6
1846	61486	39340 8 1
1847	83061	50131 16 1
1848	80482	46493 15 6
1849	90172	56200 15 5
1850	93874	65772 10 6
1851	99721	76216 4 6
1852	113920	84602 7 0
1853	123002	95778 0 0
1854 .... Evalué à	130000	Evalué à 100000 0 0

Ce tableau fait voir que le revenu de nos canaux s'est accru dans une proportion beaucoup plus rapide que celle à laquelle on s'attendait en 1850, et nous n'hésitons pas à dire qu'avec la réciprocité commerciale que nous venons d'obtenir, et grâce aussi à la libre navigation du fleuve St. Laurent, nos canaux paieront en 1860 au-delà de l'intérêt du capital qu'ils ont coûté, tous frais de collection, etc., payés.

On peut mieux se convaincre de la justesse de cet avancé par le tableau suivant :

TABLEAU du nombre et du tonnage des vaisseaux qui ont fréquenté les canaux du Canada en 1850, 1851, 1852, et 1853.

	1850.	1851.	1852.	1853.
Vaisseaux anglais ou canadiens sur le Welland, et les canaux du St. Laurent, de Chambly, Burlington et Ste. Anne.....	13808	15454	16062	16734
Tonnage des do. do. (tonneaux)	.. ..	1430172	1522400	1402342
Montant des péages prélevés sur do.	.. ..	£3809	£3725	£4584
Vaisseaux étrangers sur les mêmes canaux ..	.. ..	3420	4592	3672
Tonnage des do. sur do. (tonneaux).	.. ..	543669	764591	736312
Péages prélevés sur do. do.	.. ..	£2598	£3572	£4238
Nombre de voyageurs ou passagers	.. ..	.. ..	.. ..	85250
Tonneaux de marchandises (Canal Welland)..	399600	691627	743060	905516
Tonnage des vaisseaux (Canal Welland)	587100	772623	894193	1063124
Tonneaux de marchandises (Canaux du Saint-Laurent)	288103	450400	492575	561601
Tonnage des vaisseaux (Canaux du St. Laurent)	460180	526210	585466	619399
Tonneaux de marchandises (Canaux de Chambly, Burlington et Ste. Anne)	223968	301767	263979	363602
Tonnage des vaisseaux (mêmes canaux)	741186	674288	727488	455641
Tonneaux de marchandises sur tous les Canaux .... (tonneaux)	911571	1416582	1497614	1799719
Tonnage des vaisseaux sur tous les canaux,(ton.)	1788366	1973841	2227147	2138654

On voit par cet état que le nombre de vaisseaux canadiens ou anglais, qui ont fréquenté non canaux en 1851, était moins de cinq fois aussi considérable que celui des vaisseaux étrangers, et qu'en 1852 ils étaient moins de quatre fois aussi nombreux que les vaisseaux étrangers, bien que le nombre de vaisseaux canadiens ou anglais se fût accru de près de 600. En 1853, la proportion de ceux-ci par rapport aux vaisseaux étrangers était à peu près la même qu'en 1851. Mais avec la libre navigation du St. Laurent qui n'a été accordée que l'an dernier, et la réciprocité commerciale dont nous sentirons les effets cette année, nous verrons le nombre des vaisseaux étrangers qui fréquentent nos canaux s'accroître dans une proportion beaucoup plus rapide que celui des vaisseaux anglais ou canadiens, quoique nous soyons bien certain que notre marine ne souffrira pas de ces nouvelles relations avec nos voisins.

L'influence de nos canaux sur le développement du commerce canadien et américain est bien constatée par le fait qu'il y a 50 ans les lacs Ontario, Erié, Huron, Michigan, Ste. Claire et Supérieur étaient absolument sans commerce, tandis que le tonnage des vaisseaux qui sillonnaient leurs eaux était :

En 1820 de	5,500	tonneaux,
" 1830 de	20,000	"
" 1840 de	75,000	"
" 1850 de	215,787	"

On voit que la progression a été de plus en plus rapide pour chaque décade. Ajoutons que la valeur des produits et marchandises transportés sur ces lacs en 1850 a été de $362,000,000, ou de £90, 500,000.

Il est en outre question depuis plusieurs années de relier le lac Champlain au St. Laurent par un canal qui serait construit entre Longueuil et Caughnawaga. On croit que l'ouverture de ce canal aurait l'effet de nous "permettre de verser nos céréales au cœur même du meilleur marché de l'Amérique avant qu'on pût en faire venir d'ailleurs," et, en engageant les vaisseaux américains à prendre la route du St. Laurent, d'assurer à la Province un revenu considérable par les droits qui seraient payés par eux sur nos canaux. Le gouvernement a ordonné à un ingénieur très capable de faire l'étude de la meilleure route à suivre pour l'ouverture de ce canal, et l'on prétend que le coût total de ce nouvel ouvrage ne sera pas de moins de £500,000. Si ce projet s'exécute, il va sans dire que le canal de Chambly, qui d'ailleurs nécessiterait très prochainement de grandes réparations, deviendrait inutile et serait probablement abandonné.



AUTRES TRAVAUX PUBLICS.

Le Canada ne s'est pas borné à améliorer la navigation du St. Laurent pour en faire la voie la plus sure, la plus rapide et la plus économique pour le Canada et pour tous les pays occidentaux au nord de l'Ohio. Il a eu soin de faciliter la navigation de certains autres grands fleuves ou rivières, tels que l'Outaouais, le St. Maurice, la rivière Trent, etc., pour permettre au commerce et à l'industrie du pays de se développer et aux terres incultes d'être défrichées et colonisées. La Province a été bien récompensée de ses sacrifices par l'élan donné à l'exploitation du bois, à l'établissement des manufactures, à l'immigration étrangère, et à l'ouverture des terres vagues.

Ces différents travaux ont coûté jusqu'à 1853 les sommes suivantes :

Améliorations faites sur l'Outaouais............	£181,452
" " sur la Rivière Trent, etc.....	115,706
Glissoires, etc., sur le St. Maurice...............	36,440
Auxquels il faut ajouter :	
Phares	106,241
Pont à Bytown	18,412
Hâvre de " Port Stanley"	26,125
Edifices publics (jusqu'au 1er Janvier 1854)	170,653
Chemins (jusqu'à 1854)	135,237
Ponts (jusqu'à 1854)	58,884
Autres dépenses pour phares, quais, abris, etc.....	216,630
Ce qui fait un total de......................	£1,065,780.

La Province aura bientôt en outre à accorder une nouvelle somme d'un million ou d'un million et demie de piastres pour la construction d'un Palais Législatif et d'édifices pour les Bureaux Publics dans la Capitale qu'elle se choisira. Le système actuel, qui consiste à faire de Québec et de Toronto le siége alternatif du Gouvernement durant quatre années consécutives, ne paraît pas rencontrer l'approbation publique. En sorte qu'en toute probabilité la Législature décidera pendant sa prochaine session que le système d'alternation doit être mis de

côté, et le siége du Gouvernement permanent. La question est de savoir quelle sera la Cité privilégiée. Chacun prétend prouver que c'est la ville qu'il habite. On ne trouvera donc pas étonnant que nous disions que Québec doit être la Capitale, et que les raisons à l'appui de notre avancé sont tellement fortes que notre Cité devra recevoir les votes favorables des élus du peuple. (*)

(*) Depuis que ceci est écrit, l'Assemblée Législative a exprimé le désir de continuer le système d'alternation.



INSTITUTIONS FINANCIÈRES.

Les institutions financières du Canada ont un caractère de respectabilité et une réputation de stabilité qu'elles méritent bien. Il est de fait que jamais les banques du Canada n'ont failli, et dans la crise de 1847 et dans celle qui se fait sentir depuis plusieurs mois, les banques canadiennes se sont maintenues, elles ont conservé leur crédit et la confiance du public. Elles ont dû seulement diminuer leurs escomptes, de crainte de se trouver elles-mêmes trop engagées avec les grands établissements commerciaux, dont la ruine aurait pu causer la leur. Leur bonne administration a été récompensée par le taux auquel leurs actions se sont vendues, même au plus fort de la crise commerciale qui faisait chanceler et même tomber des maisons qu'on croyait presqu'inébranlables. On a vu les actions de la Banque de l'Amérique Britannique se maintenir à 25, celles de la Banque de Montréal à 14 et 15, et celles de la Banque du Haut-Canada à 7½ par cent de prime. Toutes se sont vendues au pair ou au-dessus du pair, et elles ont donné un intérêt annuel variant de 6 à 7 par cent. Ce sont là des faits qui parlent hautement en faveur de nos institutions financières et nous exemptent d'en dire davantage.

Voici maintenant un tableau de nos banques, de leurs principaux lieux d'affaires et de leurs succursales :

1°. La Banque de Montréal, dont le siége principal est à Montréal, a 25 succursales, savoir : à Belleville, Bowmanville, Brantford, Brockville, Bytown, Cobourg, Cornwall, Goderich, Guelph, Hamilton, Kingston, London, Peterborough, Picton, Port Hope, Port Stanley, Prescott, Québec, Ste. Catherines, St. Thomas, Trois-Rivières, Toronto, Trenton, Whitby et Woodstock ;

2°. La Banque de l'Amérique Britannique du Nord, dont le siége est à Londres (Angleterre), possède 12 succursales, savoir : à Brantford, Bytown, Dundas, Hamilton, Kingston, London, Montréal, Québec, Sault Ste. Marie, Sherbrooke, Trois-Rivières et Toronto ;

3°. La Banque du Haut-Canada, dont le siége principal est à Toronto, a 24 succursales, savoir : à Barrie, Belleville, Berlin, Brockville, Bytown, Chatham, Chippawa, Cornwall, Elora, Goderich, Hamilton, Kingston, Lindsay, London, Montréal, Niagara, Port Hope, Québec, Sarnia, Southampton, Ste. Catherines, Stratford, Trois-Rivières et Windsor ;

4°. La Banque de la Cité, dont le siége est à Montréal, possède 6 succursales, savoir : à Bowmanville, Holland-Landing, Québec, Sherbrooke, Trois-Rivières et Toronto ;

5°. La Banque Commerciale, dont le siége est à Hamilton, possède 15 succursales, savoir : à Barrie, Belleville, Brockville, Galt, Kingston, London, Montréal, Oshawa, Perth, Peterborough, Port Hope, Prescott, Sarnia, Ste. Catherines et Toronto ;

6°. La Banque de Québec, dont le siége principal est à Québec, a 4 succursales, savoir : à Bytown, Nicolet, Trois-Rivières et Toronto ;

7°. La Banque de Gore, dont le siége principal est à Hamilton, possède 7 succursales, savoir : Chatham, Galt, Guelph, London, Paris, Simcoe et Woodstock ;

8°. La Banque du Peuple, dont le siége principal est à Montréal, possède une succursale à Toronto ;

9°. La Banque du district de Niagara a son siége à Ste. Catherines ;

10°. La Banque de Molson (banque privée) a son siége à Montréal ;

11°. La Banque de Zimmerman (autre banque privée) a son siége à Niagara.

Il y avait en outre, l'an dernier, à Toronto une banque *américaine*, appelée " *Farmers' Bank*" qui a failli.

On peut juger des affaires que transigent ces Banques par l'état suivant du montant des droits prélevés sur l'émission des billets des banques canadiennes de 1841 à 1854 :

1841	£568	1	8	1846	£15899	1	1	1850	£13312	5	0
1842	10277	3	1	1847	16006	7	2	1851	15832	7	7
1843	7600	16	11	1848	12473	1	0	1852	18989	2	10
1844	10492	12	5	1849	10768	4	6	1853	23053	19	4
1845	13020	17	1								

Ainsi, de 1849 à 1853 inclusivement, l'émission des billets de banques n'a cessé de s'accroître, de telle sorte qu'en 1853 elle est devenue plus du double de ce qu'elle était en 1849. Cet accroissement indique assez l'augmentation correspondante dans le nombre et l'importance des affaires, pour que nous n'ayons pas besoin d'ajouter que les banques se sont vues dans la nécessité de demander au Parlement le pouvoir d'augmenter le montant de leur capital respectif, et que le Parlement, cédant à la nécessité, a dû accorder ce qu'on lui deman-

dait. C'est un nouveau capital d'environ £2,000,000 que les banques pourront en temps opportun mettre à la disposition du commerce, qui ne manquera pas plus de s'en prévaloir, que les habitants des townships de l'est ne manqueront d'encourager la nouvelle banque que l'on doit établir bientôt au milieu d'eux.

L'état suivant, indiquant le montant des billets escomptés mensuellement à la seule Banque du Haut-Canada, fera mieux apprécier, que tout ce que nous pourrions dire, la nécessité qui existait d'augmenter le capital des banques :

Au 31 janvier 1853	£1176428	Au 31 janvier 1854	£2126260
Au 28 février "	1170288	Au 28 février "	1942552
Au 31 mars "	1166959	Au 31 mars "	1940917
Au 30 avril "	1252502	Au 30 avril "	1957299
Au 31 mai "	1307814	Au 31 mai "	1860967
Au 30 juin "	1388437	Au 30 juin "	1833202
Au 31 juillet "	1343400	Au 31 juillet "	1891350
Au 31 août "	1511062	Au 31 août "	1799979
Au 30 sept. "	1506150	Au 30 sept. "	1867822
Au 31 octobre "	1498628	Au 23 octobre "	1812897
Au 31 nov. "	1614231		
Au 31 décembre "	2006370	Montant total des billets escomptés dans les 10 premiers mois de 1854	£19033245
Montant total des billets escomptés en 1853	£16942269		

Nos banques donnent annuellement à leurs actionnaires de 6 à 7 par cent, sans compter des dividendes périodiques plus ou moins considérables, selon les profits qu'elles ont faits au delà du montant de leurs dépenses d'administration et du dividende annuel.

Il nous serait facile de donner ici un état des affaires de nos banques pour l'an dernier ; mais comme nous désirons rapprocher l'état de nos banques de celui des institutions financières de l'Ohio que nous avons déjà pris ailleurs pour terme de comparaison, nous devons choisir l'état de nos banques au 31 mai 1851, date la plus rapprochée de celle de l'état le plus récent que nous avons des banques de l'Ohio.

CANADA. Au 31 mai 1851.		OHIO. Au 1er août 1851.	
Espèces	£413420	Espèces	£680936
Propriétés foncières . ..	135312	Propriétés foncières	115492
Sûretés (bons) provinciales	43825	Garantie chez le trésorier de l'Etat	596952
Billets d'autres banques .	144374	Dû par d'autres banques.	273795
Dû par d'autres banques.	218551	Billets d'autres banques. .	310370
Billets escomptés ou prêts	5574283	Billets escomptés ...	4385528
Total	£6531765	Total	£6372073

Nous livrons ces chiffres sans autre commentaire que la remarque suivante, savoir : que l'Ohio avait à cette époque-là près de 150,000 habitants de plus que le Canada.



REVENUS, DÉPENSES ET DETTE PUBLIQUE.

Quoiqu'il soit certain qu'au moyen d'un tarif élevé on puisse grossir tout-à-coup le revenu d'un pays, il n'en est pas moins certain que, si ce tarif n'était pas proportionné aux ressources du pays, les populations ne s'y soumettraient pas longtemps. Il doit donc être admis que le montant du revenu du Canada est un sûr indice de sa prospérité, puisque l'accroissement n'en a point cessé depuis 1848, qui est l'époque de l'inauguration de notre nouveau tarif.

Le tableau suivant, quoiqu'un peu long, devra être parcouru avec intérêt, parce qu'il fait voir clairement les immenses progrès matériels que cette grande Province a faits depuis plusieurs années. Il montre en même temps quels ont été les dépenses annuelles de la Province pour son gouvernement, l'intérêt de sa dette, etc.

Tableau des revenus et dépenses du Haut et du Bas-Canada depuis 1806 jusqu'à l'union des Canadas (10 février 1841), et des revenus et dépenses du Canada de 1841 à 1855 :

	Revenus.			Dépenses.		
Années.	Bas-Canada	Haut-Canada.	Total.	Bas-Canada	Haut-Canada.	Total.
1806	£29116	Pas de rapp.		£35134	Pas de rapp.	
1807	28248	"		42379	"	
1808	30264	"		43109	"	
1809	54827	"		39173	"	
1810	56706	"		46967	"	
1811	60964	"		46813	"	
1812	49729	"		98351	"	
1813	81858	"		180833	"	
1814	144961	"		160854	"	
1815	104047	"		91354	"	
1816	93544	"		50133	"	
1817	79864	"		109204	"	
1818	56332	"		120580	"	
1819	93791	"		72355	"	
1820	98840	"	£	53675	"	£
1821	72760	£4252	77012	78708	£2577	81285
1822	39763	2801	42564	73929	2795	76724

Tableau des revenus et dépenses du Haut et du Bas-Canada depuis 1806 jusqu'à l'union des Canadas (10 février 1841), et des revenus et dépenses du Canada de 1841 à 1855 :—(Continué.)

Années.	Revenus. Bas-Canada	Revenus. Haut-Canada.	Revenus. Total.	Dépenses. Bas-Canada	Dépenses. Haut-Canada	Dépenses. Total.
1823	90415	11242	101657	106498	19403	125901
1824	83309	61566	144875	83763	43553	127316
1825	110334	31513	141847	80350	35116	115466
1826	89382	61667	151049	80140	71885	152025
1827	110776	94819	205595	100514	90214	190728
1828	108703	48989	157692	62219	41763	103982
1829	117614	40291	157905	169533	49498	219031
1830	143540	75679	219219	160992	97547	258539
1881	130032	101809	231841	163738	100156	263894
1832	163330	92194	255524	165970	80113	246083
1833	162698	121092	283790	126079	125350	251429
1834	82133	329483	411616	124237	310182	434419
1835 ...	163249	189369	352618	70718	221035	291753
1836	2257	648102	652680	2332	636236	638902
1837	2321			334		
1838	125517	259292	384809	222558	260205	482763
1839	147254	157627	304881	165991	196310	362301
1840 jusqu'au 10 février 1841	196010	221862	417872	197346	252299	446459

Années.	Province-Unie des Canadas. Revenus.	Province-Unie des Canadas. Dépenses.
1841	£346829 12 11½	£291393 11 7
1842	420152 4 6	515682 15 11
1843	445578 18 10	836754 10 6
1844	635630 14 8	1006596 3 1
1845	703417 3 8	1013176 16 9
1846	669381 19 10	856630 11 2
1847	703814 1 3	816273 12 4
1848	577815 11 1	697356 19 10
1849	675427 14 8	623192 0 8
1850	705234 2 5	532063 12 4
1851	842181 5 2	634666 6 8
1852	1053026 2 4	651135 2 4
1853	1320659 0 0	869681 0 0
1854 .... évalué à	1423520 0 0	939581 19 11

Le montant total des revenus et celui des dépenses se trouvent avoir été comme suit :

	Revenus.		Dépenses.
Bas-Canada, de 1806 à 1841	£3204488	Bas-Canada, de 1806 à 1841	£3426863
Haut-Canada, de 1821 à 1841	2553649	Haut-Canada, de 1821 à 1841	2636237
Tout le Canada, 1841 à 1855	10522731	Tout le " de 1841 à 1855	10284188
Total des revenus de 1806 à 1855	£16280868	Total des dépenses de 1806 à 1855	£16347288

L'excédant des dépenses sur les revenus se trouve donc être pour cette période de £66,420.

Le Canada a contracté en outre, avant et depuis l'union des deux Provinces, une dette considérable pour la construction d'ouvrages provinciaux nécessaires à son commerce et à sa prospérité. Cette dette se monte à £4,371,315 dont les échéances sont comme suit :

1855	£497299	1864	£366000	1873	£39408
1856	5144	1865	490316	1874	630833
1857	385404	1866	353137	1875	12050
1859	23828	1867	560	1876	55346
1860	15763	1869	13168	1877	9250
1861	1400	1870	10600	1878	238062
1862	5000	1871	103448	1881 .	22934
1863	845501	1872	194493	Epoque non fixée.	21810

A ces différents montants, il faut ajouter £16,915 de Bons non-rachetés en 1854, et £14,416 de nouveaux Bons émis en vertu d'un acte relatif à la dette publique.

Un rapport tout récent d'une Commission permanente de l'Assemblée Législative de 1854 porte cette dette à £4,371,315, ce qui s'accorde assez avec l'état qui précède.

En outre de cette dette directe, la Province a accordé sa garantie à différentes institutions, qui la protègent contre toute perte par d'amples moyens déterminés par la loi. Cette garantie ou ce cautionnement s'élève à £5,279,191 courant ; ce qui porte à £9,650, 506 courant la dette directe et indirecte du Canada. Dans le montant de la dette indirecte se trouvent compris : 1° les £2,203,991 de Bons émis en faveur de la Compagnie du Grand Tronc de Chemin de Fer, qui, en retour de la garantie de £3,000 par mille que la Province lui accorde, a donné à celle-ci la première hypothèque sur cet important ouvrage ; 2° £1,035,616 de Bons municipaux par le moyen desquels le gouvernement n'est en danger de rien perdre, vû la garantie que lui assurent les municipalités ; 3° £2,040,184 de Bons destinés à certains fonds spéciaux qui eux aussi n'exposent la Province à aucune perte.

La dette du Canada a été contractée à un intérêt qui varie de 4, 4½ et 5 à 6 par cent, la plus grande partie étant à 5 et 6 par cent. Le montant de cet intérêt a été comme suit de 1840 à 1855 :

Années.				Annees.			
1840	£62869	8	9	1848	£148264	7	3
1841	75833	1	0	1849	180125	1	7
1842	75833	1	0	1850	196029	3	5
1843	93214	12	5	1851	223561	14	3
1844	122790	11	6	1852	225000	0	3
1845	141287	13	1	1853	227383	0	0
1846	145249	8	3	1854	220000	0	0
1847	148264	7	3				
				Total de 1840 à 1855	£1995705	10	0

Les différentes sources du revenu public de la Province sont : les Douanes, l'Accise, le Domaine Public, l'Impôt sur les Banques, les Travaux Publics, les Amendes, les Honoraires de Justice, et le Revenu Casuel.

Le revenu des Douanes a été comme suit de 1841 à 1855 :

Année 1841	....	£225834	7	10½	Année 1848	....	£336955	19	2
" 1842	....	278930	7	3	" 1849	....	443531	2	4
" 1843	....	235097	16	0	" 1850	....	615694	13	8
" 1844	....	445559	4	10	" 1851	....	737439	0	2
" 1845	....	449999	4	10	" 1852	....	739263	12	9
" 1846	....	422403	18	5	" 1853	....	1029782	15	4
" 1847	....	413248	19	6	" 1854	Evalué à	1150000	0	0

Cette évaluation pour 1854 ne paraît pas avoir été exagérée, puisqu'aux quatre ports de Québec, Montréal, Toronto et Hamilton, où près des neuf-dixièmes du revenu des Douanes se collectent, le montant reçu en 1854 a été comme suit :

Québec	£195202	Donnant une augmentation de	£54619
Montréal	478360	" "	29199
Toronto	172670	" "	15644
Hamilton....	169129	" "	48437
L'augmentation totale à ces quatre ports est donc de			£147899

Nous ne parlerons pas ici particulièrement du revenu provenant de l'impôt sur les Banques et de celui des Travaux Publics, parce que ces sujets sont traités respectivement au chapitre des " Institutions Financières " et à celui de " La voie du St. Laurent." Nous nous contenterons de donner ici les détails du revenu de 1853, ceux du revenu de 1854 ne devant pas être connus en temps utile pour ce travail :

Douanes	£1,029,782	15	4
Accise	27,405	19	5
Revenu territorial	93,770	4	2
Impôt sur les Banques	23,053	19	4
Revenu des Travaux Publics	123,002	6	7
Amendes de milice, etc	9	6	3
Amendes et confiscations, y compris les saisies	4,458	10	5
Revenu casuel	15,006	15	4
Fonds d'honoraires de justice	4,169	11	11
Total	£1,320,659	8	9.

Les dépenses de 1853 ne s'étant montées qu'à £869,681 12s. 8d., l'excédant du revenu sur les dépenses se trouve avoir été de £450,977 16s. 1d., qui, ajoutés à l'excédant du revenu sur les dépenses en 1852, forment une somme de £834,668 10s. 5d. Si à ce dernier montant nous joignons l'excédant pour l'année 1854, qui est d'environ £480, 000, nous aurons une somme totale de plus de £1,300,000 que nous aurons pu, en trois années, distraire du revenu annuel pour diminuer la dette de la Province ou faire des améliorations publiques.

Si nous eûssions formé partie de l'Union Américaine, nous aurions perdu, en 1853, notre revenu de £1,029,782 provenant de nos douanes, ainsi que notre revenu territorial, sans compter qu'on nous eût imposé des contributions pour le soutien de l'armée et de la marine des Etats-Unis. Tels que nous sommes, nous n'avons eu jusqu'ici ni armée, ni marine militaire à maintenir, et tous les revenus de la Province vont dans le trésor et sont la propriété de la colonie, et ce qui pourrait, sous le régime actuel, nous arriver de moins favorable, ce serait d'avoir à lever, équipper et entretenir deux ou trois régiments de milice.

Mais laissons ces considérations, et passant du revenu aux dépenses, voyons les détails de celles que la Province a faites en 1853 :

Intérêt de la dette publique	£227,383	15	1
Gouvernement Civil	36,103	17	5
Administration de la Justice	89,134	12	1
Pénitencier provincial	7,000	0	0
Législature	66,237	6	0
Education	101,335	19	2
Agriculture	13,811	15	4
Hôpitaux et autres institutions	27,309	9	3
Etude géologique de la province	1,486	12	10
Milice	2,083	10	2

Détails des dépenses de la Province.—(Continué.)

Entretien des phares	£17,377	12	0
Immigration	752	4	2
Pensions	11,643	0	2
Annuité des Sauvages	7,755	0	0
Recensement	2,826	15	4
Fonds d'amortissement	73.000	0	0
Divers items	58,954	8	0
Frais de perception des Douanes, de l'Accise, du revenu territorial, du revenu des Travaux Publics (y compris £26,-138 7s. 10d. pour réparations), des amendes, confiscations et saisies, et du casuel	125,485	15	8
Total	£869,681	12	8.

On voit par cet état que la Province a consacré, en 1853, £73,000 à l'amortissement de sa dette, ce qu'elle fait du reste chaque année. Elle a consacré en outre £101,335 à l'encouragement de l'instruction publique.

Ajoutons que, de 1849 à 1853, la Province a racheté de ses Bons pour un montant de £534,761, et en la seule année 1853 pour £326,637. C'est un signe bien remarquable de prospérité.

L'état général des affaires de la Province depuis l'union des Canadas jusqu'au 31 Janvier 1854, trop long pour trouver place ici, nous montre que nos travaux publics ont coûté jusqu'à cette dernière date la somme de £5,085,244, que les prêts à des compagnies incorporées se sont montés à £35,538, que les pertes sur les travaux publics ont été de £127,802, que les garanties accordées à des compagnies de chemins de fer ou autres se sont élevées à £2,847,938, qu'il y a eu pour £696,201 de placements de fonds spéciaux effectués, et que les montants déposés aux banques, entre les mains des banquiers ou des officiers publics, étaient alors de £1,622,846, formant un total de £10,415,562 courant.



INSTRUCTION PUBLIQUE.

Les Parlements du Haut et du Bas-Canada, avant la réunion des Provinces, firent de grands efforts et sacrifices pour l'encouragement des écoles élémentaires. La Législature du Bas-Canada tout spécialement votait annuellement des sommes considérables pour l'instruction publique, les populations ne contribuant que volontairement au soutien des écoles.

Depuis l'union des Canadas, le Parlement a marché sur les traces de ses devanciers, et il consacre au même but une somme annuelle de £50,000 que le Haut et le Bas-Canada se partagent selon le chiffre de leurs populations respectives. Il a été plus loin ; il a fait des dispositions pour la perception de taxes directes sur le peuple en faveur de l'instruction publique, en sorte qu'une localité du Haut ou du Bas-Canada n'a droit à sa part de la somme allouée par la Province qu'en autant qu'elle prélève par taxe sur ses habitants une somme égale à cette part qui est déterminée par le nombre d'enfants en âge d'aller à l'école.

Pendant plusieurs années, quelques mauvais citoyens, avides de popularité, ont essayé d'exploiter les préjugés du peuple en l'engageant à ne pas consentir à cette taxe directe faite au profit de l'intelligence de ses enfants. Mais le patriotisme et l'énergie du Parlement ont vaincu ces odieuses oppositions, qui ont disparu pour ne laisser qu'une trace indélébile au front de ces mauvais citoyens, auxquels le peuple a donné le nom pittoresque d'*Eteignoirs*.

Le département de l'instruction publique n'est malheureusement pas encore présidé par un membre du Cabinet. Dans chacune des deux sections de la Province, il y a un fonctionnaire public nommé " Surintendant de l'Education," qui y dirige l'instruction publique et relève du gouvernement central, auquel il doit faire un rapport annuel tant sur l'état de l'instruction publique que sur l'emploi de l'allocation provinciale faite pour les écoles élémentaires. Sous ces surintendants, d'autres fonctionnaires appelés " Inspecteurs des Ecoles" sont char-

gés de l'examen des écoles et instituteurs de leurs arrondissements respectifs, et doivent faire des rapports annuels.

Dans la partie supérieure de la Province, l'organisation de l'instruction publique est liée à celle du pouvoir municipal ; dans le Bas-Canada, elle n'a que peu de liaisons avec elle. Et comme, sur plusieurs autres points, l'organisation n'est pas la même dans les deux sections de la Province, il convient de donner séparément et aussi laconiquement que possible les traits principaux des deux systèmes.

Dans le Bas-Canada, les habitants de chaque localité élisent des Commissaires, et s'ils ne le font pas dans le temps fixé par la loi, le gouvernement en nomme à leur place. Ces Commissaires ont sous leur contrôle les écoles élémentaires établies en vertu de la loi, et sont les possesseurs et ont la garde de tous les livres appartenant à ces écoles. Ils ne peuvent acquérir de meubles ou d'immeubles que pour un certain montant. Ils engagent les instituteurs et règlent le cours d'études des écoles qui sont sous leur contrôle, ainsi que toutes les contestations relatives à ces écoles ; il y a néanmoins faculté d'appeler de leur décision au Surintendant. Ce sont eux aussi qui font prélever sur les habitants la taxe imposée par la loi pour l'instruction publique ; ils peuvent en outre établir une école-modèle, et déterminent quelle contribution mensuelle chaque habitant doit payer, en sus de la taxe sur les immeubles, pour chaque enfant en âge d'aller à l'école, et aussi le nombre et les bornes de chaque arrondissement scolaire.

Les personnes qui se destinent à l'instruction publique comparaissent devant un des deux Bureaux d'Examinateurs établis à Québec et Montréal, pour faire examiner leurs qualifications et recevoir leurs diplômes. Chacun de ces Bureaux est composé de quatorze personnes.

Les Catholiques et les Protestants ont des écoles séparées, lorsque la minorité catholique ou protestante le demande.

Dans le Haut-Canada, il y a aussi des Commissaires élus pour la régie et l'administration des écoles, et les instituteurs sont tenus de subir un examen. Les écoles-modèles sont établies par les conseils municipaux des comtés, et ces conseils sont autorisés à prélever une taxe dans ce but et pour la fondation de bibliothèques de comtés ; cette taxe est en outre de celle qui est destinée au soutien des écoles élémentaires. La division des *townships* en arrondissements scolaires et la nomination de surintendants locaux sont aussi laissées aux conseils municipaux. Ces surintendants doivent visiter chaque école de leur arrondissement 4 fois dans l'année, et décider les contestations relatives aux écoles ; leurs décisions sont sujettes à appel au Surintendant-en-Chef.

Il y a de plus, dans chaque comté, un bureau d'instruction publique, qui examine les instituteurs et leur donne des diplômes ; il choisit les livres scolaires, et pourvoit à l'établissement des bibliothèques des écoles.

Enfin, il existe un bureau général de l'instruction publique du Haut-Canada, chargé de l'établissement et de la régie de l'école normale, qui est aussi sous la surveillance du Surintendant-en-Chef.

En vertu de la loi, les Catholiques du Haut-Canada ont droit à des écoles séparées de celles des Protestants, mais (comme nous le remarquons au chapitre des "Cultes") la pratique est bien différente de la théorie.

Le système haut-canadien d'ailleurs est bien propre à encourager et développer l'instruction publique, comme on vient de le voir. Il pourvoit en outre à ce que l'on prenne, sur la part de l'allocation provinciale destinée au Haut-Canada, une somme de £1,500 pour le soutien d'une école normale, puis £1,000 pour aider les instituteurs qui fréquentent l'école normale ; enfin, le Gouverneur est autorisé à prendre sur la même allocation une somme de £3,000 pour le soutien de bibliothèques locales.

Le Bas-Canada n'a pas encore l'avantage de posséder une école normale, mais la législature a voté les fonds nécessaires, et il est bien probable qu'avant deux ans il n'aura rien à envier sous ce rapport à la partie supérieure de la Province.

L'instruction publique élémentaire s'est peut-être développée plus lentement dans le Bas-Canada que dans l'autre section de la Province. Mais il n'est pas douteux que depuis plusieurs années les progrès sont ici très sensibles, et que, si cette section de la Province n'a pas été sous ce rapport au pas de course du Haut-Canada, elle n'en a pas moins avancé surement et fermement dans la voie de l'instruction publique. Il peut se faire que le nombre des écoles et celui des enfants qui les fréquentent n'aient pas toujours été dans une progression aussi rapide qu'on l'eût désiré, mais il est de fait que les écoles actuelles donnent aux enfants du peuple un enseignement plus solide et plus durable que celui qu'ils y puisaient précédemment.

Au reste, les tableaux suivants font connaître les progrès de l'instruction publique dans les deux sections de la Province :

	BAS-CANADA.					
	Nombre d'écoles élémentaires et autres.	Nombre d'élèves.	Nombre total d'institutions d'éducation.	Nombre total d'élèves dans toutes les institutions d'éducation.	Nombre de maisons d'écoles construites.	Nombre de maisons d'écoles en construction.
1843	1298	39397	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
1844	1832	61031	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
1845 (1er sémestre)	1737	59389	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
1845 (2d ") .. } 1846 (1er ") .. }	1830	69887	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
1846 (2d ")	1632	60685	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
1847 (1er ")	1727	68133	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
1847 (2d ")	1741	67257	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
1848 (1er ")	1653	66579	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
1848 (2d ")	1750	67152	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
1849 (1er ")	1713	68422	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
1849 (2d ")	1817	68994	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
1850 (1er ")	1879	73551	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
1850 (2d ")	2005	74857	.. ..	.. ..	1365	60
1851 (1er ")	1991	79284	.. ..	.. ..	1398	62
1852	.. ..	.. ..	2277	97582	.. ..	.. ..
1853	2234	98840	2352	108284	1556	.. ..
1854	2573	107,227	2571	119737	.. ..	.. ..

	HAUT-CANADA.			
	Nombre d'écoles élémentaires.	Nombre d'enfants dans les écoles élémentaires.	Nombre total d'institutions d'éducation.	Nombre d'élèves dans toutes les institutions d'éducation.
1844	2610	96756	2700	96756
1845	2780	110002	2836	
1846	2589	101912	2705	
1847	2727	124829	2863	131360
1848	2800	130739	2958	135295
1849	2871	138465	3076	144406
1850	3059	151891	3349	159678
1851	3001	168159	2239	175895
1852	3010	179587	3258	189310
1853	3127	194736	3391	203896

En outre des écoles élémentaires, il y avait dans le Haut-Canada :

	1847.	1848.	1849.	1850.	1851.	1852.	1853.
Collèges et Universités	6	6	7	7	7	8	8
Ecoles de grammaire et Académies de comtés	32	33	39	57	70	74	79
Ecoles privées (connues)....	96	117	157	224	159	167	174
Ecoles Normale et Modèles .	2	2	2	2	2	3	3
Ecoles libres	.. ..	.. ..	.. ..	252	855	901	1052
Elèves des Collèges, etc.	700	740	773	684	632	751	756
Elèves des Académies et des Ecoles de grammaire	1000	1115	1120	2070	2800	3194	3839
Elèves des écoles privées....	1831	2315	3648	4663	3948	5133	3822
Elèves des écoles Normale et Modèles	.. ..	356	400	370	356	645	735
Ce qui porte le nombre des élèves de toutes les maisons d'éducation et écoles du H.-Canada à	131360	135295	144406	159678	175895	189310	203896

Les rapports officiels font voir aussi que le montant consacré à l'instruction publique dans le Haut-Canada s'est élevé à £154,218 en 1851, à £196,074 en 1852, à £199,674 en 1853 ; et que, du mois de Novembre 1853 à la fin d'Août 1854, le département de l'éducation a doté les bibliothèques publiques de la même partie de la Province de 62,866 volumes sur l'histoire, la zoologie, la botanique, les sciences physiques, la géologie, la philosophie naturelle, la chimie, la chimie agricole, l'agriculture pratique, les manufactures, la littérature moderne, la littérature ancienne, les voyages, les romans, etc.

Sous le nom de "Collèges et Universités," dans le dernier tableau, se trouvent compris :

1°. L'Université de Toronto, qui est une université protestante mixte sous le contrôle du gouvernement et est richement dotée des deniers de la Province ; elle a des Facultés de Droit, de Médecine, des Arts, de Théologie, etc. ; un collège en dépend ;

2°. L'Université du Collège Victoria, dans la Ville de Cobourg ; elle possède plusieurs Facultés, entre autres une de Médecine et une des Arts ;

3°. L'Université du Collège de la Trinité, dans la Cité de Toronto ; elle ne date que de 1852, et est une université anglicane, fondée par l'Evêque anglican de Toronto au moyen des contributions généreuses de ses ouailles ; elle possède des chaires de Théologie, de Littérature, de Mathématiques, de Droit, de Médecine, etc. ;

4°. Le Collège de Régiopolis, à Kingston, collège catholique confié aux soins de membres du clergé ; il est fondé depuis plusieurs années ;

5°. Le Collège de la Reine (Queen's College), aussi à Kingston; c'est une institution presbytérienne ;

6°. Le Collège de St. Michel, à Toronto, institution toute nouvelle, mais qui parait devoir prospérer sous la direction supérieure de l'Evêque catholique de Toronto et les soins des Pères de l'Ordre de St. Bazile ;

7°. Le Collège de St. Joseph, à Bytown ou Cité d'Ottawa, fondé par l'Evêque catholique actuel de Bytown, et dirigé par des membres du clergé.

Le Haut-Canada a aussi l'avantage de posséder un journal de l'instruction publique, que rédige le Surintendant du Haut- Canada. Il serait à souhaiter que le Bas-Canada eût aussi le sien ; l'instruction publique y gagnerait, et l'on connaîtrait mieux les progrès que font les écoles élémentaires.

Dans le Bas-Canada, en sus des écoles élémentaires, mais au nombre desquelles nous les avons mises, il existe 67 Ecoles-Modèles qui sont tenues sur un excellent pied, et dix-neuf Académies qui ne le cèdent en rien aux autres institutions du même genre de la Province supérieure.

Le Bas-Canada est en outre doté d'un très grand nombre d'institutions de haute éducation, et n'a sous ce rapport rien à envier aux pays les plus favorisés, comme on en peut juger par ce qui suit.

Depuis longues années, Montréal possède une université protestante " l'Université du Collège McGill," qui est convenablement dotée et dans un état florissant. On y a établi des chaires de Droit, de Médecine, des Arts, d'Histoire, etc.

Montréal a de plus deux collèges catholiques, celui de Montréal sous la direction des Messieurs de St. Sulpice, et celui de Ste. Marie sous les soins des Révérends Pères Jésuites. Ces collèges sont dans un état prospère, et sont fréquentés par un très-grand nombre d'élèves qui, outre le français, l'anglais, le latin et le grec, y apprennent la versification, les belles-lettres, la rhétorique, la géographie, l'histoire, les mathématiques, la physique, la chimie, la botanique et la géologie ; ils y suivent aussi un cours de philosophie, et y apprennent leur religion.

Le Grand-Séminaire de Montréal est destiné aux élèves des collèges qui veulent étudier la théologie catholique pour entrer dans les ordres sacrés.

Le District de Montréal, qui est densement peuplé, n'a pas voulu demeurer en arrière de la grande cité dont il est si justement fier. Il a fondé les Séminaires ou Collèges de Ste. Thérèse, Chambly, L'Assomption, Terrebonne et l'Industrie, où la jeunesse canadienne reçoit

une haute éducation, qui la prépare aux professions libérales, à l'état ecclésiastique, etc.

Si du Diocèse de Montréal nous passons à celui de St. Hyacinthe, nous y trouvons une institution d'éducation très florissante, qui est en même temps grand-séminaire et collège ; c'est le " Séminaire de St. Hyacinthe." Le Grand-Séminaire prépare les lévites pour le sanctuaire, et dans le collège les jeunes gens étudient les lettres et les sciences profanes.

Dans le Diocèse des Trois-Rivières, se trouve le " Séminaire de Nicolet " qui est une pieuse fondation d'un prêtre catholique et doit sa prospérité actuelle à la munificence des Archevêques de Québec, sous la juridiction desquels se trouvait naguère le Diocèse des Trois-Rivières. Cette institution est, comme celle de St. Hyacinthe, tant grand-séminaire que collège. Toutes deux donnent une instruction solide à un grand nombre d'élèves.

Enfin, à Québec, siège du Métropolitain catholique, l'instruction publique n'a pas été négligée. L'an dernier, on jetait les bases de la grande Université-Laval, à laquelle Sa Majesté la Reine de la Grande-Bretagne avait accordé des Lettres-Patentes, et que Sa Sainteté le Pape Pie IX venait d'approuver et bénir. Cette université, comme la plupart des séminaires et collèges du Bas-Canada, doit sa fondation au clergé catholique. Ce sont les Messieurs du Séminaire de Québec qui ont voulu se charger de pourvoir à tous les besoins pécuniaires de cette université, et ils s'acquittent de la tâche généreuse qu'ils se sont imposée volontairement, avec la même libéralité et le même dévouement dont ils ont fait preuve chaque fois qu'il s'est agi de contribuer à l'instruction du peuple ou au soulagement des grandes infortunes. Cette université, quoique de date toute récente, possède des facultés de droit et de médecine qui promettent déjà de donner de l'éclat et de la renommée à l'enseignement de cette université. Grâce aux soins des Messieurs du Séminaire, elle pourvoit depuis deux ans à l'entretien à Paris de trois jeunes Ecclésiastiques canadiens. Ces jeunes messieurs se préparent au professorat par de fortes études dans la belle institution des Carmes. Un des membres du Séminaire fait à Rome, depuis un an, de nouvelles études théologiques pour professer plus tard dans la faculté de théologie de la nouvelle université, qui sera pour le Canada catholique ce que doit être pour l'Irlande l'Université catholique de Dublin.

Le Séminaire de Québec, dont il vient d'être fait mention, est la plus ancienne maison d'éducation du Canada, puisqu'elle a été fondée en 1663 par le premier Evêque de Québec, Mgr. François de Laval-Montmorency, qui lui légua tous ses biens. Lors de

la suppression des Jésuites en Canada, le Séminaire de Québec, qui était destiné principalement à l'instruction des jeunes gens se préparant au sacerdoce, fut divisé en grand et petit séminaire, le premier consacré à l'instruction théologique, et le second remplaçant le Collège des Jésuites. Le Séminaire de Québec, depuis sa fondation, n'a pas failli à sa mission. Son enseignement n'a fait que croître en importance, et aujourd'hui dans aucune maison d'éducation de l'Amérique on ne procure à la jeunesse studieuse une instruction plus solide et plus durable. On y enseigne les langues française, anglaise, latine et grecque, la versification, les belles-lettres et la rhétorique ; on y fait suivre des cours de géographie, d'histoire, de géologie, de botanique, d'histoire naturelle, d'architecture, d'astronomie, de musique, de dessin, de mathématiques, de physique, de chimie et de philosophie, sans compter des cours réguliers d'instruction religieuse, dont sont exempts les élèves qui ne professent point la religion catholique, la même exemption existant dans toutes les maisons d'éducation du Bas-Canada. Le Petit-Séminaire de Québec est fréquenté par environ 350 élèves, dont 180 pensionnaires.

Dans le Diocèse de Québec se trouve encore le Collège de Ste. Anne de la Pocatière, fondé par un Prêtre catholique. Le cours des études s'y divise en deux parties distinctes. Dans le 1er cours ou cours préparatoire, on enseigne les langues anglaise et française, la géographie, l'histoire, la géométrie pratique, le dessin linéaire, la tenue des livres, l'horticulture et la musique ; ce cours est de quatre années. Dans le second cours ou cours classique, on enseigne le latin, le grec, les belles-lettres, la rhétorique, la philosophie, les mathématiques, la chimie, la botanique, le dessin, la musique ; ce cours est de six ans. Ce collège, comme tous les autres collèges catholiques du Bas-Canada, est sous la direction du clergé.

La Paroisse de Ste. Marie de la Beauce possèdera aussi sous peu un collège, grâce aux efforts généreux et intelligents de son curé et à la libéralité du Parlement. Il en est de même de la Paroisse de St. Germain de Rimouski, qui devra en grande partie au Député du Comté et au Curé de la Paroisse d'avoir bientôt un collège dont cette section du pays devra beaucoup profiter.

En parlant des institutions scolaires du Bas-Canada, il ne faut pas passer sous silence les nombreuses écoles des "Frères des Ecoles Chrétiennes." On les trouve dans plusieurs de nos campagnes, dans toutes nos grandes villes et dans plusieurs de celles de la Province supérieure ; et elles sont fréquentées avec autant d'empressement et de bonheur que celles que ces bons Frères possèdent en France, en Angleterre, aux Etats-Unis et ailleurs. A la fin de l'an dernier, ils

avaient en Canada 14 maisons, habitées par 130 frères, et fréquentées par 6,474 élèves. Ces chiffres sont presque ceux des Etats-Unis pour la même année, le nombre de maisons que les Frères y possédaient étant aussi de 14, le nombre des Frères de 150 et celui des élèves de 6,784.

Il est bon aussi de mentionner qu'en outre de l'Université McGill, les Protestants ont le Collège de Lennoxville appelé *Bishop's College*, dans lequel on enseigne la théologie protestante, les langues, la littérature, les mathématiques, etc., et qui vient, dit-on, d'être érigé en Université; ils possèdent à Québec, à Montréal et dans quelques autres endroits du Bas-Canada, des académies et écoles supérieures que fréquentent un grand nombre de jeunes gens qui se destinent au commerce et même aux professions libérales.

Les institutions créées pour l'instruction des jeunes filles ne sont guère moins nombreuses dans le Bas-Canada que celles destinées à l'instruction des jeunes gens. On les trouve partout où les besoins des populations les requièrent. Québec, par exemple, a le couvent des Ursulines, celui de l'Hôpital-Général et celui de la Congrégation. Ces trois institutions sont pour les jeunes filles ce que sont les petits-séminaires et les collèges pour les jeunes gens. On y enseigne tout ce qu'une jeune personne apprend ailleurs dans les meilleures institutions de ce genre. Le Couvent des Ursulines est la plus ancienne institution que nous ayons en Canada pour l'instruction des jeunes filles. Elle fut fondée par Madame de la Peltrie en 1639 ; la première bâtisse fut complète en 1641, et en 1650 la maison fut détruite par incendie. L'établissement n'en continua pas moins à prospérer, et aujourd'hui la communauté qui est composée de 56 religieuses professes, cinq novices et une postulante, donne l'instruction à 120 pensionnaires, 87 demi-pensionnaires et 146 élèves externes ; en tout 353 élèves. Depuis l'année 1650 jusqu'à Décembre 1854, il y a eu dans cette institution 6,011 jeunes filles pensionnaires, dont 250 Huronnes, Algonquines, Iroquoises et Abénaquises. Les Ursulines ne commencèrent à avoir des demi-pensionnaires qu'en 1800, et depuis cette époque jusqu'à Décembre 1854 elles en ont eu 1,256. Les classes externes furent ouvertes dès 1658, et ont été fréquentées jusqu'à Décembre 1854 par 8,364 élèves. En sorte que, de 1650 à 1854 inclusivement, cet établissement a donné l'instruction à 15,631 jeunes filles.

Les Sœurs de la Congrégation ont à Québec un magnifique établissement, qui est dans un état très prospère. Elles ne bornent cependant pas leur enseignement aux jeunes filles de la ville. Elles ont des succursales en huit ou neuf endroits différents du District de Québec, et

prennent actuellement des mesures pour en établir d'autres dans six différentes paroisses du District.

Les Sœurs de la Charité ont aussi à Québec des écoles gratuites, où les jeunes filles pauvres reçoivent une instruction proportionnée à leur état.

De nombreux établissements du même genre se remarquent dans les autres parties du Bas-Canada, et tout spécialement aux Trois-Rivières où se trouve un Couvent d'Ursulines, dans le Diocèse de St. Hyacinthe où il existe aussi une communauté religieuse, et dans le Diocèse de Montréal qui, en outre du Couvent des Sœurs de la Congrégation et des nombreuses succursales qu'elles ont établies, possède deux maisons sous les soins des Dames du Sacré-Cœur, une maison sous ceux des Sœurs des Saints Noms de Jésus et Marie, un autre établissement sous la direction des Sœurs de Ste. Anne, et une dernière confiée à la sollicitude des Sœurs des Sept Douleurs.

Le Haut-Canada est moins favorisé sous le rapport des institutions pour l'instruction des jeunes filles. Il en possède néanmoins quelques-unes, entre autres à Toronto, à Kingston et à Bytown ou Cité d'Ottawa.

Les détails qui précèdent doivent convaincre quiconque ne le sait déjà que l'enseignement scolaire reçoit en Canada l'attention toute spéciale de la Législature, du clergé et en général des hommes instruits; qu'il a été fait depuis longtemps de puissants efforts et des sacrifices considérables pour procurer au peuple une instruction solide et appropriée à ses besoins ; que la Province est heureusement dotée de nombreux établissements de haute éducation, d'institutions scolaires supérieures, et d'écoles primaires qui promettent les plus heureux résultats.

Qui pourrait après cela douter du succès, surtout quand on voit les Universités, Séminaires, Collèges et Académies donner annuellement l'instruction à des milliers de jeunes gens, qui se trouvent ensuite en état d'occuper des positions distinguées au Barreau, dans la magistrature, les autres professions libérales, le commerce, etc.? Qui ôserait le nier, quand on voit des milliers de jeunes filles fréquenter nos couvents et autres institutions d'éducation, puis en sortir tous les ans et emporter avec elles le goût de l'instruction qu'elles encouragent au sein des nouvelles familles qu'elles sont appelées à former ? Qui enfin ne le croirait pas, quand on sait par des chiffres certains que 247,413 enfants fréquentaient les écoles en 1851, et que, notre population totale étant alors de 1,842,265 habitants, plus d'un huitième de notre population fréquentait nos écoles et collèges ?



JOURNALISME.

En fait de journalisme, le Canada a suivi l'exemple des Etats-Unis. On sait en effet que, pour le citoyen de l'Union Américaine, le papier-nouvelles est un besoin, et que presque chaque petite ville possède au moins un journal, dans lequel la fraction du peuple américain qui habite cette petite ville exprime ses opinions sur les actes de son Gouvernement local, sur ceux du Gouvernement de la République toute entière et quelquefois des pays étrangers.

Le Canada a pris la même voie, en sorte qu'aujourd'hui on prétend que le Haut-Canada ne compte guère moins de 80 journaux. Le Bas-Canada n'a pas été à ce pas de course; il possède cependant de 30 à 35 journaux et revues, dont 12 à 13 sont publiés en langue française. Ces journaux français sont :

A Québec : Le *Journal de Québec*, le *Canadien* et les *Débats ;*

A Trois-Rivières : L'*Ere Nouvelle* et le *Cultivateur Indépendant ;*

A Berthier (d'en haut) : L'*Echo des Campagnes :*

A St. Hyacinthe : Le *Courrier de St. Hyacinthe ;*

A Montréal : La *Minerve*, le *Pays*, la *Patrie*, le *Moniteur Canadien*, le *Semeur*, et la *Ruche Littéraire et Politique.*

Le *Journal de Québec*, le *Canadien*, la *Minerve* et le *Pays* sont publiés trois fois par semaine ; les autres sont publiés semi-hebdomadairement ou une fois par semaine, à l'exception de la *Ruche Littéraire* qui parait une fois par mois.

Le *Journal de Québec*, le *Canadien*, la *Minerve* et la *Patrie* sont ministériels ; les autres journaux français sont dans l'opposition.

Nous ne nommons pas les journaux anglais du Haut et du Bas-Canada, parce que la liste en serait trop longue. Nous indiquerions bien aussi les journaux anglais que nous croyons être les plus influents ou les plus importants ; mais nous préférons nous en abstenir, de crainte de blesser les susceptibilités des autres qui se croiraient et seraient peut-être aussi importants que ceux que nous aurions mentionnés.

Nous nous contenterons donc de dire que, comme la liberté de la presse est très-étendue, messieurs les journalistes se donnent bien garde de n'en pas user, et lorsque quelquefois ils dépassent les bornes, les personnes qui se trouvent lésées peuvent s'adresser aux tribunaux soit criminels soit civils, pour faire condamner à la prison ou à l'amende les écrivains qui ont abusé de la liberté de la presse. Dans tous les cas, les gouvernants sentent le besoin d'avoir la presse avec eux, et ils essaient souvent par des faveurs, non pas de détruire la liberté du journalisme, mais de se rendre favorable ce "quatrième pouvoir de l'Etat." La tentation a quelquefois été si forte que le mot "indépendance de la presse" a perdu dans certains quartiers sa signification propre. Néanmoins il faut avouer que l'or et les honneurs ont souvent rencontré parmi les journalistes canadiens plus d'un écrivain qui a rejeté bien loin ce qui semblait être le prix de sa conscience.

On n'a pas trouvé d'inconvénients graves à la liberté laissée au journalisme, parce que, si les opinions les plus avancées ou mêmes les opinions les plus subversives peuvent s'exprimer au grand jour, l'antidote se trouve dans les journaux modérés ou conservateurs, qui rétablissent ainsi l'équilibre. Ce n'est pas à dire pour cela que les autorités canadiennes désirent encourager les opinions les plus extravagantes de même que les opinions les plus raisonnables ; mais elles paraissent croire qu'il vaut mieux qu'un parti, quelque peu considérable qu'il soit, ait ses organes, que de lui imposer silence et l'engager pour ainsi dire à tramer des complots dans l'ombre, persuadés que sont nos gouvernants que le bon sens public ferait bientôt justice des idées désordonnées qui pourraient se produire ouvertement. C'est ici matière d'opinion ; et pour nous, nous nous bornons à enrégistrer les faits tels qu'ils existent.

Quant aux matières religieuses, la loi n'empêche personne de faire valoir publiquement, par la voie de la presse, ses opinions et ses croyances. En sorte que le Catholicisme a ses organes haut et bas-canadiens, nous voulons dire ses défenseurs. Le Protestantisme de son côté possède de nombreux journaux au moyen desquels il essaie de battre en brèche l'Eglise catholique.

En supposant que le nombre des journaux du Canada soit de 110 (nous croyons qu'il n'est pas moindre), nous nous trouvons à avoir un journal pour chaque 16,750 habitants. La proportion est plus avantageuse encore pour le Haut-Canada seul, puisqu'il possède un journal pour chaque 12,000 habitants. Le Bas-Canada n'en a qu'un par chaque 29,000 habitants : néanmoins, le journalisme fait de rapides progrès dans cette dernière section de la Province et le journal est

devenu presqu'une nécessité pour la plupart des hommes qui possèdent de l'instruction. Nous pouvons citer comme preuve de progrès le *Journal de Québec* qui, durant l'année 1854, a reçu en outre de toute pertes 400 nouveaux abonnements. Un progrès semblable a dû se faire sentir dans les autres établissements tant de Québec que de Montréal.

En général, le prix d'abonnement aux journaux français et anglais, qui paraissent trois fois par semaine, est de quatre piastres par année, celui des journaux quotidiens est de 6 piastres, celui des journaux qui paraissent deux fois par semaine de 3 piastres, et celui des journaux hebdomadaires 2 piastres.

Le tarif des annonces est aussi, en général, de 4 deniers par ligne pour la première insertion, et d'un denier par ligne pour chaque insertion subséquente.

Le papier, sur lequel les journaux sont imprimés, se fabrique en grande partie dans la Province, ainsi qu'une portion des caractères d'imprimerie, dont on fait venir le reste de New-York ou de Paris (France). Il est question depuis quelque temps d'un nouveau papier que l'on fabriquerait avec de l'immortelle, afin de remplacer le papier fait au moyen de chiffons. Aucun journal que nous sachions n'en a encore fait un usage permanent.

Avant de terminer ce chapitre, nous croyons devoir à la presse canadienne-française de dire pourquoi elle n'a pas suivi la même progression que la presse anglaise. Il est bon en effet que l'on sache que, si la population française de cette Province n'a pas donné au journalisme un encouragement aussi grand que l'autre population, il ne faut pas s'en prendre à elle, mais au mauvais Gouvernement qu'on lui a infligé si longtemps. Ne participant pas aux emplois publics, vivant tantôt sous le règne du sabre tantôt sous un régime qui n'était représentatif que de nom, le Canadien qui est naturellement attaché à son clocher demeurait privé des moyens d'instruction et d'activité dont les autres profitaient. Il ne sortait guère de sa paroisse, et ne prenait intérêt à la chose publique que quand ses chefs ayant besoin de son concours allaient faire appel à ses sentiments patriotiques. On conçoit qu'avec ces dispositions naturelles et surtout avec le simulacre de représentation qu'ils avaient, les Canadiens ne dûssent pas s'occuper beaucoup des affaires publiques.

Mais depuis la crise de 1837, le Canadien a changé un peu ses allures ; il a pris part au gouvernement de l'Etat, il a pu exprimer ses opinions sans crainte, il a pu dire ses besoins, et dès lors il a compris que pour faire valoir ses prétensions et ses volontés il devait

avoir des organes ; de là est sortie la presse française du Canada telle que nous la voyons aujourd'hui.

Nos journaux ne sont pas, tant s'en faut, parvenus à leur plus haut point de puissance et de perfection ; mais du moins ils ont surmonté le plus formidable obstacle à leur propérité, et avec de la persévérance et une rédaction habile, prudente, intelligente, nos journaux pourront atteindre à un degré bien plus élevé d'autorité et se maintenir toujours à la tête du journalisme canadien.



INSTITUTIONS LITTÉRAIRES OU SCIENTIFIQUES.

Dans un pays nouveau comme le Canada, il n'est pas étonnant que les institutions littéraires ou scientifiques ne soient pas aussi avancées que celles des vieilles contrées de l'Europe qui ont eu des siècles entiers pour consolider leurs institutions de littérature ou de sciences. D'ailleurs, en Amérique chacun gagnant son pain à la sueur de son front, il est presqu'impossible pour les hommes d'études de se faire exclusivement littérateurs ou de se livrer entièrement à l'étude approfondie des sciences. Il en résulte que nous avons en Canada un assez grand nombre d'institutions littéraires ou scientifiques, mais aussi qu'aucune n'a encore obtenu cette supériorité qui ne s'acquiert que par des travaux longs et pénibles et par l'étude sérieuse et prolongée des œuvres des maîtres en littérature et dans les sciences.

Ce n'est pas à dire que le Canada ne renferme pas d'hommes réellement instruits. Au contraire, le nombre de ces hommes est assez considérable, mais l'obligation constante qui existe pour la plupart d'entre eux de pourvoir à leur subsistance et à celle de leurs familles, les empêche le plus souvent de mettre leur science à profit, et retarde ainsi le progrès de nos institutions littéraires et scientifiques. Il est néanmoins de fait qu'il y a depuis plusieurs années un progrès réel dans ces institutions, et il semble exister une détermination bien arrêtée de ne pas cesser de marcher dans cette voie progressive, avant d'avoir atteint une position plus stable et plus élevée.

L'institution littéraire la plus connue et la plus populaire est celle qui porte le nom d'*Institut Canadien*. L'Institut Canadien n'est pas comme celui de la France, un seul et même corps ; au contraire, il y a parmi nous presqu'autant d'Instituts Canadiens qu'il y a de villes un peu importantes, et chacun de ces instituts est indépendant des autres et n'a aucun rapport avec eux.

Tous ces instituts ont à peu près le même but, en sorte qu'il nous suffira de reproduire ici l'article second de la constitution de celui de Québec pour faire connaître les autres. Le voici : " Le but de l'Ins-
" titut Canadien de Québec est : " 1°. d'avoir une salle de lecture qui

" devra contenir les meilleures publications politiques, littéraires et " scientifiques de la Province et de l'étranger ; 2°. de former une bibli- " othèque, d'en procurer l'usage à ses membres, et de recueillir tous " les documents qui ont rapport à l'histoire du pays, ainsi que tous " objets d'histoire naturelle qu'il lui sera possible de se procurer ; " 3°. d'offrir à ses membres l'avantage d'une discussion hebdomadaire " et au public une série de lectures ; 4°. d'opérer la réunion des " jeunes Canadiens, de les porter à l'amour et à la culture de la " science et de l'histoire, et de les préparer aux luttes plus sérieuses " de l'âge mûr ; 5°. de promouvoir par toutes les voies honorables et " légitimes les intérêts du pays en général et de cette ville en parti- " culier ; 6°. enfin de pratiquer ce que la confraternité et l'honneur " national prescrivent aux enfants d'une même patrie."

Le nombre des membres de l'*Institut Canadien* de Québec est d'environ 350 et le nombre de volumes dans la bibliothèque s'élève à 3,000. Ces ouvrages sont en très grande partie importés directement de Paris, l'institut consacrant chaque année une somme aussi forte que lui permettent ses ressources pécuniaires à l'acquisition de nouveaux ouvrages. En 1853, il a employé à cette fin une somme de £100.

L'*Institut Canadien* de Montréal compte près de 650 membres et possède une bibliothèque d'environ 2,500 volumes.

Il existe aussi à Québec un " Institut Catholique" pour la population canadienne-française, et un autre pour les Catholiques qui parlent la langue anglaise. Ces institutions possèdent des bibliothèques assez considérables et comptent chacun un grand nombre de membres. Québec possède en outre la " *Chambre de lecture de St. Roch*, le *Club Canadien*, l'*Association de la Bibliothèque de Québec*, et la *Société Littéraire et Historique de Québec*." Cette dernière association existe depuis longtemps et est une des institutions les plus renommées du pays. Elle publie de temps à autres des documents relatifs à l'histoire du Canada, et qui seront plus tard d'une grande utilité aux historiens du pays. Elle possède en outre une bibliothèque et un musée. Le *Club Canadien* n'a que deux années d'existence, mais compte un très grand nombre de membres ; il a été fondé dans le but d'exercer les jeunes gens à l'usage de la parole.

A Montréal, l'Institut National est une société de date assez récente ; il semble avoir le même but que l'autre institut de la même ville. Seulement les membres qui en font partie sont d'une opinion politique différente de celle de l'Institut Canadien de Montréal ; néanmoins cette distinction tend, dit-on, à disparaître. Il existe en outre à Montréal une " Société d'Histoire Naturelle," qui compte beaucoup

de membres, possède une bibliothèque et un musée magnifiques, et donne durant l'hiver une série de lectures auxquelles le public est admis gratuitement.

Ce nom de "lectures" nous rappelle un fait que nous avons omis plus haut. Les différentes associations littéraires du Bas-Canada donnent au public, durant le cours de chaque hiver, plusieurs lectures sur des sujets plus ou moins pratiques, et les personnes qui ne sont pas membres de ces institutions sont admises à ces soirées littéraires moyennant une modique contribution et souvent gratuitement. Ces lectures sont populaires et ont déjà produit beaucoup de bien.

L'Institut Canadien n'existe pas uniquement dans le Bas-Canada. Il s'est implanté aussi au cœur du Haut-Canada, et celui de Toronto est bien propre à faire honneur à ces utiles institutions.

D'un autre côté les artisans, témoins des efforts faits sur tous les points du pays par les professions libérales et le commerce, n'ont pas voulu rester inactifs, et ont fondé dans les principales villes de la Province des instituts appelés "*Instituts des Artisans.*" C'est dans ces institutions qu'ils vont se perfectionner dans la connaissance des arts, et faire en leur particulier et à loisir des études que leurs moyens pécuniaires ou ceux de leurs parents ne leur ont pas permis de faire plus tôt. Ces instituts sont au nombre d'environ trente, et possèdent généralement une chambre de lecture et une bibliothèque.

Nous ne devons pas non plus omettre de mentionner l'Institut Catholique de Toronto, qui joue dans le Haut-Canada un grand rôle. Il s'occupe de tout ce qui intéresse les catholiques, et parait être dans un état très-prospère.

Ajoutons que la plupart de ces institutions littéraires ou scientifiques et de celles dont nous parlerons bientôt reçoivent des allocations de la Province, au moyen desquelles elles se soutiennent et progressent.

Le Canada possède outre ces institutions littéraires : 1°. des écoles de médecine ; 2°. des associations d'instituteurs ; 3°. des sociétés d'agriculture ; 4°. des observatoires ; 5°. une école nautique.

Les écoles de médecine sont pour l'instruction des aspirants à la pratique de la médecine ; celle de Québec a été remplacée l'an dernier par la faculté de médecine de l'Université-Laval.

Les associations d'instituteurs ont été fondées par les instituteurs eux-mêmes, pour se protéger, améliorer leur sort et s'instruire.

Les sociétés d'agriculture veillent aux progrès que fait l'agriculture dans l'arrondissement pour lequel chacune d'elles est établie ; elles accordent des prix à des expositions annuelles qu'elles déterminent, les fonds étant fournis par les membres et par la Province.

Elles dépendent du département de l'agriculture qui est, comme l'on sait, présidé par un ministre.

L'observatoire, que Québec possède, a été placé dans la citadelle; il y en a un second à Toronto. Tous deux sont maintenus aux frais de la Province.

Québec possède de plus une Ecole Nautique pour ceux qui se destinent à la marine. C'est une institution de fraîche date, fondée et maintenue par la Province.



SYSTEME POSTAL.

Ce n'est que depuis le mois d'Avril 1851 que l'administration des Postes en Canada a été transférée des autorités impériales au Gouvernement provincial.

A cette époque là, il y avait dans toute la Province six cent un bureaux de postes, sept mille cinq cent quatre-vingt quinze milles de routes postales établies ; les malles parcouraient annuellement 2,487,000 milles, et le revenu brut du département des Postes avait été l'année précédente de £93,802 courant, en y comprenant £10,000 sterling, montant de la perception des frais de port des paquebots anglais.

Du moment que la Province fut chargée de cette administration, le Parlement réduisit d'environ les deux tiers les frais de port sur les lettres, les fixant au taux uniforme de trois deniers par chaque ½ once pour toute l'Amérique anglaise du nord. Il réduisit aussi de moitié les frais de port et autres sur les lettres déposées aux bureaux des Cités et Villes et livrées par les facteurs.

Les frais de port sur les journaux envoyés aux Provinces de l'Amérique britannique du nord ou en venant, sur les journaux envoyés aux Etats-Unis, et aussi sur les papiers d'échange des journalistes, ont été supprimés totalement pour ces derniers, et ont été remplacés pour les autres par la taxe ordinaire de 3 deniers par once. Enfin, les frais sur les lettres, circulaires, pamphlets, livres et autres papiers imprimés, ont été réduits.

On conviendra que c'était là une mesure hardie, puisque, la réduction étant égale à environ les deux tiers, le déficit pouvait se monter à £50,000 ou £60,000. Mais l'expérience des Etats-Unis avait convaincu nos législateurs que cette réduction dans les frais de poste ferait prendre de l'extension aux correspondances et engagerait à faire de la poste un usage au moins double de celui que l'on en avait fait jusque-là. On ne se trompait pas.

Le 5 d'Avril 1852, c'est-à-dire un an après la mise en opération du nouveau système, on constatait que les recettes brutes de l'année se

montaient à £71,788 18s. 5d., et que le déficit n'était que de £12, 500. Ce résultat magnifique fait voir de lui-même que la correspondance a dû doubler dans l'année. Mais le soin que l'on a eu de tenir, dans chaque bureau de poste de la Province, un compte exact du nombre de lettres, journaux, etc., qui y ont été reçus durant la semaine finissant le 3 d'Avril 1852 (ce qui du reste avait été fait pour la semaine correspondante de 1851), a confirmé ce que l'on ne faisait que supposer, comme le prouvent les chiffres suivants :

Nombre de lettres dans la semaine finissant le 3 d'Avril 1851 :	41,000
" " " " " " 1852 :	86,051
Augmentation en 1852 :	45,051
Nombre de journaux dans la semaine finiss. le 3 d'Avril 1851 :	90,000
" " " " " " 1852 :	101,000
Augmentation en 1852 :	11,000

L'augmentation est donc de plus de moitié pour les lettres et de plus d'un neuvième pour les journaux.

Pour amener ce résultat, le département postal n'est pas resté oisif ; il a essayé de faciliter autant qu'il était en lui la correspondance et la circulation des journaux. Aux 601 bureaux de postes existant il en a ajouté 243 nouveaux, et aux 7,595 milles de routes postales établies il a joint 1,023 autres milles. Ce qui a porté à 2,931,373 le nombre de milles parcourus pour le transport des malles, donnant ainsi une augmentation de 444,360 milles.

Il est aisé de comprendre quel développement ces facilités postales sont propres à faire prendre à l'établissement du pays et à l'instruction publique, et il est satisfaisant d'apprendre que ces facilités additionnelles sont obtenues moyennant une dépense moins considérable que celle que nécessitait l'ancien système.

Le montant des salaires et rémunérations des maîtres de poste et autres officiers était en effet, le 5 d'Avril 1851, de £23,840, et l'année suivante de £22,667 seulement.

Un fait qui mérite aussi d'être enrégistré, c'est que les communications par la voie de la poste paraissent considérables entre le Canada et les Etats, le montant perçu sur les lettres qui viennent des Etats-Unis au Canada ou vont du Canada aux Etats-Unis ayant été comme suit durant l'année finissant le 5 d'Avril 1852 :

Perçu en Canada	$43,031 77
" aux Etats-Unis	42,605 20
Formant un total de	$85,636 97.

Ajoutons qu'au seul bureau de poste de Montréal il a été enrégistré, du 5 d'Avril 1851 au 5 d'Avril 1852, 37,000 lettres contenant de

l'argent. Ce chiffre suffit pour montrer qu'en général ce département est effectif et possède la confiance publique.

Nous regrettons de n'avoir pas un tableau des lettres reçues durant l'année, dans chaque bureau de poste de la Province ; nous nous trouvons ainsi privés de statistiques intéressantes. Nous devons donc nous contenter de constater ici le nombre des lettres-mortes à la fin de l'année commencée le 5 d'Avril 1851 :

Lettres provinciales	46,959
" venant de la Grande-Bretagne	7,604
" " des Etats-Unis	12,229
Total	66,862.

Nous eûssions fort désiré pouvoir profiter du rapport du Maître-Général des Postes, rapport dont le Parlement a ordonné l'impression et que les typographes ne paraissent devoir terminer qu'à la fin de Février courant. Nous eûssions constaté un progrès constant depuis 1851, et nous nous serions convaincus que le temps est arrivé ou du moins n'est pas éloigné où une nouvelle réduction pourrait s'opérer avec avantage.(*)

Nous pouvons néanmoins ajouter que, du 1er d'Octobre 1853 au 1er de Juillet 1854, le département postal a établi en Canada 119 nouveaux bureaux de postes, et depuis le 1er de Février courant, nous avons entre un grand nombre de nos bureaux de postes l'institution des " Mandats de Postes." Au moyen de cette institution, on peut se procurer à un des principaux bureaux de postes, moyennant un quart de piastre, un mandat sur un autre bureau de postes pour toute somme au-dessous de £10 ; il va sans dire que le montant du mandat doit être payé préalablement au bureau d'où émane le mandat. Ce taux d'un quart de piastre est probablement trop élevé, mais comme coup d'essai c'est certainement une amélioration.(†)

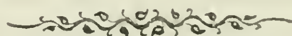
Le Maître-Général des Postes a aussi donné plus d'extension à l'enrégistrement des lettres. Précédemment il n'était fait d'entrées dans les livres des bureaux de postes que pour les lettres contenant de l'argent. Mais aujourd'hui cet enrégistrement peut s'effectuer pour toute espèce de lettres, moyennant le paiement d'un denier qui donne droit à un certificat d'enrégistrement.

Le même département, depuis que ce qui précède est écrit, a été autorisé par une loi à faire de nouvelles réductions dans le tarif postal, et ces réductions devront commencer à avoir effet au 1er de Juillet prochain. Aux termes de cette loi, les journaux canadiens pourront

(*) Voir l'Appendice C qui donne de nouveaux détails.

(†) Ce tarif a été amélioré depuis. (Note du 8 Juin 1855.)

circuler dans tout le Canada, et être expédiés aux Provinces anglaises de l'Amérique du nord et aux Etats-Unis, francs de port. Cette mesure aura nécessairement pour effet d'augmenter la circulation de nos journaux et spécialement des journaux quotidiens ou qui paraissent trois fois par semaine. Car un des obstacles à cette circulation était certainement l'impôt d'un demi-denier sur chaque feuille, parce qu'il était alors de l'intérêt pécuniaire des souscripteurs de souscrire à des journaux hebdomadaires ou semi-hebdomadaires dont les frais de port étaient de 50 à 75 par 100 moindres que ceux des journaux quotidiens ou paraissant trois fois la semaine, D'un autre côté, les journaux hebdomadaires ne pourront souffrir de cette réduction, car elle est sentie également par eux, leurs frais de port étant précédemment proportionnés au prix de leur abonnement.



CHEMINS DE FER.

Quoique la construction des chemins de fer soit très-coûteuse, surtout pour un pays comparativement peu peuplé comme l'est le Canada, cette Province n'a pas néanmoins hésité un instant à s'imposer les plus grands sacrifices pour posséder des voies ferrées qui la missent en état de lutter avec les chemins de fer de l'Union Américaine, de la même manière qu'elle lutte avec les Etats-Unis pour leur arracher au moyen de la voie du St. Laurent le commerce de l'ouest qu'ils voudraient accaparer. La tâche était difficile et onéreuse, puisqu'il s'agissait de lutter avec un peuple dix à douze fois plus nombreux et possédant des ressources si considérables. Mais le patriotisme a fait que chacun s'est dissimulé l'immensité de la tâche, et s'est mis à l'œuvre pour produire les résultats magnifiques que nous voyons aujourd'hui.

C'est de cette manière que nous avons obtenu le grand chemin de fer qui doit traverser la Province dans toute sa longueur, en nous donnant une communication non-interrompue par voie ferrée d'une extrémité à l'autre du territoire canadien. Cette grande voie s'appelle "Chemin de Fer du Grand Tronc;" elle aura 1,112 milles de longueur lorsqu'elle sera terminée. Il s'y trouve actuellement 392 milles qui sont en activité, en comprenant cette portion du Chemin de Fer du St. Laurent et de l'Atlantique située entre Portland et la frontière canadienne. Il devra être livré cette année (1855) 295 nouveaux milles, de manière qu'au 1er de Janvier 1856 plus de la moitié du Chemin de Fer du Grand Tronc sera terminée et en pleine opération. Les contracteurs sont en outre tenus de compléter toute la ligne avant le 1er de Janvier 1860, et ils auraient très probablement accompli leur marché longtemps avant cette date, sans la crise monétaire qui est si profondément ressentie en Canada, aux Etats-Unis et en Angleterre. Ils ont en même temps à construire le Pont Victoria sur le St. Laurent, vis-à-vis la Cité de Montréal. Ce pont est à lui seul un ouvrage gigantesque et qui coûtera au moins £2,000,000. Il est néanmoins commencé, et ce que l'on en voit fait croire que ce

sera, comme l'a dit M. Bayard Taylor, " un ouvrage qui rivalisera avec les Pyramides d'Egypte."

Après le Chemin de Fer du Grand Tronc, nous pouvons citer le Grand Chemin de Fer Occidental (*Great Western Railway*), qui a 228 milles de long et est maintenant en activité. Il a fallu un grand nombre d'années pour construire ce chemin de fer, vû les difficultés financières que la compagnie a rencontrées; mais aujourd'hui elles sont surmontées, et cette voie ferrée promet d'être une des plus lucratives de l'Amérique. Elle s'étend depuis Windsor jusqu'aux Chûtes de Niagara, où elle communique par le moyen d'un pont de suspension en fer avec plusieurs des principaux chemins de fer des Etats-Unis.

Il y a de plus: 1°. le Chemin de Fer d'Hamilton et Toronto, qui a 40 milles de long et que la Compagnie du Grand Chemin de Fer Occidental vient de prendre à bail; il sera tout probablement livré à la circulation dans les six premiers mois de cette année; 2°. le Chemin de Fer de l'Ontario, Simcoe et Huron, dont 64 milles sont actuellement en activité, et les 32 autres le seront apparemment ce printemps.

Dans le Bas-Canada, le Chemin de Fer du Grand Tronc passant sur la rive sud et à une grande distance des établissements si nombreux et si florissants du nord, les citoyens de Québec se trouvent à peu près isolés et ne peuvent en hiver communiquer avec les chemins de fer du sud que par une navigation plus ou moins périlleuse au milieu des glaces du St. Laurent. Ils se sont donc décidés à entreprendre un chemin de fer sur la rive nord, et ce chemin, dans un parcours de 157 milles, desservira une population industrieuse d'au moins 250,000 habitants. Ce chemin est sous contrat, et la construction n'en est arrêtée momentanément que par la crise financière actuelle. Il aura pour embranchements: 1°. un chemin de fer de 19 milles de longueur destiné à approvisionner de bois de chauffage la Cité de Québec; 2°. le Chemin de Fer de Rawdon, l'Industrie et Lanoraie qui a 23 milles de longueur et est en pleine activité. A Montréal, le Chemin de Fer de la Rive Nord se trouvera en communication avec le Chemin de Fer du Grand Tronc et avec ceux des Etats-Unis par le moyen d'une partie du Chemin du Grand Tronc, du Chemin de Fer du St. Laurent au Lac Champlain, et de ceux de Montréal à Lachine et de Montréal à New-York.

Ce dernier chemin de fer a une longueur de 32 milles jusqu'à la frontière canadienne, celui de Montréal à Lachine a 9 milles, et celui du St. Laurent au lac Champlain en a 43.

Comme prolongement du Chemin de Fer de la Rive Nord, il y a le Chemin de Montréal à Bytown dont la longueur sera de 120 milles. Ce

chemin traversera un pays à bois d'une grande valeur, et se trouvera à Bytown au centre même de cet immense commerce de bois de l'Outaouais qui est une des plus grandes sources de richesses de la Province. Il n'y a que 13 milles de ce chemin qui soient livrés à la circulation, et pour le reste la compagnie aura probablement à compter avec la crise financière actuelle, comme le fait la Compagnie du Chemin de Fer de la Rive Nord. Néanmoins, il est très probable qu'avec l'aide du gouvernement les deux lignes pourraient se construire dès à présent, et faire communiquer directement l'Outaouais avec le grand port de mer du Canada, en attendant que la ligne se prolongeât de Bytown à la baie Georgienne sur le lac Huron.

Cette dernière entreprise s'exécutera avant longtemps, par l'action conjointe de cinq compagnies de chemins de fer, auxquels le Parlement provincial doit accorder dans sa présente session une charte pour cet objet. Ce sera un chemin de 250 à 280 milles de longueur.

Si du lac Huron nous retournons à Bytown ou Cité d'Outaouais, nous voyons un autre chemin de fer se diriger sur Prescott, situé sur le St. Laurent ; c'est un embranchement tant du Grand Tronc que de la grande ligne du lac Huron à Québec. Ce chemin qui est terminé a une longueur de 50 milles.

Treize milles au-delà de Prescott se trouve Brockville, d'où se dirige sur l'Outaouais un chemin de fer qui, lorsqu'il sera terminé, aura 160 milles de longueur. Dans le mois de Septembre prochain, il doit être livré 30 milles de ce chemin à la circulation publique.

En remontant encore le fleuve, nous arrivons à Cobourg situé à 140 milles de Brockville. C'est là qu'aboutit le Chemin de Fer de Cobourg et Peterborough qui a 28 milles de longueur et doit être terminé en ce moment.

Plus loin, sur le lac Ontario, se trouve Port Hope d'où le Chemin de Fer de Port Hope à Lindsay a son point de départ. Ce chemin est en construction ; il aura 36 milles de longueur.

Le Chemin de Fer de l'Ontario, Simcoe et Huron, dont nous avons déjà parlé, se trouve à l'ouest de celui de Port Hope. Plus loin encore on rencontre le Chemin de Fer de Buffalo, Brantford et Goderich. C'est par cette voie ferrée de 160 milles de longueur que l'Etat de New-York communiquera avec le lac Huron ; ce qui lui exemptera une navigation de plus de 400 milles. Quatre-vingts milles de ce chemin sont livrés à la circulation publique et 40 autres milles le seront le printemps prochain.

La petite Ville de Niagara a aussi son chemin de fer qui la met en communication avec Chippawa. Ce chemin a 17 milles de long, et est la propriété de Samuel Zimmerman, Ecuyer, citoyen américain, résidant au Canada.

Après cela, comment la ville de London, qui progresse si rapidement et est si justement fière de sa prospérité, n'aurait-elle pas sa voie ferrée ? Il est vrai que son chemin de fer n'est pas encore terminé, mais il le sera probablement avant le printemps de 1856. Il aura 30 milles de longueur, et mettra London en communication avec Port Stanley.

Nous pouvons donc dire qu'actuellement il y a en Canada 1034 milles de chemins de fer livrés à la circulation, et il y en aura 1500 à la fin de cette année (1855) si les contracteurs du Grand Tronc complètent leurs 295 milles.

Nous ne prétendons pas ici avoir fait mention de tous les chemins en construction. Nous n'avons fait qu'indiquer les principaux, afin de donner une idée des entreprises gigantesques que le Canada vient ou est en voie d'exécuter.

On évalue à £11,000,000 sterling le montant des sommes dépensées sur les lignes de chemins de fer du Canada. Que sera-ce lorsque tous les chemins de fer en construction ou projetés seront terminés ? Que sera-ce si le Chemin de Fer Septentrional du Pacifique se construit ?

Le Parlement provincial a en effet reçu au mois de Décembre dernier une requête de citoyens très respectables et très influents du Canada et des Etats-Unis, demandant une charte pour construire sous ce nom un chemin de fer qui remonterait la vallée de l'Outaouais jusqu'au lac Huron, d'où il se prolongerait jusqu'au Sault Ste. Marie pour de là se rendre à la côte du Pacifique. Le Gouvernement américain a fait faire une étude de la route la plus courte et la plus praticable pour cet objet, et il parait que c'est par l'Outaouais que la ligne devrait passer. Ce chemin (lorsqu'il sera construit) devra faire une véritable révolution dans les routes suivies par les bâtiments maintenant destinés aux Indes, à la Chine, à l'Australie, etc. En attendant que nous voyions ce grand ouvrage s'exécuter, faisons quelques rapprochements entre le nombre de milles de nos chemins de fer et celui des voies ferrées des Etats-Unis.

Au 1er de Janvier 1854, les Etats-Unis avaient 17,317 milles de chemins de fer terminés, le reste de l'Amérique en possédait seulement 1273 milles, et l'Europe toute entière 16,055. La part des Provinces anglaises de l'Amérique du nord était de 823 milles.

A la même époque, la population des Etats-Unis était d'environ 26,000,000, celle du Canada de 2,000,000 et celle du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse de 500,000 habitants.

Le nombre de milles de chemins de fer était donc alors par rapport aux habitants :

Aux Etats-Unis .... comme 1 est à 1501 habitants,
Dans les Provinces anglaises, " 1 " 3037 "

Les Etats-Unis se trouvaient donc avoir alors proportionnellement deux fois autant de milles de chemins de fer que le Canada. Mais il est juste de remarquer que c'est depuis 2 à 3 ans seulement que les entreprises de chemins de fer ont fait des progrès rapides en Canada, et il est probable que, dans les 2 années qui se seront écoulées depuis le 1er de Janvier 1854, le Canada aura presque complété autant de milles de chemins de fer qu'il en possédait alors.

Au reste, voici comment se répartissent les milles de chemins de fer des Etats-Unis :

	Nombre de milles de chemins de fer.
Maine	417
New-Hampshire	512
Vermont	422
Massachussetts	1283
Rhode-Island	50
Connecticut	669
New-York	2345
New-Jersey	408
Pensylvanie	1464
Delaware	16
Maryland	597
Virginie	673
Caroline du nord	249
Caroline du sud	575
Géorgie	884
Floride	54
Alabama	221
Mississipi	155
Louisiane	117
Tennessee	388
Kentucky	233
Ohio	2367
Michigan	601
Indiana	1127
Illinois	1262
Missouri	50
Wisconsin	178
Texas et Iowa	0

Ce tableau fait voir que, si les Etats de l'Union Américaine, au 1er de Janvier 1854, avaient proportionnellement le double de milles de

chemins de fer des Provinces anglaises de l'Amérique du nord, il n'en est pas ainsi pour chaque Etat pris individuellement. Au contraire, à cette époque là il n'y avait que sept Etats de l'Union qui eûssent plus de milles de chemins de fer que ces Provinces, et 20 autres en possédaient moins qu'elles ; et sur ces 20 Etats, il s'en trouvait certainement 17 au-dessus desquels le Canada doit être placé pour son nombre de milles de chemins de fer. Il est très probable que la proportion sera beaucoup plus favorable au Canada en 1860, alors que nos lignes principales seront terminées.

Il existe en effet en Canada, comme nous l'avons déjà dit, une détermination bien arrêtée d'avoir aussitôt que possible un réseau complet de chemins de fer, afin de lutter avantageusement avec les Etats-Unis, et cette détermination s'est montrée au grand jour par les sacrifices personnels que se sont imposés les habitants de cette Province. Les sacrifices individuels ne peuvent guère être évalués, mais ceux que les corps publics ont faits, au nom des populations de qui ils relèvent, sont suffisants pour donner une idée de ce que pourrait faire la Province s'il en était besoin. Voici donc quel était, au 1er de Janvier 1854, le montant des souscriptions ou contributions des municipalités du Haut-Canada en faveur des compagnies de chemins de fer :

Ville de Niagara	£15,000
" Port Hope	50,000
" Cobourg	75,000
" Brantford	25,000
" Ste. Catherine	12,500
" Bytown	50,000
" Prescott	25,000
" Woodstock	100
Township de Hope	15,000
" Brantford	12,500
" Bertie	10,000
" Canborough	2,000
" Wainfleet	5,000
" Middleton	1,250
" Moulton et Sherbrooke	5,000
" Stanley	2,500
Village de Chippawa	5,000
" Paris	10,000
Comté de Grey	4,000
" Bruce et Huron	125,000
" Lincoln et Welland	12,000
" Oxford	5,000
" Lambton	4,000
" Perth	22,000

Et dans le Bas-Canada, les contributions des municipalités se montaient à la même époque aux sommes suivantes :

Cité de Montréal	£100,000
Cité de Québec	100,000
Ville des Trois-Rivières	12,500
Village de L'Assomption	5,000
Comté de St. Maurice	50,000
Townships de l'est	100,000
Municipalités au-dessus de Montréal	65,000

Voilà donc à peu près un million de louis que les municipalités du Haut et du Bas-Canada ont souscrits pour les chemins de fer. La Province, de son côté, a accordé sa garantie à deux ou trois lignes de chemins de fer, et en dernier lieu à la Compagnie du Chemin de Fer du Grand Tronc, qui est ainsi assuré de £3,000 par mille.

Depuis que ce qui précède est écrit, nous avons reçu un tableau du nombre de milles de chemins de fer dans les différentes contrées du globe, au 1er de Janvier dernier. Le voici :

	Milles.
Sur tout le globe	40,344
Dans l'hémisphère oriental	17,020
" " occidental	23,324
Aux Etats-Unis	21,528
Dans la Grande-Bretagne	7,774
En Allemagne	5,340
En France	2,480
Dans les Provinces anglaises de l'Amérique du nord	1,327
En Belgique	532
En Russie	422
A Cuba	359
En Italie	170
Aux Indes	100
En Suède	75
En Espagne	60
A Panama	60
Dans l'Amérique du sud	60
En Norvêge	42
En Afrique	25.

Ce tableau place les Provinces anglaises de l'Amérique du nord immédiatement après la France, qui n'a pas le double de milles de chemins de fer que possèdent ces Provinces. D'un autre côté, il nous fait voir que, dans l'année 1854, l'augmentation de milles de

chemins de fer aux Etats-Unis a été d'un peu plus de 24 par 100, et en Canada et dans les autres Provinces anglaises de l'Amérique du nord de 63 par 100.



PRISONS.

Le système pénitentiaire du Canada consiste en une Prison d'Etat appelé " Pénitencier Provincial," et en un certain nombre de prisons locales à l'usage de chaque District ou arrondissement judiciaire.

Le Pénitencier Provincial est situé près de la Ville de Kingston, dans le Haut-Canada. Les détenus y sont obligés au silence durant le séjour qu'ils y font ; ils sont en outre revêtus du costume de l'établissement, consistant en un vêtement de deux couleurs distinctes et disposées de manière que toute la partie droite du corps soit d'une couleur toute différente de celle du côté gauche. En entrant au Pénitencier, chaque condamné est tenu d'apprendre un des métiers que l'on enseigne dans l'établissement, en sorte qu'à l'expiration de sa peine il se trouve à pouvoir, à l'aide de son métier, gagner honnêtement sa subsistance. Tous les condamnés travaillent en commun et mangent dans une même salle ; ils sont enfermés, durant la nuit et les dimanches et fêtes, dans des cellules séparées les unes des autres, et donnant toutes sur de longs couloirs au milieu desquels circulent continuellement les gardiens de la prison.

Cet établissement est maintenant tenu sur un excellent pied, grâce aux réformes que le Gouvernement y a apportées, et à la surveillance qu'y exercent deux surintendants qui sont en outre chargés de la visite et de l'examen de toutes les autres prisons du Haut et du Bas-Canada.

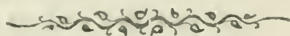
Le tableau suivant fera voir le nombre, le lieu de naissance et le culte des détenus au Pénitencier Provincial de 1841 à 1847 inclusivement et aussi en 1852 :

	1841.	1842.	1843.	1844.	1845.	1846.	1847.	1852.
Natifs d'Angleterre	26	29	36	61	72	62	73	57
" d'Irlande	37	47	94	138	165	150	147	151
" d'Ecosse	6	10	18	22	26	24	16	17
" du Canada occidental ..	21	22	33	52	66	78	71	90
" du Canada oriental	10	12	32	44	57	64	69	73
" des Etats-Unis	45	36	33	51	69	77	70	.. ..
" de Jersey	1	1	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..

	1841.	1842.	1843.	1844.	1845.	1846.	1847.	1852.
Natifs de Malte	1	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
" de Guernesey	1	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	1	.. ..
" du Pays de Galles	.. ..	1	1	.. ..	4	3	1	.. ..
" de la Nouvelle-Ecosse ..	.. ..	1	1	2	2	2	3	.. ..
" de Terreneuve	.. ..	.. ..	1	1	1	1	1	.. ..
" du Nouveau-Brunswick.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	1	2	2	.. ..
" d'autres lieux	.. ..	3	6	9	11	14	12	59
Nés en mer	2	2	1	1	2	1	.. ..	.. ..
De pays inconnus	.. ..	.. ..	.. ..	1	1	2	1	.. ..
Dont il n'est pas rendu compte.	.. ..	.. ..	.. ..	2	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Nombre de détenus	150	164	256	384	478	480	468	447
Catholiques	28	.. ..	.. ..	.. ..	161	165	167	176
Protestants de toutes sectes ...	122	.. ..	.. ..	.. ..	317	315	301	271

Ce tableau présente un état satisfaisant, puisque dans les 7 années de 1845 à 1852 le nombre des détenus, au lieu d'augmenter, se trouve à la fin moindre de 31, malgré la nombreuse immigration que nous n'avons cessé d'avoir, et malgré aussi l'accroissement naturel de la population. Ce résultat est très probablement dû aux efforts constants qui ont été faits par le clergé et différentes associations pour détruire l'intempérance. Nous tirons encore de ce tableau une autre conclusion très consolante, c'est que la population originaire du Canada n'était représentée que par 163 individus parmi les 447 détenus en 1852 au Pénitencier Provincial, ce qui ne fait guère plus d'un détenu pour chaque huit mille habitants. Il est juste néanmoins de remarquer que le Pénitencier Provincial ne reçoit d'ordinaire que les criminels condamnés à deux ans de détention ou davantage.

Il ne nous a pas été possible de connaître le nombre exact de détenus dans les différentes prisons du pays, parce que jusqu'à tout dernièrement la partie statistique de notre système judiciaire a été fort négligée. Néanmoins nous pouvons dire, sans crainte que les faits viennent nous désavouer, que le crime est loin d'être excessif, qu'au contraire il est moins considérable qu'en bien d'autres pays, notre population étant généralement morale et paisible.



APPENDICE A.

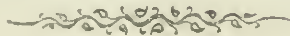
Tableau des principales Villes depuis Québec en remontant le fleuve et les lacs jusqu'à Détroit et Chicago, et distance de Québec à chacune de ces Villes :

De Québec à Trois-Rivières	90	milles.
" à Montréal	180	"
" à Cornwall	258	"
" à Prescott	307	"
" à Brockville	319	"
" à Kingston	369	"
" à Cobourg	472	"
" à Port Hope	478	"
" à Bond Head	493	"
" à Darlington	497	"
" à Whitby	517	"
" à Toronto	547	"
" à Hamilton	590	"
" à Détroit	776	"
" à Chicago	1054	"

Tableau des noms des Gouverneurs, Lieutenants-Gouverneurs, Présidents ou Administrateurs du Canada depuis la cession du pays :

James Murray	en	1765
P. M. Irvine	"	1766
Guy Carleton	"	1766
H. J. Cramahé	"	1770
Guy Carleton	"	1774
F. Haldimand	"	1778
H. Hamilton	"	1784
H. Hope	"	1785
Lord Dorchester	"	1793

Le Général Prescott	en	1796
Sir Robert S. Milnes	"	1799
Sir J. Craig	"	1807
T. Dunn	"	1811
Sir G. Prévost	"	1811
Sir J. C. Sherbrooke	"	1816
Le Duc de Richmond	"	1818
J. Monk	"	1819
Sir P. Maitland	"	1820
Le Comte de Dalhousie	"	1820
Sir F. M. Burton	"	1824
Le Comte de Dalhousie	"	1825
Sir J. Kempt	"	1828
Lord Aylmer	"	1830
Le Comte de Gosford	"	1835
Sir J. Colborne	"	1838
Le Comte de Durham	"	1838
Sir J. Colborne	"	1838
Le Baron Sydenham	"	1839
Sir Charles Bagot	"	1842
Sir C. Metcalfe	"	1843
Lord Cathcart	"	1845
Le Comte d'Elgin et Kincardine	"	1846
Sir Ed. W. Head	"	1854

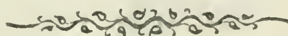


APPENDICE B.

L'Etat suivant du nombre de vaisseaux arrivés au port de Québec depuis 1764 jusqu'à 1855, de leurs tonnages et équipages, a été publié dernièrement dans le *Morning Chronicle* de Québec. Les derniers chiffres sont un peu différents des nôtres, et comme ce document paraît avoir été préparé avec soin par un des Officiers de la Douane de Québec et est d'ailleurs fort intéressant, nous croyons devoir le reproduire en son entier :

Années.	Nombre de vaisseaux.	Nombre de tonneaux.	Nombre de matelots.	Nombre moyen de tonneaux.	Années.	Nombre de vaisseaux.	Nombre de tonneaux.	Nombre de matelots.	Nombre moyen de tonneaux.
1764	67	5496	568		1790	50	8566	461	
1765	52	4814	456		1791	81	14760	826	
1766	66	6999	601		1792	63	12361	659	
1767	70	5157	517		1793	114	15758	933	
1768	46	4069	360		1794	113	22129	1274	
1769	82	7411	587		1795	117	22447	1678	
1770	48	5870	364		1796	67	11050	890	
1771	77	6584	597		1797	89	19072	1077	
1772	62	5313	494		1798	81	14034	924	
1773				91	1799	125	16163	1569	163
1774					1800	141	16757	1798	
1775					1801	175	20517	1564	
1776					1802	179	18221	1204	
1777	63	5746	509		1803	167	28744	1530	
1778					1804	165	22804	1107	
1779					1805	157	18795	1087	
1780					1806	167	16756	1008	
1781					1807	193	18355	1880	
1782					1808	334	70275	3220	
1783	69	8792	724		1809	517	85476	4126	
1784	32	5164	356		1810	627	134204	5308	
1785	58	8834	586		1811	532	116687	5553	
1786	74	10006	547	141	1812	399	86196	3950	
1787					1813	190	43856	2200	
1788	58	8199	553		1814	173	31092	1456	
1789					1815	184	35922	1794	

Années.	Nombre de vaisseaux.	Nombre de tonneaux.	Nombre de matelots.	Nombre moyen de tonneaux.	Années.	Nombre de vaisseaux.	Nombre de tonneaux.	Nombre de matelots.	Nombre moyen de tonneaux.
1816	281	53390	2889		1835	1105	311490	13425	
1817	332	77715	3629	228	1836	1152	344406	14445	
1818	388	90118	4018		1837	1002	313885	13237	
1819	645	150122	6965		1838	1026	333133	13552	
1820	585	147754	6767		1839	1068	357837	15262	
1821	434	102786	4645		1840	1255	430951	16827	332
1822	612	145953	6450		1841	1234	430175	16664	
1823	569	132634	6130		1842	872	299649	11563	
1824	619	150000	8047		1843	1228	433087	16603	
1825	796	195598	10348		1844	1232	451142	16698	
1826	714	179949	9282		1845	1489	576541	20932	
1827	619	152712	8080		1846	1480	568225	20614	
1828	718	183472	9340		1847	1210	479124	17564	
1829 ...	900	236575	11700	258	1848	1188	452436	16423	
1830	896	227275	11648		1849	1184	465088	16571	402
1831	1027	263523	13350		1850	1196	465804	16092	
1832	945	261071	12285		1851	1300	533427	17753	
1833	941	246071	10876		1852	1234	506123	16636	
1834	1089	295550	12828		1853	1351	570738	19360	
					1854	1416	618926	20301	



APPENDICE C.

Nous devons à l'obligeance d'un ami les renseignements suivants qui font connaître comment notre nouveau système postal a fonctionné depuis 1852.

Dates.	Nombre de bureaux de poste.	Nombre de milles de routes postales établies.	Nombre de milles parcourus annuellement.	Nombre de lettres déposées dans une semaine.
Le 6 d'avril 1851	601	7595	2487000	41000
Le 5 d'avril 1852	842	8618	2931373	71726
Le 31 de mars 1853...	1016	9122	3430474	81896
Le 31 de mars 1854...	1166	10027	4015816	98350

Ainsi, en trois ans, le nombre des bureaux de postes s'est presque doublé, le nombre de milles de routes postales établies s'est augmenté d'un tiers, celui des milles parcourus annuellement s'est accru de près des deux tiers, et celui des lettres déposées en une même semaine s'est doublé en deux ans et s'est augmenté de 140 par 100 en trois années. D'après cette base, le nombre de lettres qui auraient été reçues dans les différents bureaux de postes de la Province du 31 de Mars 1853 au 31 de Mars 1854 serait de 5,114,200.

Les recettes brutes du département se sont montées, pour l'année finissant le 31 de Mars 1854, à £98,495 6s. 7d., et les dépenses totales à £107,977 3s. 3d. Et le déficit pour chacune des trois dernières années a été comme suit :

Pour l'année finissant le 5 d'Avril 1852	£12,519	15	2
" " 31 de Mars 1853	5,168	9	3
" " " " 1854	9,481	16	1.

Ce dernier déficit est plus considérable qu'en 1853, parce que : 1°. la Province a eu £3,000 de plus à payer à la Grande-Bretagne pour les frais de port des paquebots anglais ; 2°. il y a eu une réduction considérable sur les journaux; 3°. l'augmentation des milles de routes postales a été considérable, et les frais de transports se sont

beaucoup élevés. Néanmoins le revenu de 1854 a excédé celui de 1853 de £15,433 8s. 4d., et cet accroissement est provenu des sources suivantes :

Correspondances avec le Royaume-Uni	£3,160	12	1
" avec les Etats-Unis	3,182	1	6
" avec l'intérieur	9,090	14	9.

On s'attend que les recettes du département des Postes n'exigeront de la part de la Province qu'un subside de £2,000 à £3,000 pour couvrir les dépenses postales de l'année finissant le 31 de Mars prochain.

Le montant perçu sur les lettres allant aux Etats-Unis ou en venant, durant l'année finissant le 31 de Mars 1854, est comme suit :

Perçu en Canada	$ 68,041.37,
" aux Etats-Unis	61,880.30,
Formant un total de........................	129,921.67.

Ce montant est de 50 par 100 plus considérable qu'au 5 d'Avril 1852.

La dépense pour le transport des malles durant l'année se terminant le 31 de Mars 1854 a été de £50,123, ce qui fait un peu plus de deux deniers pour chaque mille parcouru.

Les salaires et commissions des maîtres de postes et autres employés se sont élevés à £32,082 6s. 4d., parce que le département a cru devoir accorder aux officiers de ces bureaux un tarif plus favorable que celui qu'ils possédaient auparavant.

Les réductions faites sur les frais de port des journaux circulant dans la Province équivalent à 50 par 100. Le département a dû être ainsi privé d'un revenu de £7,000 à £8,000.



TABLE DES MATIERES.

PAGES.

BOIS ET FORETS : L'Outaouais, le St. Maurice, l'approvisionnement de bois du port de Québec, les droits sur le bois, etc. 53

BORNES DU CANADA, etc.... 7

CONSTITUTION DU CANADA, ... 7

CULTES : Ce que les Prêtres ont fait en Canada, nombre de Prêtres catholiques en Canada, nombre et noms des communautés religieuses et ce qu'elles font, nombre de ministres protestants en Canada, institutions charitables des protestants, dénombrement religieux du Canada, nombre d'Eglises catholiques et protestantes, nombre moyen d'habitants pour chaque église, sociétés charitables établies par les Catholiques laïques 27

COMMERCE : But de nos hommes d'état, arrivages au port de Québec et à celui de Montréal, tonnage de ces vaisseaux, vaisseaux étrangers, valeur des importations et exportations du Canada, valeur des importations pour chaque habitant, de quel pays nous avons importé, valeur de nos importations aux six principaux ports, vers quels pays nous avons dirigé nos exportations, proportion des exportations par rapport à la population, exportations des six principaux ports, exportations des produits des mines, exportations du produit des pêcheries, ce que sont nos pêcheries, approvisionnement et exportation de bois, exportations de blé et fleur, exportations totales de produits animaux et végétaux, exportations d'articles manufacturés, vaisseaux construits à Québec, comparaisons avec les Etats-Unis 77

CANAUX DU CANADA : Sacrifices de la Province pour les construire, ce qu'ils sont, comparaisons entre nos canaux et celui de l'Erié, revenu de nos canaux, nombre et tonnage des vaisseaux qui les fréquentent, influence de nos canaux sur le développement du commerce des lacs, canal entre le lac Champlain et le St. Laurent 113

CHEMINS DE FER : Chemin de Fer du Grand Tronc ; *Great Western Railway ;* Chemin de Fer d'Hamilton et Toronto ; Chemin de Fer de l'Ontario, Simcoe et Huron ; Chemin de Fer de la Rive Nord ; Chemin de Fer du Saguenay ; Chemin de Fer de Rawdon, l'Industrie et Lanoraie ; Chemins de Fer du St. Laurent au lac Champlain, de Montréal à Lachine, de Montréal à New York, de Montréal à Bytown, de Bytown au lac Huron, de Bytown à Prescott, de Bytown à Brockville, de Cobourg à Peterborough, de Port Hope à Lindsay, de Buffalo, Brantford et Goderich, de Niagara à Chippewa, de London à Port Stanley ; Chemin de Fer Septentrional du Pacifique ; coût de nos chemins de fer, comparaisons entre les chemins de fer du Canada et ceux des Etats-Unis, souscriptions des municipalités, chemins de fer sur tout le globe 151

TABLE DES MATIÈRES.

PAGES.

Droit du Canada, ... 39

Distance de Quebec de certaines Villes, ... 161

Introduction, ... 3

Immigration : Ce qu'est notre immigration, nombre d'immigrés chaque année, avantages de l'immigration, comment elle se répartit, ce qu'elle sera, progrès de l'immigration européenne 97

Institutions financieres : Ce qu'elles sont, leurs noms et leurs succursales, émission de billets, augmentation de capital, billets escomptés dans la seule Banque du Haut-Canada, comparaisons 119

Instruction publique : Ce que la Province fait et a fait pour elle, ce qu'est le Département de l'Instruction publique ; système bas-canadien, système haut-canadien, écoles séparées, nombre d'écoles et d'élèves dans le Haut et le Bas-Canada ; autres institutions d'éducation dans le Haut-Canada ; Universités, Collèges et Couvents du Bas-Canada, progrès, etc. 161

Institutions Litteraires ou Scientifiques : Ce qu'elles sont, Instituts Canadiens, Instituts Catholiques, Chambre de Lecture de St. Roch, Club Canadien, Association de la Bibliothèque de Québec, Société Littéraire et Historique de Québec, Institut National de Montréal, Société d'Histoire Naturelle de Montréal, soirées littéraires, Instituts des Artisans, Ecoles de Médecine, Associations d'Instituteurs, Sociétés d'Agriculture, Observatoires, Ecole Nautique 143

Journalisme : Journaux du Canada, journaux français, journaux du Haut-Canada, nombre de journaux, liberté de la presse, proportion des journaux par rapport à la population, prix d'abonnement, tarif des annonces, caractères et papier, obstacles 139

Municipalites : Ce qu'elles ont été, ce qu'elles sont, changements projetés, municipalités du Haut-Canada 13

Manufactures : Facilités qu'offre le Canada pour l'établissement de manufactures, noms et nombre de nos manufactures, usines, etc. ; nouvelles manufactures à établir, détails sur nos principales manufactures, etc., 73

Parlement : De quoi il est composé, ce qu'est l'Assemblée Législative, ce qu'est le Conseil Législatif, le Gouverneur, qualification des membres de l'Assemblée, qualification de l'électeur, qualification des Conseillers Législatifs, détails sur les trois branches du Parlement 8

Pouvoir Executif : Ce qu'il est, ce qu'est le Conseil des Ministres, quels sont les Ministres, leurs devoirs 9

Pouvoir Judiciaire : Ce qu'il est, personnel de l'ordre judiciaire du Haut et du Bas-Canada, juridiction des Cours, Conseil Privé, Juges de Paix, qualification des Avocats et autres pour être Juges 11

Population : Celle de 1851, comparaisons de la population à différentes époques, accroissement, comparaisons entre l'accroissement de notre population et celui de la population des Etats-Unis, climat favorable à l'augmentation de la population, proportion des habitants à l'étendue du territoire, population des villes, population des campagnes, rapprochements, nombre d'hommes et de femmes, naissances, décès ; nombre d'aveugles, idiots et sourds-muets, professions et métiers des habitants du Canada 17

TABLE DES MATIÈRES.

PAGES.

PRECIS HISTORIQUE, ... 5

PRODUCTIONS VEGETALES ET ANIMALES : Climat favorable à la culture, superficie du territoire canadien, terres occupées, cultivées et non cultivées ; nombre d'acres ensemencés et produits récoltés, comparaisons, rapprochements entre le Canada et les Etats-Unis, produits manufacturés ou préparés par le cultivateur, valeur des produits récoltés en Canada et dans l'Ohio, produits animaux, quantité recueillie, nombre d'animaux, comparaisons, rapprochements entre le Canada et l'Ohio, climat par rapport à l'élève des animaux, détails.... 47

PRODUCTIONS MINERALES : Classification de M. Logan, métaux et leurs minérais, minérais qui exigent un traitement plus compliqué pour être mis en usage, matières applicables aux arts, matières propres à la fabrique du verre, matières réfractaires, engrais minéraux, matières propres à aiguiser et polir, matières propres à l'architecture, matières diverses 59

PRISONS. Pénitencier Provincial, nombre de prisonniers, leurs lieux de naissance, autres prisons 159

REVENUS, DEPENSES ET DETTE PUBLIQUE : Revenu de 1806 à 1855, revenus et dépenses totales, détails de la dette publique, dette directe et dette indirecte, différentes sources de revenus, détails sur le revenu des Douanes, impôt sur les Banques, revenu des Travaux Publics, détails du revenu de 1853, détail des dépenses de 1853, Bons rachetés, état général des affaires de la Province 123

SYSTEME POSTAL : Depuis quand le Département est sous le contrôle de la Province, résultat jusqu'à mars 1854, mandats de Poste, etc. 147

TENURE DES TERRES : Terres en Seigneuries, terres en Townships, terres entre les mains des particuliers 41

TERRES PUBLIQUES : Ce qu'elles sont, leur étendue, leur valeur, les conditions de vente, nombre d'acres vendus ou donnés par la Province depuis 1836, résultat du système des octrois gratuits 43

VOIE DU ST. LAURENT : Elle est plus courte, plus avantageuse que celles de l'Erié et du Mississipi, elle est moins dangereuse que celle ci, avantages de la voie du St. Laurent pour le transport des immigrés d'outre-mer et des produits et marchandises, etc. 101

